VENDREDI 05 AVRIL 2024 - TERRES DE BOURGOGNE - N° 1777
Abonnement annuel : 123 € - le numéro : 2,40 € - ISSN 1969-8232
www.agribourgogne.fr
contact@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne



FNSEA : le congrès de toutes les attentes



Organisé à Dunkerque fin mars, le congrès national de la FNSEA était particulièrement attendu, après des semaines de conflit agricole. Arnaud Rousseau, président du syndicat majoritaire a rappelé que le feu couvait encore sous les braises. Les espoirs suscités par les annonces gouvernementales ne doivent pas être déçus et un redémarrage des manifestations n'est pas exclu. Retrouvez aussi dans nos pages la participation des élus de Bourgogne-Franche-Comté à ce grand rendez-vous. *PAGES 03, 07, 09*

Encart : supplément InfoPac (envoyé aux exploitants agricole)



P.05
ACTUALITÉS
Installations // La dynamique reste forte dans la Nièvre



P.10
PRODUCTIONS
Élevage // La crainte du loup au moment de la mise à l'herbe



P.12
DOSSIER
Tracteurs // Des nouveautés et des conseils





// SOMMAIRE

ACTUALITÉ // DÉPARTEMENTS

.04 UN JA DE CÔTE D'OR QUI A VU DU PAYS

.05 L'INSTALLATION DANS LA NIÈVRE DEMEURE DYNAMIQUE

.06 UN RENDEZ-VOUS DES OPPORTUNITÉS AGRICOLES RÉUSSI DANS L'YONNE

.07 ÉLEVAGE OVINS : EN CÔTE-D'OR IL S'EST LANCÉ MALGRÉ TOUT

.08 ASSURANCES MULTIRISQUE CLIMATIQUE : PENSEZ À VOTRE INTERLOCUTEUR AGRÉÉ

ACTUALITÉ // RÉGION // FRANCE // EUROPE

.09 LA BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ AU CONGRÈS FNSEA

PRODUCTIONS // ÉLEVAGE

.10 MISE À L'HERBE : LA GRANDE PEUR

PRODUCTIONS // CULTURES

.11 VIGILANCE SUR L'ERGOT EN CÉRÉALES

DOSSIERS

.12 SPÉCIAL TRACTEURS

RURALITÉ // TERRITOIRES

.18 À URZY, DANS LA NIÈVRE, UNE PETITE ÉPICERIE DEVENUE GRANDE

.19 EN CÔTE-D'OR, SALARIÉE DU GDS, ELLE MET LA MAIN À LA PÂTE SUR L'EXPLOITATION FAMILIALE

.20 DES ÉTUDIANT DE CHALLUY (58) SENSIBILISENT AU HANDISPORT

SERVICES

.21 TABLEAU DE BORD *(LES FORMATIONS, L'AGENDA PRO'…)*

.22 COURS & MARCHÉS *(COTATIONS BOVINS, OVINS-CAPRINS…)*

.24 PETITES ANNONCES

.26 ANNONCES LÉGALES

.30 ÉQUIPEMENTS

MAGAZINE // PATRIMOINE // LOISIRS

.29 ARCHÉOLOGIE AU LAC DE PALADRU

.31 RANDONNÉE PÉDESTRE : LA 21E ÉDITION DES PORTES DE VILLENEUVE-SUR-YONNE

.32 CHÊNE ET TONNELLERIE : UNE COMPLÉMENTARITÉ BIEN ANCRÉE



// LE DESSIN

// EN BREF

Approvisionnement local
La France pousse une révision des règles de la commande publique en Europe

Dans le cadre des travaux de la Commission européenne visant à renforcer la position des agriculteurs dans la chaîne alimentaire, la France a obtenu l'ouverture d'une discussion pour une éventuelle révision du cadre de la commande publique afin de permettre aux acheteurs de produits alimentaires d'introduire des critères de proximité, s'est félicité le ministre de l'Agriculture, Marc Fesneau, en ouverture de la Conférence des solutions de la restauration collective, le 2 avril. La France pousse un Egalim européen et *« une forme d'exception alimentaire dans la commande publique »*, a expliqué le ministre. Cette demande est portée depuis longtemps par les collectivités locales. Pour la ministre déléguée en charge des Collectivités, Dominique Faure, l'interdiction du localisme dans la commande publique est un frein énorme dans l'atteinte des objectifs de la loi Egalim. *« Le code de la commande publique est un outil qui offre déjà beaucoup de possibilités, mais c'est un outil exigeant »*, a nuancé Stéphane Morin, adjoint à la direction des achats de l'État. Acheter local *« on peut le faire, mais on ne peut pas le dire »*, poursuit-il. *« Le code de la commande publique n'a jamais été un obstacle à acheter bien, au bon prix »* et pour favoriser les filières françaises, observe quant à elle la ministre déléguée à l'Agriculture Agnès Pannier-Runacher.

Loi d'orientation agricole
Le projet de loi enfin présenté, adoption espérée au premier semestre

Le projet de loi d'orientation pour la souveraineté agricole et le renouvellement des générations en agriculture est arrivé le 3 avril en conseil des ministres. Son calendrier se précise. Comme annoncé, il est attendu à partir du 13 mai en séance à l'Assemblée nationale, *« plutôt deuxième quinzaine de juin au Sénat »*, selon le cabinet de Marc Fesneau. *« Le souhait du gouvernement, c'est d'avoir un texte adopté au premier semestre. »* Un cap est fixé, celui de la souveraineté alimentaire, avec trois leviers pour parvenir : « Former plus et former mieux », « Rénover la politique de l'installation et transmission », « Simplifier », indique le cabinet. Comme prévu dans la version soumise au Conseil d'État, le texte inclut la création d'un nouveau diplôme de niveau bac +3 et l'instauration d'un guichet unique pour les candidats à l'installation. Retravaillé après la crise agricole, il inclut des mesures de simplification. Une présomption d'urgence est instaurée en cas de contentieux sur des projets concernant le stockage de l'eau ou les bâtiments d'élevage. Une réglementation unique est prévue sur les haies. Le gouvernement veut aussi adapter l'échelle des peines et remplacer des sanctions pénales par des sanctions administratives dans certains cas d'atteinte à l'environnement ou à la biodiversité.

Aide PAC
Ouverture de la campagne 2024, avec possibilité de déroger à l'obligation de jachères

Alors que s'est ouverte, le 1er avril, la campagne 2024 de télédéclaration des aides Pac, le ministre de l'Agriculture a publié un décret qui reconduit pour un an la dérogation à l'obligation de jachères, en application du règlement publié par la Commission européenne le 13 février, et en l'attente d'une suppression définitive proposée le 15 mars qui s'appliquera rétroactivement sur 2024. Après deux années de dérogation quasi-totale, les États qui le souhaitaient peuvent, depuis le 13 février, autoriser leurs agriculteurs à utiliser les 4 % des terres arables censées être réservés à des éléments non productifs pour y cultiver des légumineuses, des cultures fixatrices d'azote ou des cultures dérobées à condition de ne pas avoir recours à des traitements phytosanitaires. C'est ce qu'a choisi de faire la France. Le décret reconduit également l'exemption dans le cadre de la voie dite Biodiversité des éco-régimes. Mais ce décret, et en particulier ce dernier point, ne devraient toutefois pas s'appliquer ; le projet de règlement de simplification de la Pac, dévoilé par Bruxelles le 15 mars, doit s'appliquer rétroactivement sur la campagne 2024, après qu'il aura été adopté par le Parlement européen fin avril. Il mettra fin définitivement à l'obligation de jachères, à condition que chaque État-membre propose une voie d'accès aux éco-régimes incluant une obligation de jachère ou d'éléments paysagers non productifs.

// EN IMAGE

Au moins 83 ours dans les Pyrénées

Comme chaque année à la même époque, le Réseau ours brun (ROB) qui dépend de l'Office français de la biodiversité (OFB), publie son rapport annuel. Publié le 2 avril, ce dernier note une augmentation de la population ursine dans les Pyrénées. L'OFB dénombre 83 plantigrades en 2023 contre 76 en 2023. Ce chiffre constitue un minimum car les ours ne font pas l'objet de suivi systématique. L'Office a signalé par ailleurs que les attaques de l'ours sur les cheptels avaient augmenté l'an dernier pour s'établir à 349 contre 331 en 2022. Quant au nombre d'animaux tués, il s'établit, selon l'OFB à 552 (590 en 2022). Toutefois, cette baisse n'est pas significative car l'OFB concède que la prédation réelle est « sous-estimée ». À ces chiffres il faut ajouter les attaques sur ruches. Selon l'association Pays de l'ours, au moins 11 femelles ont eu une portée en 2023 (soit un minimum de 16 oursons), ce qui constitue un record du nombre de portées détectées par le ROB. La population devrait normalement augmenter au cours de l'année 2024, d'au moins huit individus puisque l'accroissement annuel moyen de la population depuis 2006 est de 10,94 %.



Michel Viard

Terres de Bourgogne

1, rue des Coulots
CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne). SARL au capital de 139231 € *(Création 1989, pour une durée de 99 années).* RCS B. 351475504
Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne
Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045
ISSN : 1969-8232 Dépôt légal : à parution
Tirage moyen par numéro : 6200 ex.
Abonnement annuel : 123 € - **Prix au numéro :** 2,40 €
Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique
Taux de fibres recyclées : 91 % - **Certification :** PEFC/FSC
« Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

- **Gérante et directrice de publication :** Mauricette Besançon
Rédaction : redaction@terres-de-bourgogne.net
- **Rédacteur en chef :** Berty Robert b.robert@terres-de-bourgogne.net
- **Secrétaire de rédaction :** Frédéric Duclos fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité : pub@terres-de-bourgogne.net
- **Régionale :** Jean-Yves Blondat : 03 80 78 90 35
- **Nationale :** SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 Tél. 01 49 84 03 30

Syndicat national de la presse agricole et rurale

LE TRI + FACILE BAC DE TRI

// CONGRÈS FNSEA

« Il faut arrêter de perdre du temps ! »

À Dunkerque, pour le congrès national de la FNSEA, Arnaud Rousseau a insisté sur l'attente qu'a fait naître le gouvernement et sur les risques de la décevoir.



Pour Arnaud Rousseau, président de la FNSEA, *« nous ne voulons ni marcher sur la tête, ni se laisser marcher sur les pieds ».*

« Le Président de la République semble hésiter à prendre rendez-vous : celui qu'il nous avait promis au Salon de l'Agriculture, en estimant que la situation n'était pas mûre. Nous sommes mûrs pour lui porter notre vision stratégique de l'agriculture », a lancé Arnaud Rousseau, devant 1000 congressistes réunis à Dunkerque le 28 mars, à l'occasion du 78e congrès de la FNSEA. C'est d'une manière posée mais ferme qu'il a égratigné les temporisations de l'exécutif. *« Qu'il a été long le temps de réaction du Gouvernement face aux alertes des agriculteurs français. Une année à vous répéter l'importance de la compétitivité, l'enjeu crucial du renouvellement des générations et la nécessité de consolider le lien avec la société… En vain »*, a-t-il martelé. Peut-être la situation pourrait-elle changer avec l'arrivée d'Agnès Pannier-Runacher comme ministre déléguée à l'Agriculture : *« Avec deux ministres, allons deux fois plus vite pour deux fois plus de résultats »*, a-t-il ironisé. Le président de la FNSEA a demandé au ministre, Marc Fesneau, de *« reprendre son administration en main »* car *« il n'est pas admissible qu'il se passe un mois entre une décision ministérielle et la diffusion de l'instruction aux échelons administratifs territoriaux »*. C'est aussi cette absence de réaction et réponse qui a favorisé l'émergence des mouvements syndicaux de l'automne et de l'hiver.

« La politique n'est pas un spectacle »

« Il faut maintenant cesser de perdre du temps en nous imposant des gesticulations théâtrales, la politique n'est pas un spectacle », a pointé Arnaud Rousseau. Dans son spectre, la conférence de presse du Premier ministre, Gabriel Attal, à Montastruc-de-Salies (Haute-Garonne) qui s'était mis en scène autour de bottes de pailles. *« Ce n'est pas sérieux »*, a-t-il dit, soulignant que *« rarement, de mémoire de syndicaliste, autant de sujets ont été ouverts aussi vite »* à l'issue de manifestations agricoles. La colère qui s'est exprimée a en effet permis de faire avancer certains dossiers. Ce qu'avait évoqué quelques minutes auparavant, le président des Jeunes agriculteurs (JA), Arnaud Gaillot : *« Ce ne serait pas responsable de dire que rien n'avance […] Personne ne croyait il y a encore quelques mois qu'on arrive à faire bouger les lignes aussi rapidement au niveau européen »*. C'est le cas en France pour les dossiers gasoil non routier, proposition de loi troubles du voisinage, avenir de l'élevage, accès aux moyens de production. *« Trop d'incertitudes demeurent encore »*, a-t-il déclaré. Le ministre de l'Agriculture, Marc Fesneau, a tenté de rassurer les congressistes de la FNSEA sur ses intentions, assurant connaître *« les lourdeurs et les difficultés, les lenteurs et parfois même, disons-le, les réticences qu'il peut y avoir à faire vraiment bouger les choses. Je sais le sentiment que vous avez que le « dire » ne produit pas le « faire » »*, a-t-il dit. Déclinant les avancées de ses services sur certaines urgences (GNR, Maladie hémorragique épizootique-MHE, inondations…), il a garanti que le dispositif Travail occasionnel-demandeur d'emploi (TODE) serait reconduit cette année et pérennisé. De même le réseau des fermes de référence pour l'assurance récolte sera *« opérationnel en 2025 »*, a-t-il promis.

Retour sans nostalgie

Marc Fesneau a également confirmé que la retraite calculée sur les 25 meilleures années serait appliquée à partir du 1er janvier 2026 : *« J'en ai reçu l'assurance du Premier ministre et du Président de la République »*. Sur le projet de loi d'orientation agricole, il a précisé que l'agriculture serait reconnue d'intérêt général majeur, que le régime de la haie y était intégré, de même qu'un volet sur l'accélération des contentieux sur l'eau et les bâtiments d'élevage ou la question *« des sanctions pour les atteintes à l'environnement »*. Une chose est certaine : la FNSEA n'entend *« ni marcher sur la tête ni se laisser marcher sur les pieds »*, a prévenu Arnaud Rousseau. Le syndicat a consacré une partie du congrès à revenir, sans nostalgie sur la genèse du mouvement d'ampleur du début d'année, le plus important du monde agricole depuis 30 ans. *« Un mouvement venu de loin »* a témoigné Jean-Marie Dirat, secrétaire général de la FRSEA Occitanie qui voyait qu'on *« ne gagnait plus d'argent »*, notamment en raison de l'effet ciseaux dans de nombreux secteurs, avec une hausse des coûts de production et une baisse des prix payés au départ de ferme. Les pressions extérieures comme les recours juridiques contre des installations ou des extensions de bâtiments ont agacé. *« En 2023, à cause de ces recours, on a installé personne en volailles dans mon département »*, rappelait Thierry Coué, secrétaire général adjoint de la FNSEA, éleveur en Bretagne. Son collègue, Romain Blanchard a évoqué un *« sentiment de frustration, de résignation puis de ras-le-bol dans toutes les filières »*. Pour lui, c'est ce sentiment qui a été le point de bascule pour sortir des tracteurs. *« Il faut encore attendre un peu avant de tirer le bilan de ces manifestations »*, a tempéré Arnaud Rousseau, assurant *« être toujours dans la bagarre car on n'a pas terminé le temps du travail. Comment continuer le dialogue respectueux mais ferme avec les pouvoirs publics pour sortir de cette crise par le haut ? »*. Si l'écoute est là, a ajouté Arnaud Gaillot *« elle n'est pas suffisante »*. *« Ce qu'on attend, c'est le déploiement des 62 mesures que nous avons portées au Gouvernement. Il doit répondre aux questions : Comment ? et quand ? »*, a martelé le président de la FNSEA très attaché à la culture du résultat. En clair, le mouvement pourrait-il reprendre ? *« L'attente est toujours là, car toutes les décisions du gouvernement ne sont pas encore arrivées dans les cours de ferme et dans le portefeuille »*, a rappelé Thierry Coué, suivi par Romain Blanchard : *« On est toujours dans le rapport de force »*. Fort du soutien d'une grande majorité de la population, les manifestations pourraient reprendre s'ils n'obtenaient pas gain de cause : *« C'est brûlant »*, a concédé Jean-Marie Dirat.

Christophe Soulard

// PORTRAIT

Y'a du soleil et de l'ananas

Vincent Ferry fait partie du nouveau bureau JA21. Cet agriculteur de Châtillon-sur-Seine a suivi de longues études l'ayant emmené dans plusieurs pays tropicaux. Son mémoire était consacré à l'ananas bio !

Il fêtera ses 30 ans ce samedi alors, avec un peu d'avance, bon anniversaire Vincent ! Ce jeune homme fait partie des nouveaux membres du bureau JA21, après les élections du 22 mars à Is-sur-Tille. Vincent Ferry est installé depuis 2020 à Châtillon-sur-Seine en grandes cultures, en assolement commun avec plusieurs membres de sa famille et deux associés. Jusqu'à présent, cet exploitant était *« simple »* administrateur, aussi bien aux JA de son canton qu'au sein du réseau départemental : *« Participer aux réflexions et aux travaux sur l'avenir de nos métiers me plaît beaucoup, alors j'ai souhaité m'investir davantage au sein des Jeunes agriculteurs. Je fais aussi mes premiers pas à l'échelon régional, à JA BFC, par la même occasion. J'arrive avec beaucoup de curiosité ! »*.



L'actuel président du Geda de Châtillon a déjà travaillé à la Réunion, à l'Ile Maurice, en Mongolie et au Bénin.

Un parcours atypique

L'une des particularités de Vincent Ferry vient de ses études, suivies à l'ISTOM de Cergy Pontoise, pendant cinq années après le Bac. Cette école, selon son site internet, forme des ingénieurs *« capables de répondre aux défis alimentaires actuels en innovant et en apportant des solutions en termes d'ingénierie et de recherche, pour un développement agricole socialement et écologiquement responsable »*. Vincent Ferry ne garde que de bons souvenirs de son parcours scolaire : *« j'ai été amené à beaucoup bouger, je me suis notamment rendu en Mongolie, au Bénin, à l'Île Maurice et à la Réunion. C'est très original, je le reconnais : j'ai travaillé plusieurs mois sur la culture et la transformation de l'ananas bio ! Au final, j'ai décidé de rentrer et de ne pas persévérer dans cette branche, contrairement à certains collègues, car je voulais m'intéresser à l'agriculture de notre territoire, mais tout ce que j'ai pu voir et vivre autour de ce projet a été très enrichissant »*. Inciter les jeunes à « bouger » avant de s'installer sera l'un des conseils prodigués durant cette mandature : *« ces années pré-installation sont l'occasion de voir des fermes et des modèles différents, de voyager. Elles nous donnent l'opportunité de mûrir, de connaître vraiment nos ambitions, de nous mettre en perspective dans le monde qui nous entoure, il ne faut pas s'en priver ! Je n'aime pas forcément le terme ouverture d'esprit, mais c'est un peu ça, quand même… Avenir Formation et Agri-Actes, proposés par JA, entrent dans ce même objectif et sont aussi à encourager »*.

C'est enfin semé

Vincent Ferry cultive aujourd'hui du blé, de l'orge de printemps, du tournesol et des petits pois sur son exploitation, avec une partie en agriculture biologique. L'actualité de sa ferme, ces derniers jours, était bien évidemment liée aux semis de printemps : *« la situation devenait inquiétante à cause de la météo. Finalement, tout est rentré dans l'ordre : l'orge et les petits pois ont été semés juste à temps. Plus tard, cela aurait été très problématique »*. Le responsable syndical aborde ensuite le marché : *« l'effet ciseau est à son apogée. Les cours, très bas, semblent tout de même se refaire la cerise, souhaitons que cela continue, car nous sommes loin de couvrir les charges aujourd'hui »*.

AG

Tchao Baptiste



Le principal changement au sein du bureau JA21 concerne la présidence. Comme annoncé dans notre dernière édition, Baptiste Colson n'est plus à la tête du syndicat, l'agriculteur de Moloy a trouvé son successeur en la personne d'Antoine Duthu. Baptiste Colson reste toutefois au bureau avec un poste de vice-président en charge des grandes cultures. Cette fonction sera certainement un peu moins *« prenante »* que la précédente, surtout après les nombreuses sollicitations des derniers mois : *« La fin de mandature a effectivement été très chargée avec toutes nos actions syndicales ! Pour faire les choses bien, il faut se donner à fond mais aussi savoir partir quand il le faut… Dans mon cas, j'avais annoncé depuis longtemps que je ne ferai qu'un seul mandat à la présidence. Un roulement est toujours nécessaire et bénéfique pour tout le monde »*. Le grand gaillard d'1,95 m l'avait déjà mentionné dans ses vœux de la nouvelle année : son meilleur souvenir de la mandature est incontestablement lié à la fête de l'agriculture 2023 à Châtillon-sur-Seine, *« nous nous étions donné beaucoup d'ambitions pour ce rendez-vous et cela a plus que marché… Une fête régionale n'avait jamais réuni autant de monde. Voir tous ces visiteurs déambuler avec le sourire et venir échanger avec nous a été très appréciable, ces moments resteront longtemps gravés dans nos têtes »*. À l'inverse, durant ces deux dernières années, Baptiste Colson n'a guère apprécié les relations avec le Conseil régional : *« la manière dont cela s'est passé est forcément le plus mauvais souvenir de ma mandature ! Nous nous sommes fait balader. J'espère néanmoins que la situation va vite, très vite se décanter car les agriculteurs ont assez attendu le paiement de leurs dossiers »*. Baptiste Colson va désormais avoir un peu plus de temps à lui : *« je vais reprendre deux trois choses que j'avais mises de côté sur la ferme. Je pense notamment au photovoltaïque, nous n'en n'avons pas encore installé et nous allons y réfléchir plus sérieusement »*.

// JEUNES AGRICULTEURS

Un bon week-end à la vosgienne

Les JA de Pontailler-Mirebeau-Fontaine ont organisé un petit séjour amical près de Gérardmer.



La photo « souvenir », immortalisée dans un superbe chalet loué pour l'occasion.

Il n'y a pas que le travail dans la vie, il y a les voyages aussi ! Les Jeunes agriculteurs de Pontailler-Mirebeau-Fontaine ont passé un week-end *« détente »* du 22 au 24 mars dans le département des Vosges. *« L'an passé, nous étions allés dans le Haut-Jura. L'an prochain, nous hésitons entre Annecy et Salon de Provence. Nous voulons inscrire ces petits séjours dans le temps car ils renforcent les liens dans notre équipe et permettent d'intégrer les petits nouveaux »*, relaye Maxime Durafort, agriculteur à Saint-Léger-Triey et président du canton JA. Dix-neuf jeunes étaient de la partie pour cette sortie printanière. Un très beau chalet équipé de jeux et d'un jacuzzi avait été loué pour ces trois jours. Le programme du week-end a été particulièrement riche avec des parties de bowling, la découverte d'une confiserie et d'une distillerie, une ballade à la montagne ou encore la visite d'une exploitation agricole.

Du foin en apéro

« La distillerie produisait du vin de foin de montagne, c'était très original, nous avons pu le déguster avec différents arômes », commente Maxime Durafort, *« pour la randonnée, il n'y avait pas de neige mais nous avons fait de la luge d'été et le lac de Gérardmer est vraiment joli à voir. La ferme où nous sommes allés compte 50 Prim'Holstein et il y a pourtant trois associés. Le lait est vendu au prix moyen de 500 euros, en AOP Munster. Leur approche économique a été très instructive. Le reste du temps, nous avons su nous poser et profiter de ce beau week-end »*. Les recettes de la fête départementale de 2022 ainsi que les actions menées tout au long de l'année (repas dansant, stand de gaufres à la foire aux plantes de Bézouotte, foire de la Sainte-Catherine à Pontailler) ont permis de financer l'intégralité de ce séjour. Le prochain événement JA aura lieu le 13 avril avec une soirée dansante organisée à la salle des fêtes de Mirebeau-sur-Bèze. Renseignements : page Facebook *« Jeunes Agriculteurs Mirebeau/Fontaine/Pontailler »*.

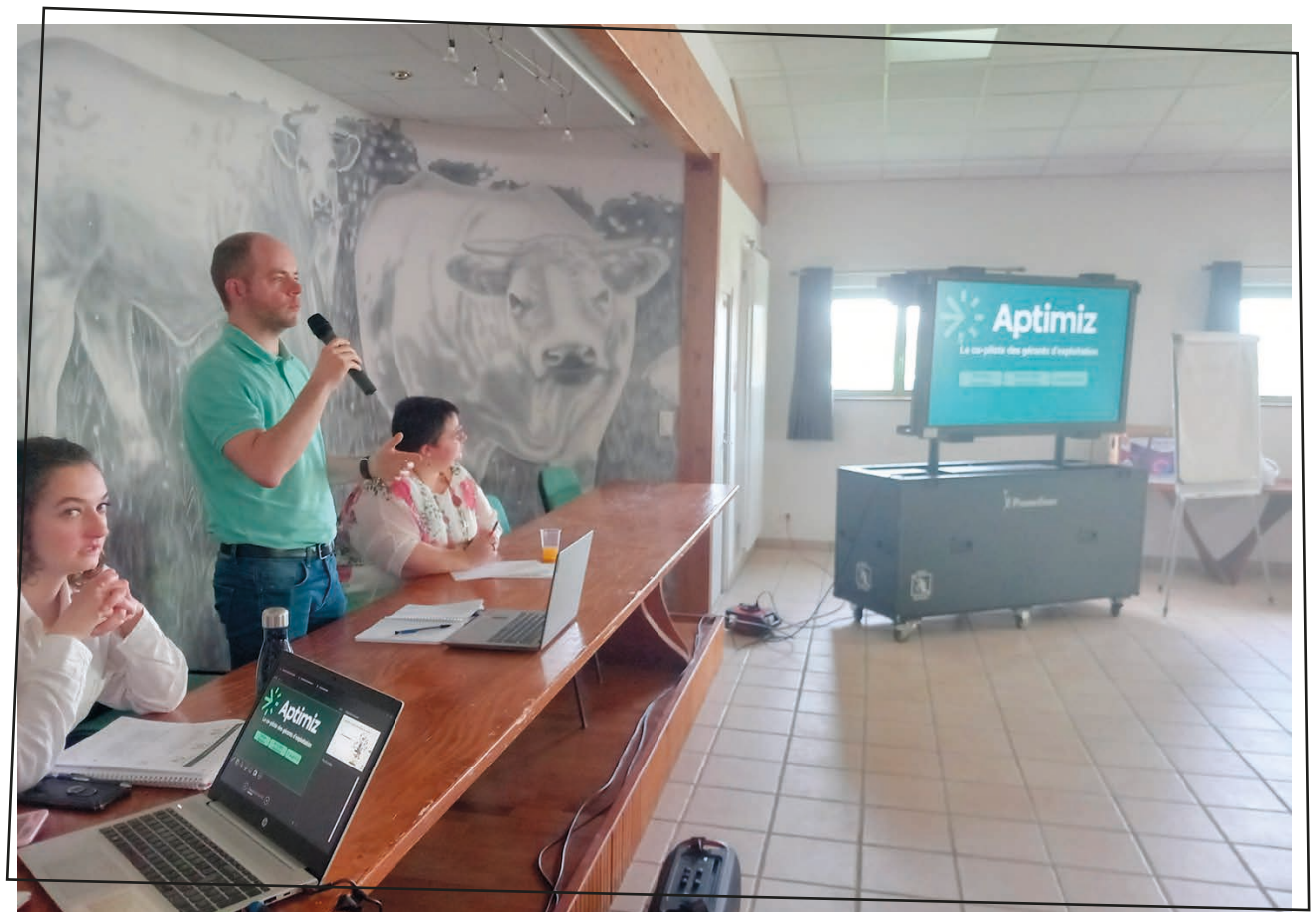
AG

// INSTALLATION-TRANSMISSION

21 Activité soutenue et rééquilibrage

Le Comité orientation transmission-installation de la Chambre d'agriculture a fait le point sur les installations dans le département en 2023. Une année marquée par un dynamisme certain et un rééquilibrage entre agriculture diversifiée et traditionnelle.

2023 restera comme une « grosse » année en termes de volonté d'installations agricoles dans la Nièvre. C'est ce que révélaient les chiffres du Comité orientation transmission-installation (Coti) de la Chambre d'agriculture, réuni au Marault, le 21 mars. Le Point accueil installation (PAI) a vu son nombre de visites augmenter de 23 % par rapport à 2022, avec un total de 145 personnes reçues. La Nièvre est, de ce point de vue, le seul département de Bourgogne-Franche-Comté (BFC) en progression. Cette évolution ne fait pas pour autant perdre de vue l'esprit dans lequel l'accompagnement des futurs installés doit se faire : permettre des installations qui soient économiquement viables. Il n'est pas impossible que la fin de la Dotation jeune agriculteur (DJA) « ancienne version » ait aussi joué dans ce surcroît d'activité. Autre fait notable : parmi les productions envisagées par les personnes se présentant au PAI en 2023, les productions diversifiées (caprins, ovins, apiculture, maraîchage…) et celles dites traditionnelles (bovins viande, bovins lait, grandes cultures…) font quasiment jeu égal alors que, ces dernières années, entre 2016 et 2021, les productions diversifiées étaient plus nombreuses que les traditionnelles.



Ce point annuel sur les installations dans la Nièvre permettait de découvrir l'application Aptimiz, destinée à aider les agriculteurs à mieux gérer leur temps de travail, une dimension particulièrement importante à prendre en compte lorsqu'on se lance !

Une bonne dynamique

Dans le détail, les projets d'installation en bovins viande, en ovins viande, en arboriculture, apiculture, viticulture et plantes à parfum, aromatiques et médicinales sont en hausse, alors que les projets en poules pondeuses ou en caprins sont en baisse, mais, sur ces deux derniers exemples, ils sont aussi peu nombreux. 50 Plans de professionnalisation personnalisés (PPP) ont été agréés en 2023 contre 43 l'année précédente. 2024 semble s'inscrire dans la même bonne dynamique avec, en trois mois, 45 personnes reçues au PAI, contre 22 sur la même période, en 2023. En 2023 toujours, environ un tiers des candidats à l'installation recherchaient du foncier avec une surface de 11 ha en moyenne. Les installations aidées sont en hausse assez significative dans la Nièvre, 2023 marquant une progression relativement importante, comparée aux six années précédentes, avec 52 installations aidées, contre entre 25 et 35 de 2017 à 2022. En fait, pour retrouver autant de DJA envoyées, il faut remonter à 2013. Sur le début 2024, on en est, pour l'instant, à 8 dossiers DJA.

L'effet des taux d'intérêt bancaires

Ces installations supposent des investissements. Pour celles accomplies dans un cadre sociétaire, le montant moyen reste relativement stable depuis 2016, tournant autour de 300 000 euros. En 2023, il marquait toutefois une hausse, s'établissant à un peu plus de 320 000 euros. Pour les installations en individuel, les variations sont plus importantes et l'on note une forte hausse depuis 2019. En 2023, le montant moyen sur cette catégorie était de plus de 508 000 euros. La hausse des montants investis est sans doute à mettre en lien, en partie, avec celle des taux d'intérêt bancaires. Au-delà de ces chiffres, qui témoignent d'un intérêt indéniable pour l'agriculture, l'idée de travailler sur l'attractivité agricole du département de la Nièvre, sur le modèle de ce qui se fait déjà pour attirer des professionnels de santé, par exemple, a été évoqué lors de cet événement. Chacun garde en tête la proportion importante d'agriculteurs proches de la retraite et de l'enjeu du renouvellement des générations. C'est dans ce contexte qu'Éric Guyot, président du pays Val de Loire Nivernais, a lancé l'idée de prises de contacts avec des agriculteurs proches de la retraite afin d'établir des fiches sur les éventuelles exploitations à reprendre et mettre ainsi en lumière les potentiels d'activités agricoles propres au département. Une autre façon de cultiver l'attractivité…

Berty Robert

Installations en bio

Si l'on fait un focus sur l'agriculture biologique, on constate qu'en 2023, 27 candidats à l'installation dans la Nièvre étaient intéressés par ce secteur (soit environ 20 % du total, ce qui est relativement important lorsqu'on garde à l'esprit que les exploitations bio ne représentaient que 13,41 % des exploitations au plan national en 2021). En 2023 dans le département, le bio aura représenté 15 % des installations aidées, mais, au regard de la conjoncture actuelle concernant ce secteur agricole, il ne serait pas surprenant que cette proportion baisse. Sur le début de l'année 2024, 9 personnes ont, pour l'heure, annoncé vouloir s'installer en bio.

// JA DU CANTON DE FOURS

58 Troisième mandat et comice en préparation

Les Jeunes agriculteurs de Fours ont tenu leur assemblée cantonale le 1er mars. Le bureau a été majoritairement reconduit (sauf pour l'administrateur qui a été renouvelé) : Arthur Petit, président ; vice-présidents, Antoine Tricot et Clément Villette ; Karine Léon, secrétaire générale ; Karelle Pautet, secrétaire adjointe ; Quentin Aurousseau, trésorier ; Clément Villette, administrateur ; Benoît Maillard, administrateur stagiaire. Ainsi, Arthur Petit, 27 ans et au JA depuis environ 10 ans, a été reconduit pour un troisième mandat : *« J'espère faire encore mieux que les deux précédents »* sourit-il et ajoute : *« Il ne se passe pas grand-chose pour les jeunes dans notre canton. Alors, avec les événements que nous pouvons organiser avec les JA cela nous procure une occasion pour créer des liens entre nous ; d'animer un peu notre canton en somme. De plus, je trouve cela intéressant surtout lorsque l'on est hors cadre car on se fait des connaissances. Une fois qu'on se connaît bien, on se donne des coups de main. En fait, on tisse un réseau social et aussi un réseau d'entraide. Cette année, nous accueillons trois nouveaux jeunes, et j'en suis ravi. Nous espérons en voir venir d'autres afin de gonfler les rangs de notre groupe très amical. Donc n'hésitez pas à nous rejoindre car nous aurons besoin d'aide pour organiser le comice qui se déroulera en 2026. Cela sera un grand moment alors venez le partager avec nous »*. Il conclut : *« pour moi, chacun a son mot à dire au sein des JA de Fours, un peu comme dans un groupe de copains. Cette équité nous tient à cœur et est peut-être l'essence même de notre groupe »*.



JA de Fours

De gauche à droite : Antoine Tricot, Karelle Pautet, Clément Villette, Arthur Petit, Quentin Aurousseau et Benoît Maillard.

Chloé Monget

Pour contacter les JA de Fours : https://m.facebook.com/people/JA-Fours/100064814643683/

BARBOT
FAYAT GROUP

Construction métallique
Charpente, couverture, bardage

Frédéric Thomas
06 87 74 56 40
Dépt: 21 | 25 | 39 | 70

info@barbot.fayat.com
barbot.fayat.com



// JA

Le rendez-vous des élèves

Le jeudi 28 mars a eu lieu la 28e édition du forum des métiers de l'agriculture, organisé par les Jeunes agriculteurs de l'Yonne, à la MFR de Villevallier. Pour l'occasion, 16 organismes professionnels agricoles étaient présents pour présenter, aux jeunes, les métiers qui composent le monde agricole et para-agricole.

Le principe du forum des métiers de l'agriculture des JA 89 reste le même, avec une présence en alternance une année sur deux au lycée agricole d'Auxerre La Brosse et à la MFR de Villevallier. Et c'est à Villevallier que cette 28e édition a eu lieu. « *On a reçu des élèves de la MFR (CAP et Bac pro) mais aussi de La Brosse, que ce soit des premières, des terminales, des BTS, des BPREA (en public adulte)* », indique Maxime Boucher, responsable du forum des métiers de l'agriculture des JA 89. « *On est sur des publics qui vont chercher à travailler dans le milieu agricole, à terme, soit en s'installant, soit en étant salarié dans une exploitation ou dans une OPA. Ce forum répond totalement aux demandes et besoins de chaque jeune* ».

16 OPA étaient présentes sur place pour présenter les métiers et le fonctionnement de leurs entreprises. « *On distribue également un guide avec d'autres OPA pour que les jeunes aient la totalité des organismes et métiers du milieu agricole icaunais* », poursuit Maxime Boucher. « *À travers ce forum, on espère que ceux qui n'ont pas encore de projet professionnel puissent trouver un métier et/ou une entreprise qui pourrait leur plaire* ».



16 OPA étaient présentes lors du forum.

Le speed-dating définitivement adopté

Le système de speed-dating a une nouvelle fois été reconduit. « *Les jeunes tournent toutes les 10-15 minutes sur chacun des stands, en groupe de deux ou trois. Certains ont pour objectif de recueillir des informations sur les différentes OPA, d'autres doivent présenter leurs CV dans les conditions d'un entretien d'embauche, pour se préparer à ce qui les attend demain* », continue Maxime Boucher.

Ce forum est l'un des premiers événements organisé par les JA dans l'année civile. Mais ce n'est pas la seule action auprès des scolaires. « *On fait également des interventions dans des classes et on participe aux forums des établissements scolaires pour présenter les métiers de l'agriculture. À travers tout cela, l'objectif est toujours le même : le renouvellement des générations, mais pas seulement comme exploitant, les OPA aussi ont besoin de monde. Il y a de quoi faire dans le milieu agricole et para-agricole* », conclut le membre des JA 89.

Christopher Levé

Qu'en pensent les élèves ?

Ce forum des métiers de l'agriculture est à destination des jeunes de la MFR de Villevallier et de La Brosse. Mais qu'en pensent-ils ?

Pour Raphaël Delaporte, 17 ans, élève en première Bac pro CGEA à la MFR de Villevallier, « *avec ce genre de forum, on a l'occasion de rencontrer des organismes du monde agricole que l'on retrouvera ensuite dans le monde professionnel et dans le processus d'installation (après ses études, Raphaël Delaporte souhaite travailler comme salarié dans une exploitation, dans un premier temps, et envisage par la suite de s'installer, ndlr). On voit tous les métiers du monde agricole et ce qu'ils font au quotidien, que ce soit les banques, les assurances, la MSA, les coopératives, la Chambre d'agriculture… Heureusement que ce genre de forum existe. Cela nous permet d'éviter de nous retrouver complètement perdu à la sortie de nos études. Là, on a pu prendre des premiers renseignements et des premiers contacts qui nous serviront plus tard* ».

Ce que confirme Williams Gomes, 17 ans, élève en deuxième année de CAP agricole à la MFR de Villevallier. « *Ce forum nous permet d'avoir des pistes pour l'avenir, soit en tant que salarié agricole ou d'un organisme agricole, ou exploitant. Moi, mon objectif est d'être conducteur de machines agricoles. Les tracteurs, les moissonneuses-batteuses, c'est ce qui me plaît. Mais c'est bien aussi de voir autre chose. Ça nous montre l'ampleur des métiers et des organismes qui composent l'agriculture. Ça nous permet de nous préparer pour l'après. Ça fait un peu peur, mais avec le temps et ce genre de journée, on peut se préparer* ».

Terres de Bourgogne était présent



Parmi les entreprises présentes au forum, Terres de Bourgogne était présent, par l'intermédiaire de nos collègues Martine Mion, en charge du service abonnement, et Berty Robert, rédacteur en chef du journal. Pour nous, l'occasion était de parler des différents métiers qui composent notre média. Car un journal, ce n'est pas qu'une équipe de journalistes, c'est aussi un service commercial, un service abonnement, un service annonces légales, un service comptabilité, un service secrétariat de rédaction et PAO (publication assistée par ordinateur), un rédacteur en chef et un directeur. Autant de métiers qui ont été expliqués aux élèves.

Un jeu concours a également été organisé par nos collègues. Après tirage au sort, Jules Gaury, élève au lycée agricole d'Auxerre La Brosse, de Précy-sur-Vrin, et Romain Agoup, également élève à La Brosse, de Migennes, remportent une veste Terres de Bourgogne.

Pour toutes questions relatives à nos différents métiers, l'équipe de Terres de Bourgogne se tient à votre disposition. Nous sommes joignables sur les différents réseaux sociaux (Facebook, X et Instagram), ainsi qu'à l'adresse mail suivante : contact@terres-de-bourgogne.net.

On en parle jusque sur les marchés

// JEUX OLYMPIQUES

Dans le cadre de la semaine olympique et paralympique, le Conseil départemental de l'Yonne se rend sur les marchés des villes-relais de la flamme olympique, par lesquelles elle passera le 11 juillet prochain.

Depuis le mardi 2 avril et jusqu'au lundi 8 avril, le Conseil départemental de l'Yonne est présent sur quelques marchés icaunais. Dans le cadre de la semaine olympique et paralympique, qui est un événement national, le Département a décidé d'aller à la rencontre des icaunais en se déplaçant sur les marchés des villes-relais de la flamme, dans le but de valoriser et faire vivre l'esprit olympique sur tout le département. « *L'objectif de notre présence sur les marchés est de communiquer sur le passage de la flamme olympique dans l'Yonne, qui se fera le jeudi 11 juillet. On informe des animations qui auront lieu, lors de cette journée, dans chaque ville* », explique Fanny Van der Hulst, du service promotion et communication du Conseil départemental de l'Yonne.



Les visiteurs des marchés peuvent s'arrêter au stand du Conseil départemental pour prendre une photo avec les Phryges, les mascottes officielles des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 (comme ici avec les élus et représentants du Conseil départemental de l'Yonne).

Le mardi 2 avril à Auxerre, le mercredi 3 avril à Vézelay, le jeudi 4 avril à Migennes, le vendredi 5 avril à Saint-Fargeau, le samedi 6 avril à Avallon, le dimanche 7 avril à Chablis et lundi 8 avril à Sens… l'ensemble des sept villes-relais se met aux couleurs des JO de Paris 2024, à quelques semaines de son lancement, qui, rappelons-le, est le plus gros événement sportif au monde.

Alors, pourquoi les marchés ? « *Car c'est un événement populaire, dans le bon sens du terme, où les gens viennent spontanément. C'est l'occasion pour nous d'aller à la rencontre du grand public, toujours présent sur les marchés* », répond Fanny Van der Hulst.

Pour Philippe Lala, directeur du projet Yonne 24, « Yonne 24, est une sorte de laboratoire d'idées et d'actions que l'on met en place avec la volonté de faire perdurer des choses dans le temps. Le but n'est pas de stopper toutes ces actions à l'issue des jeux olympiques, bien au contraire ».

Une fois encore, l'Yonne montre donc, d'une belle façon, son implication dans la promotion des JO.

Christopher Levé

Le programme du 11 juillet

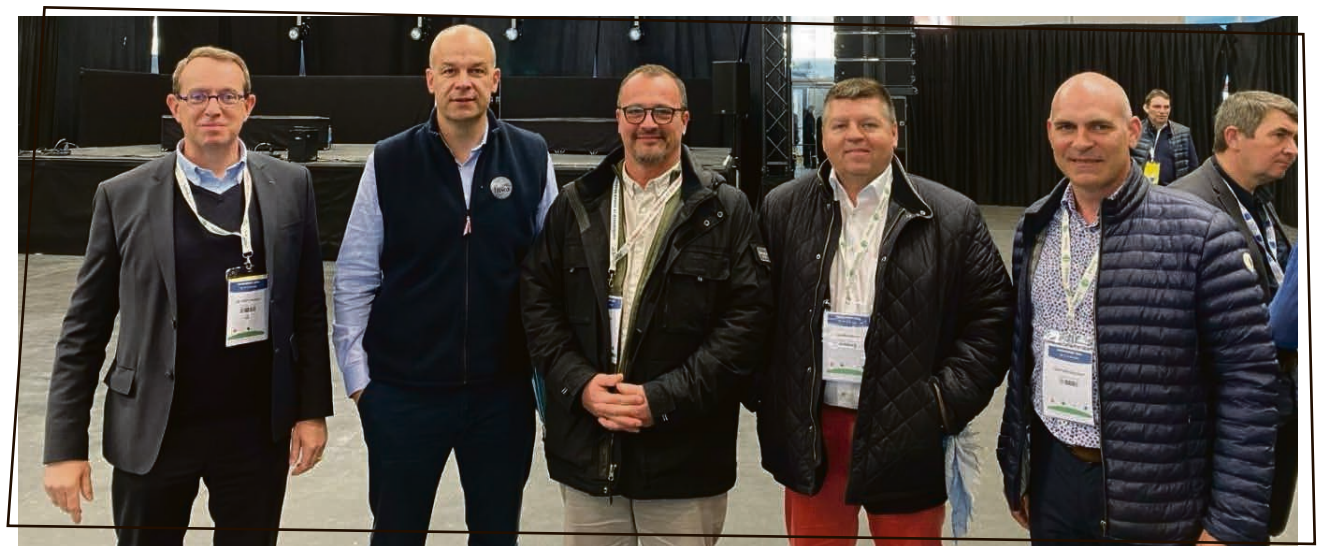
Le jeudi 11 juillet marquera le passage de la flamme olympique dans l'Yonne. Cette dernière traversera le département sur sept villes-relais. Voici le programme de cette journée :

- **8 h 30 : petit-déjeuner, à Avallon ;**
- **9 h 25 : lâcher de ballon par les enfants, à Vézelay ;**
- **11 h 46 : spectacle aérien, à Sens ;**
- **13 h 19 : banquet républicain, à Saint-Fargeau ;**
- **15 h 42 : relais de 7 « flammettes », à Migennes ;**
- **17 h 18 : atelier théâtre, à Chablis ;**
- **17 h 54 : animation au parc Roscoff + soirée « quais en folie », à Auxerre (le site de célébration).**

// SYNDICALISME

Le compte n'y est toujours pas

Une délégation côte-d'orienne s'est rendue au congrès de la FNSEA du 26 au 28 mars. Tous les départements sont unanimes sur l'état de santé de l'agriculture.



De gauche à droite : Jacques de Loisy, Arnaud Rousseau, Samuel Bulot, Fabrice Faivre et Sébastien Gautier.

La ville de Dunkerque, à l'extrême nord de l'Hexagone, a accueilli le congrès 2024 de la FNSEA. Comme à ses habitudes, la FDSEA de Côte-d'Or a répondu présent à ce rendez-vous annuel, avec une délégation qui était composée de Jacques de Loisy (président), Samuel Bulot (secrétaire général), Fabrice Faivre (trésorier) et Sébastien Gautier (directeur).

Ce congrès se déroulait dans un contexte forcément particulier, celui de l'*« après »* manifestations de fin janvier. *« Les interventions des différents départements et régions ont bien montré que le compte n'y est toujours pas, sur tous les sujets et sur tout les territoires »*, déplore Jacques de Loisy. Sur place, le président de la FDSEA21 s'est exprimé sur différents sujets, notamment les MAEC et les aides bio : *« les gouvernements successifs avaient incité les agriculteurs à souscrire ce genre d'orientations et aujourd'hui, des retards de paiements s'accumulent… Le moment est très mal choisi car les trésoreries connaissent des difficultés. Notre gouvernement n'est clairement pas au rendez-vous ! »*.

Des promesses...

Jacques de Loisy a également rappelé les demandes de la profession vis-à-vis de l'OFB, dénonçant l'armement et le comportement *« plus que discutable »* de certains agents. Les applaudissements de la salle ont démontré que ce problème n'était pas spécifique à la Côte-d'Or...

L'agriculteur de Hauteville-lès-Dijon a enchainé avec les importations russes et ukrainiennes : *« leurs produits déstabilisent les marchés. Le Président de la République avait fait des promesses en février mais à ce jour, rien n'est encore acté pour leur taxation. Je considère que c'est voulu ! Notre ministre de l'Économie va pouvoir obtenir ce qu'il voulait, c'est-à-dire une baisse de l'inflation sur les produits alimentaires. Et ce sera bien évidemment sur le dos des producteurs…»*. D'autres responsables de notre région sont intervenus lors de ce congrès, notamment Christian Bajard, président de la FDSEA de Saône-et-Loire, qui a successivement abordé la rémunération des agriculteurs, la prédation, les dégâts de gibier ou encore les moyens de productions.

Ça chauffe

« La bataille syndicale continue chaque jour, notamment avec le Premier ministre, le ministre de l'Agriculture et sa ministre déléguée. Il ne faut rien lâcher sinon, les réponses du gouvernement ne seront jamais à la hauteur des ambitions portées par notre agriculture », souligne Jacques de Loisy, qui se félicite de la détermination du président et du secrétaire général de la FNSEA pour défendre les producteurs *« jusqu'au bout »* et *« faire face »* au cynisme de certains responsables politiques.

Le Côte-d'orien sent de l'*« agacement »* au sein des troupes syndicales : *« il faut un peu de temps pour faire avancer certains dossiers, pour écrire des décrets, des amendements… Nous voulons bien l'entendre, mais nous sentons aussi que des freins persistent au sein de l'administration et des sujets ne sont toujours pas tranchés… Dans un tel contexte, un bon nombre d'agriculteurs adhérents attendent aujourd'hui que les actions syndicales reprennent. Je ne vois pas comment on ne bougera pas »*.

AG

// INSTALLATION

« N'écoute pas les autres, vas-y, fonce ! »

Le côte-d'orien Flavio Py, ancien chauffeur pour la coopérative Terre d'Ovin, a choisi de s'installer éleveur, malgré les conseils de son entourage qui l'en dissuadait.

« Dans la vie, on ne fait pas toujours ce que l'on veut » : cette phrase, nombre d'entre nous l'avons déjà entendue. Flavio Py n'en a eu que faire et est allé au bout de ses rêves et de ses convictions en achetant sa propre exploitation, malgré un salaire régulier et relativement confortable de chauffeur routier. *« Si j'avais écouté ce que l'on me disait, je roulerais encore aujourd'hui. Je n'étais pas si mal que cela, mais je n'étais pas si heureux qu'aujourd'hui… Devenir éleveur, c'est ce que je voulais depuis tout petit »*, confie le jeune homme de 25 ans. Après un Bac pro CGEA à la Barotte et un BTS Acse à la MFR de Pouilly, Flavio Py a passé ses permis poids lourds avant d'être embauché à la coopérative Terre d'Ovin : *« j'ai fait de nombreux et longs déplacements pendant trois ans. Je n'en garde que de bons souvenirs, mais je ne voulais pas en faire mon métier sur le long terme. Vous l'avez deviné, j'attendais de trouver une ferme pour m'installer… Je ne suis pas dépensier et j'arrivais à mettre un peu d'argent de côté pour financer mon futur projet. J'avais également travaillé durant toutes mes vacances scolaires en tant que saisonnier, dans le même objectif… J'avais réussi à acheter de premières brebis avant même mon installation : elles attendaient sagement, dans un bâtiment de mes parents »*.

Ah, c'est là !

Courant 2022, le jeune Côte-d'orien apprend qu'Olivier Lallemant compte arrêter son activité d'éleveur à Ménétreux-le-Pitois : *« je suis originaire de Venarey-Les Laumes, juste à côté. Le jour où j'ai visité les installations, je l'ai tout de suite bien senti, je me suis dit : ah, c'est là ! »*. Flavio Py, à la base, n'était pas certain de s'installer dans un système ovin : *« cette idée a mûri au fil du temps. Durant mes études, j'ai beaucoup travaillé dans les bovins, le mouton n'était pas beaucoup mis en avant. Les vaches, j'aime beaucoup, mais surtout avec l'ambiance des concours dans lesquels j'ai beaucoup évolué. Au final, à force de côtoyer des éleveurs dans le cadre de mes transports, j'ai voulu m'installer en ovins et je ne regrette pas »*.

La Romane a été la race *« coup de cœur »* de l'éleveur : *« elle est prolifique, maternelle, avec de très bonnes valeurs laitières… Tout le monde me disait qu'elle s'apparentait à des chevreuils, mais elle se tient très bien, autant que les autres »*. Très bricoleur, Flavio Py a entièrement réaménagé son bâtiment, initialement dédié aux bovins : *« beaucoup de choses ici sont faites maison, dans un souci d'économies et pour limiter les investissements. Mon frère est menuisier, mon père est bricoleur lui aussi, et ma belle-famille a une exploitation agricole pas très loin d'ici, donc je suis très bien entouré en cas de besoins. Je tiens d'ailleurs à remercier mon entourage, ma famille et mes amis pour leur soutien »*. Officiellement propriétaire du site depuis début 2023, cet hors cadre familial compte déjà la bagatelle de 600 brebis ! Pour les acquérir, Flavio Py a notamment bénéficié d'un prêt sur cinq ans proposé par Terre d'Ovin, en plus de ses apports personnels et de l'accroissement interne de sa troupe.

Objectif 800

Pour pouvoir gérer son exploitation seul, dans les meilleures conditions possibles, Flavio Py répartit les agnelages en trois périodes : avril, août et novembre. Ses agneaux partent en boucherie entre 85 et 120 jours : *« certaines agnelles prennent la même direction, j'en garde aussi une bonne partie pour augmenter la troupe et renouveler les brebis de réforme »*. Les cours sont désormais à un bon niveau toute l'année, c'est une *« nouvelle tendance »* : *« avant, il y avait des pics à Noël, à Pâques et un peu lors de l'Aïd. Tout se tient désormais, c'est très bien. Mes derniers agneaux ont été vendus il y a deux semaines à 8,40 euros/kg : ces tarifs sont encourageants, c'est pour cela que je compte monter la troupe à 800 brebis »*.

La seule ombre au tableau est malheureusement la menace du loup : *« la mise à l'herbe arrive très vite et comme tous les éleveurs, je flippe beaucoup ! Ce prédateur hante même mes projets… Je me demande si je ne vais pas clôturer mes prés à deux mètres de haut dès maintenant, pour limiter les risques. Dans tous les cas, mes tournées chaque matin seront remplies de stress. J'ai l'impression que notre gouvernement se fiche éperdument de cette problématique pouvant remettre en cause notre production »*.



Le jeune de Ménétreux-le-Pitois compte déjà 600 brebis. Et ce n'est pas fini !

AG

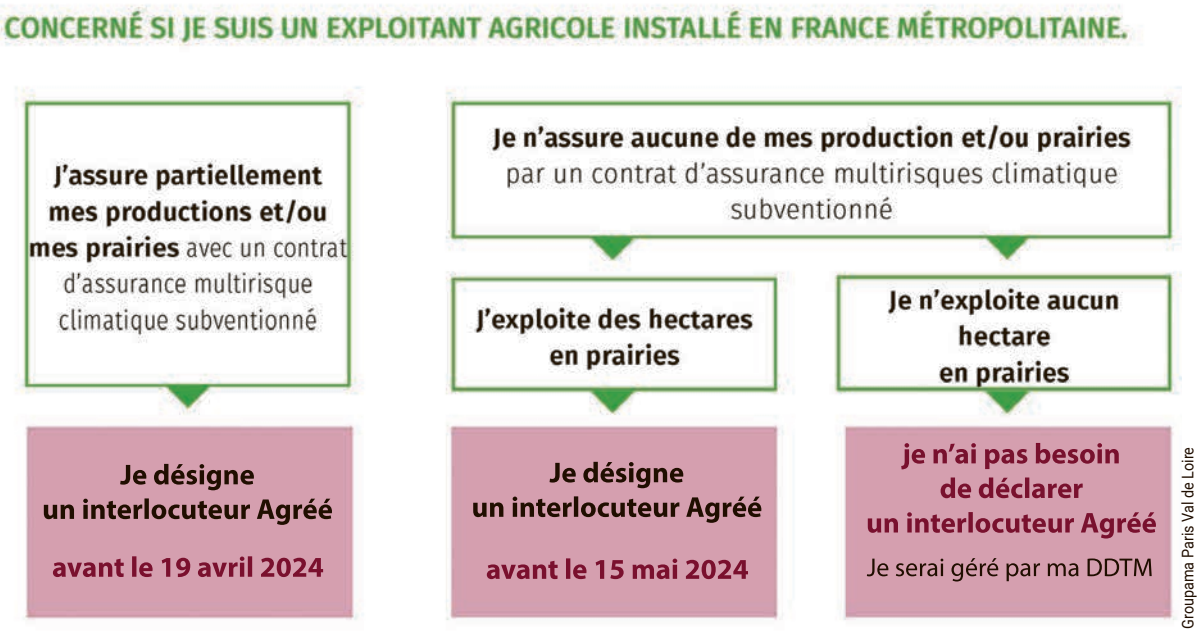


// MULTIRISQUE CLIMATIQUE

89

Bien penser à déclarer son interlocuteur unique

Pour les retardataires, il est encore possible de déclarer son interlocuteur unique pour la multirisque climatique, sur la plateforme en ligne des Pouvoirs Publics, jusqu'au 19 avril pour les exploitants partiellement assurés en multirisque climatique et jusqu'au 15 mai pour les non-assurés exploitants des prairies.



Groupama Paris Val de Loire

Seuls les agriculteurs n'assurant aucune de leurs productions et/ou prairies, et n'exploitant aucun hectare en prairie, ne peuvent pas prétendre à ce fonds et n'ont donc pas besoin de déclarer un interlocuteur agréé.

Comme le rappelle Ludovic Damé, directeur d'établissement de l'Yonne et de la Seine-et-Marne à Groupama Paris Val de Loire, « *depuis le 1er janvier 2023, une refonte de la garantie permettant de couvrir les dommages climatiques, sur les cultures et les prairies, a eu lieu. Pour pouvoir bénéficier de ce nouveau dispositif, il est nécessaire de déclarer l'ensemble de ses productions, végétales et prairies, et de désigner un interlocuteur unique agréé pour la multirisque climatique. Il faut savoir que les agriculteurs sont concernés même si leurs cultures et leurs prairies ne sont pas assurées par un contrat d'assurance multirisque climatique subventionné* ».

Cette déclaration, sur la plateforme des Pouvoirs Publics, était initialement prévue jusqu'au 31 mars 2024. La date limite de déclaration sur la plateforme pour les exploitants partiellement assurés en multirisque climatique est reportée au vendredi 19 avril. Pour les éleveurs (ou plus largement les agriculteurs non assurés exploitants des prairies), celle-ci reste fixée au 15 mai.

Groupama, une possibilité

« *Grâce à cette réforme, chaque agriculteur peut bénéficier, depuis le 1er janvier 2023, d'une indemnisation par l'ISN (indemnité de solidarité nationale) lorsqu'un aléa climatique cause des pertes de récolte d'ampleur exceptionnelle sur son exploitation* », poursuit Ludovic Damé. « *Cela est possible avec le déploiement, cette année, d'un réseau d'interlocuteurs agréés, constitué d'entreprises d'assurance, dont Groupama, qui commercialisent des contrats d'assurance récolte subventionnable. Ce réseau a pour objectif de simplifier l'accès à l'ISN puisque ce sont les assureurs qui gèrent, pour le compte de l'État, ces dossiers dont la subvention est versée en dehors d'un contrat d'assurance* ».

Pour pouvoir désigner un interlocuteur agréé, il faut donc se connecter à la plateforme de données dématérialisées du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire (voir par ailleurs). En l'absence de désignation sur la plateforme, aucune indemnité au titre de la solidarité nationale ne pourra être versée.

À noter que seuls les agriculteurs n'assurant aucune de leurs productions et/ou prairies, et n'exploitant aucun hectare en prairie, ne peuvent pas prétendre à ce fonds et n'ont donc pas besoin de déclarer un interlocuteur agréé (les dossiers de déclaration de dégâts seront, pour eux, gérés par la DDT).

Christopher Levé

// EN SAVOIR +

Comment accéder à la plateforme des Pouvoirs Publics ?

Pour accéder à la plateforme des Pouvoirs Publics et déclarer son interlocuteur unique pour la multirisque climatique, rien de plus simple : il suffit de flasher le code ci-dessous, ou bien se rendre sur le site internet pad.agriculture.gouv.fr.

// POINT DE VUE

21

Reprendre les données sur le Glyphosate et les vers de terre

Vincent Chaplot, agriculteur de Côte-d'Or et directeur de recherche à l'IRD, livre un point de vue sur le lien entre la présence des vers de terre et le glyphosate.

À l'occasion des discussions sur le renouvellement d'autorisation du glyphosate pour dix ans fin 2023, de nombreux chercheurs spécialistes des sols et de leur faune alertaient dans la presse sur ses effets délétères sur les vers de terre, ces puissants alliés de l'agriculture durable. Or, les agriculteurs en ACS (Agriculture de conservation des sols), qui utilisent souvent de plus grandes quantités de glyphosate pour produire de la nourriture qu'en agriculture conventionnelle, observent un accroissement des populations de lombric. Comment expliquer une telle divergence entre ce que dit la recherche et ce qu'observent les acteurs de terrain ? Devant cette apparente contradiction, il est intéressant de regarder de plus près les données disponibles.

Une soixantaine d'études académiques

L'étude de Lima-Silva et Pelosi publiée en 2023 dans le journal Integrated Environmental Assessment and Management, qui est à notre connaissance la plus récente sur le sujet, reprend les conclusions des 63 études de par le monde publiées sur le sujet entre 1982 et 2022. Ces auteurs concluent à une absence d'impact du glyphosate utilisé aux doses recommandées et indiquent toutefois que plusieurs applications par année peuvent induire des effets négatifs sur la reproduction et la structure des populations de vers de terre, ce que les expérimentations disponibles ne peuvent toutefois mettre en évidence par manque d'études long terme.

Jusqu'à 15 000 litres par hectare

La réanalyse des données de base des 63 études « glyphosate » montre que seulement 32 d'entre elles présentent des données expérimentales sur les vers de terre et ont été publiées dans des revues internationales faisant appel à des experts pour valider les résultats. Nous observons que la très grande majorité de ces études ont été réalisées au laboratoire, loin des conditions réelles de terrain et que le volume appliqué moyen (converti pour la couche 0-30 cm) est de 2500 litres ha-1 (avec un maximum de 15 000 litres, soit 5 000 fois la dose maximale autorisée, dans l'étude de 2020 de Garcia-Perez au Mexique utilisant 2380 mg de glyphosate par kg de sol et publiée dans le journal Applied soil ecology). Huit études seulement appliquent moins de 10 litres ha-1. Dans tous les cas aucune surmortalité liée au glyphosate n'est observée.

Impact de la diminution du travail du sol ?

L'Agriculture de conservation des sols (ACS) qui adopte un travail du sol moins intensif et des couverts végétaux, vise à une plus grande biodiversité dans le sol pour une agriculture durable. Les agriculteurs en ACS qui utilisent classiquement du glyphosate pour la destruction des couverts voient pourtant les populations de vers de terre de leurs champs augmenter.

Cette évolution peut être liée à la fois à la diminution du travail du sol et aux opérations agronomiques comme la protection chimique des cultures, deux facteurs évalués par l'étude de Briones et Schmidt (2017) dans Global Change Biology à partir de 165 publications mondiales.

Ces chercheurs montrent que le fait de moins perturber le sol augmente significativement l'abondance des vers de terre de 137 % en moyenne pour le semis direct et 127 % pour un travail superficiel par rapport au travail profond alors que l'utilisation de glyphosate n'a pas d'effet significatif. La communauté scientifique en collaboration avec les agriculteurs dispose de 10 années pour mettre en place des dispositifs expérimentaux qui étudieraient au champ et sur le long terme l'impact du glyphosate sur les populations de vers de terre, et ainsi alimenter de la meilleure des façons les discussions à venir en 2033 sur l'avenir du glyphosate en Europe.

Vincent Chaplot

Suivez-nous sur notre page Facebook

// CONGRÈS DE LA FNSEA

La délégation Bourgogne-Franche-Comté a participé activement aux débats

Le congrès de la FNSEA a eu lieu à Dunkerque, les 26, 27 et 28 mars. Une délégation de Bourgogne-Franche-Comté de plus de 50 personnes a participé à ces journées avec de nombreuses contributions pour défendre l'avenir du monde agricole et redonner des perspectives à ce formidable métier.

Christophe Chambon, président de la FRSEA BFC et secrétaire général adjoint de la FNSEA, a retracé les actions syndicales de ces derniers mois : « *Devant le manque de mesures, on est vite passé à l'heure des grandes manœuvres. En janvier, en moins de 4 jours, les moteurs chauffent de partout ; l'appel à mobilisation est lancé. En moins de 48 heures, la FNSEA et les JA bloquent tous les axes autoroutiers de France. Plus de 120 mesures ont été portées par l'ensemble du réseau qui reste mobilisé pour faire avancer ses propositions* ». Lors d'une première série de questions, Hélène Dapvril, agricultrice de l'Yonne, s'est lancée : « *L'État ne respecte pas ses engagements vis-à-vis de l'approvisionnement des produits bio dans les cantines avec les Egalim. Les productions bio ont besoin d'un accompagnement financier pour passer la crise, mais pas seulement. Il faut aussi des outils de régulation pour gérer la surproduction de marchés* ». Luc Smessaert, vice-président de la FNSEA, est revenu sur les 62 mesures retenues par le ministère, en particulier les propositions telles que la réduction des délais de recours contre les projets d'hydrauliques et d'élevage, l'unification des règles sur les haies, la dérogation aux obligations de mise aux normes d'accessibilité pour les bâtiments agricoles.



La délégation BFC réunie à Dunkerque.



Les représentants de BFC ont expliqué les grandes problématiques qui se posent, au plan régional, et qui agissent en écho de la colère agricole de ces derniers mois.

Des résultats obtenus

Un rappel des acquis obtenus a été fait : abandon de la hausse de TICPE pour le GNR, remboursement anticipé et versement d'une avance de 50 % pour 2024, déduction immédiate « en pied de facture » de la TICPE qui était remboursée en N + 1 (juillet 2024), passage de 91 900 € à 120 000 € pour le plafond du régime micro-BA, augmentation des plafonds de la déduction pour épargne de précaution (50 000 €), extension du taux réduit de TVA pour les centres équestres… Stéphane Aurousseau, agriculteur nivernais et président de la commission des statuts et conflits de la FNSEA, a présenté les élections de cette commission et conclu son intervention en expliquant : « *Nous devons être aussi rigoureux sur le fonctionnement entre nous, régi par nos statuts, que nous pouvons l'être sur les sujets syndicaux que nous traitons* ». Deux représentants de BFC ont été élus : Stéphane Aurousseau, pour la Nièvre et Gérard Musard pour la Haute-Saône. Le deuxième jour du congrès, Christian Bajard, président de la FDSEA de la Saône-et-Loire et trésorier de la FRSEA est intervenu : « *Nous croyons tous en ce beau métier qui a pour but de produire pour nourrir. Cela a du sens pour nous. C'est un élément à rappeler à nos élites gouvernantes, un peu trop souvent hors-sol ! Dans ce contexte des réglementations et des normes qui s'empilent, la charge mentale des agriculteurs s'accroît et devient insupportable ! Il est primordial d'adapter les contrôles en mettant en place un véritable droit à l'erreur dans le but de limiter la pression sur les agriculteurs. Sécuriser le revenu de tous les agriculteurs est un impératif. La loi Egalim n'a pas eu tous les effets escomptés. Il convient de la faire appliquer et de la renforcer pour prendre en compte nos indicateurs interprofessionnels et ce, de façon majoritaire dans la construction du prix ! En BFC, nous vivons un sinistre agricole majeur depuis 18 mois avec la gestion calamiteuse du 2e pilier, confié à notre Région. Nous en arrivons à regretter le travail avec notre DDT et sommes inquiets sur la fin de la programmation Feader, avec un risque de désengagement des fonds européens. En BFC, nous n'avons pas de problème avec l'Europe qui nous a permis de vivre en paix depuis 70 ans, mais nous ne voulons pas une Europe de « technocrates », celle du Greendeal sans moyens de production avec une décroissance programmée. Quant au plan élevage, où en est-il ? BFC est une grande région d'élevage avec de nombreuses prairies mais nous perdons des vaches ! Redonnons une vision d'avenir aux éleveurs trop souvent attaqués ! Nous avons, pour cela, besoin d'un plan élevage ambitieux* ».

Réfléchir aux conditions de vie

En tant que présidente de la commission nationale des agricultrices, Catherine Faivre-Pierret, de la FDSEA du Doubs, rappelait : « *Je peux assurer que les femmes sont bien là, à la commission nationale des agricultrices, sur les exploitations, au sein des commissions techniques, des instances de décision. Mais sommes-nous suffisamment nombreuses ? Nous devons faire en sorte de faciliter les conditions de travail, par l'adaptabilité du matériel, et les conditions de vie, par la bonne application des droits aux congés parentaux et à la retraite. Nous devons faciliter et accompagner les conditions propices à l'engagement par une meilleure conciliation entre vie professionnelle et vie privée, pour que les femmes, comme les hommes, puissent se former, se déplacer et se dégager du temps. Tout cela, nous devons le faire ensemble, d'autant plus face à l'enjeu que représentent les élections des Chambres d'agriculture et des MSA* ». Au nom de l'AFOP, Gilles Robillard, de l'Yonne, a rappelé « *la nécessité d'avoir une trajectoire de progrès permanente, car il nous faut répondre à l'enjeu de l'alimentation, de la souveraineté alimentaire et de la décarbonation. Cependant, les impasses se multiplient et il sera difficile d'assurer notre autonomie protéique. La recherche publique n'est pas au rendez-vous. L'Inrae ne doit pas faire cavalier seul sur les évolutions technologiques.* »

L'environnement, c'est d'abord le nôtre

Ce fut ensuite au tour d'Anton Adermatt, agriculteur de Saône-et-Loire et président de l'association BFC Agri-Environnement, de s'exprimer : « *Le Feader est l'outil de modernisation de nos exploitations. Nous demandons à la FNSEA de veiller à la mise en place du PSN, pour que les agriculteurs ne soient pas pénalisés par les Régions en retard. Il ne doit pas y avoir de distorsions de concurrence entre les agriculteurs sur les aides aux investissements. Nous sommes les premiers garants de la qualité de notre environnement. Nous devons être payés pour les services rendus. Les associations que nous avons créées doivent travailler en synergie pour développer ces nouveaux services. Les départements attendent aussi d'avoir les règles sur l'agri-photovoltaïsme, car il est urgent d'avoir un cadre pour gérer les priorités entre le maintien de la production agricole et le développement des énergies renouvelables* ». Florent Dornier, président de la FDSEA du Doubs, avait d'autres sujets de préoccupation : « *Nous avons besoin de précisions sur la mise en œuvre du plan Loup. Les règles doivent être cohérentes et non être soumises aux bons vouloirs des préfets. La réforme des statuts des services de remplacement est prévue lors de leur prochain congrès. Il est important de bien mesurer l'impact, en cas de modification des statuts pour avoir une reconnaissance d'utilité publique* ». Le débat s'est poursuivi avec Isabelle Bailly, administratrice de la FRSEA BFC et de la FDSEA du Jura : « *On ne peut pas définir l'agriculture comme des métiers en tension et réduire les aides à l'apprentissage. Si l'on veut assurer le renouvellement des générations et avoir des salariés agricoles, il faut maintenir des dispositifs opérationnels, facilitant l'accès à ces métiers* » .

FRSEA BFC



ÉLEVAGE

// MISE À L'HERBE

21

La peur de lâcher

La mise à l'herbe est imminente dans le secteur de Pouilly-en-Auxois. La présence du loup trouble cet évènement qui, habituellement, est plutôt vécu comme un soulagement.

Le 10 avril, c'est mercredi prochain. Cette date est souvent retenue pour la mise à l'herbe, du côté de Pouilly-en-Auxois. *« Les génisses seront les premières à sortir, il y aura aussi les veaux. Les moutons, eux, suivront très vite »*, présente Benoît Laprée, président du canton JA. Ce jeune éleveur n'est pas du tout dans le même état d'esprit que d'ordinaire. Et pour cause : le loup sévit dans son secteur depuis la fin d'année 2023 : *« alors ça, on s'en serait bien passé. C'est incroyable quand on y pense : le loup est là, c'est une réalité. Oui, nous avons tous peur de lâcher nos animaux, c'est quand même dingue d'en arriver là. Comme s'il n'y avait pas assez de problèmes dans nos métiers, il fallait en rajouter ! D'habitude, la mise à l'herbe est plutôt vécue comme un soulagement, pour le bien-être de nos bêtes et aussi pour nous, éleveurs, pour notre travail et la gestion de nos stocks de fourrages… Là, les nuits s'annoncent très longues et le tour des prés, chaque matin, très stressant »*.



Benoît Laprée et Pauline Barbier partagent leurs inquiétudes.

Rien ne change

L'équipe JA de Pouilly-en-Auxois ne cesse de communiquer sur les ravages du loup, par divers moyens : *« beaucoup de brebis ont déjà été tuées depuis décembre. Avec cette mise à l'herbe, il y aura davantage d'animaux dehors et donc beaucoup plus de risques… Comme nous le répétons depuis trois mois, le carnage est assuré dans quelques jours.. Au niveau syndical, le message de la profession est clair : la présence du loup n'est pas compatible avec l'élevage, cela est répété à la moindre occasion. De notre côté, nous avons écrit nos revendications sur une structure de paille à l'entrée de Pouilly. Malheureusement, rien ne change, rien n'évolue. Nous sommes au même stade qu'en décembre. Les équipes de l'OFB tournent dans le secteur, mais nous n'avons pas de retour »*.

Sacrés pro-loups

C'est l'une des plus grandes énigmes du XXIe siècle : des personnes prônent la présence du loup dans nos campagnes, le développement de prédateur semble à leurs yeux bien plus important que tout le reste, au risque de mettre encore plus en danger la souveraineté alimentaire du pays. *« En plus, le loup, ils ne le verront jamais, c'est quand même étonnant…. Sur internet, il faut voir les bêtises qui sont écrites. Après, il faut faire attention à ce que l'on dit sur le terrain, c'est un sujet qui fâche. Le but n'est pas de s'engueuler pour autant, cela ne fera pas avancer les choses non plus »*, confie Benoît Laprée.

Les messages sur la structure de paille à la sortie de l'autoroute illustrent bien cette problématique : *« si nous écrivons « non au loup », le message est susceptible de rester. En revanche, si vous écrivez « mort au loup », la bâche est déchiquetée dès le lendemain… »*.

Pourquoi pas dans des parcs ?

S'il se *« fait manger »* un veau dans les prochains jours, Benoît Laprée assure montrer le cadavre au plus grand nombre de personnes : *« c'est certain, je ne le garderai pas pour moi ! Je l'emmènerai dans un endroit fréquenté pour illustrer le devenir de nos animaux. Non, nous n'élevons pas nos bêtes pour nourrir les loups. Et où est le bien-être animal, tant prôné par certains ? Une brebis égorgée, qui agonise toute la nuit, doit souffrir énormément jusqu'à notre arrivée le lendemain. Les filets électriques ne sont pas la solution : en effet, un éleveur du coin s'est fait tuer trois brebis à 50 mètres de sa ferme, avec une installation pourtant électrifiée »*. Benoît Laprée rappelle que *« tous les animaux sont menacés »* : *« il n'y a pas que les moutons dans cette histoire. Les indemnisations ? Elles ne sont pas au niveau attendu, et de toute façon, elles ne régleront pas le problème de fond. Si les gens veulent des loups chez nous, pourquoi ne pas faire des parcs et les mettre à l'intérieur ?»*. Pauline Barbier, apprentie en BTS Acse à la Maison familiale Auxois sud Morvan, partage le sentiment de désarroi de son maître d'apprentissage et de tous ses amis éleveurs : *« Les prochains jours n'annoncent rien de bon… Le monde de l'élevage se sent très seul et il y a de quoi… Les séquelles d'une attaque sont souvent sous-estimées, il y aussi des avortements par la suite. Le loup va se multiplier sur notre territoire et la situation va vite devenir ingérable si rien n'est fait »*.

AG

// ÉLEVAGES LAITIERS

21

Les choses en très grand

Le pôle agricole de Créancey accueille 120 vaches laitières ce week-end ! De nombreuses animations sont au programme, en plus des concours.

Nous annonçons l'évènement depuis plusieurs semaines dans nos colonnes. Cette fois, on y est ! Les Journées laitières, premières du nom, se tiennent ces samedi 6 et dimanche 7 avril à Créancey. Laurette Millot, animatrice des quatre syndicats côte-d'oriens, rappelle sans plus attendre les horaires à ne pas manquer : *« Le concours de la race Brune débute samedi à 14 heures, il sera suivi des Prim'Holstein à 15 h 30. Le concours des jeunes présentateurs est à 17 heures, nous allons dépasser les 40 participants, les retardataires doivent se manifester très rapidement s'ils veulent encore s'inscrire ! Le dimanche, les Montbéliardes seront sur le pont à partir de 10 heures, un défilé des veaux débutera à 11 h 30. Le concours et la vente Simmental seront à 13 h 30. Pour ce double rendez-vous, les animaux viendront de la Haute-Marne, des Vosges, de la Meuse, de la Haute-Saône, du Jura et du Doubs, en plus du 21. Quatre génisses seront à acquérir : deux de la Haute-Marne et deux de la Côte-d'Or, ainsi qu'un lot d'embryons »*.

À boire et à manger, de la musique et des jeux

De nombreux stands seront proposés en marge de ces épreuves, comme l'annonce Mickaël Clerget, président du syndicat de la race Brune : *« Un village partenaires sera présent, avec une exposition de matériels, les laitiers mais aussi les allaitants seront concernés ! Des jeux seront proposés aux enfants, avec notamment des structures gonflables et un trampoline. Les JA de Pouilly-en-Auxois tiendront une buvette et une restauration rapide durant ces deux jours. Des jeunes de la MFR locale, eux, vendront des crêpes et aideront les éleveurs dans leurs différentes tâches ! La fanfare de la ville sera présente le samedi et jouera plusieurs morceaux. Il sera bien sûr possible d'assister à la traite des vaches »*. L'entrée sera gratuite pour cet événement inédit. Les organisateurs remercient une nouvelle fois les partenaires – au nombre de 56 – pour leur soutien très apprécié.

Grande soirée entre éleveurs

Quatre juges sont réquisitionnés pour ce grand rendez-vous : le Côte-d'orien Thierry Lapostolet officiera en race Brune, Étienne Adam viendra de la Haute-Saône pour juger le concours Simmental. Le Vosgien Yoann Henrion sera présent en Prim'Holstein et pour les jeunes présentateurs. Le concours Montbéliarde sera quant à lui jugé par Yanic Weber, du Jura. Les portes du pôle agricole ouvriront à 10 heures le samedi et dès 9 heures le dimanche. Une grande soirée entre éleveurs figure aussi au programme, comme l'indique Mickaël Clerget : *« nous fermerons les portes au public le samedi à 18 h 30. Oui, ce sera une soirée privée ! La bonne humeur sera au rendez-vous tout au long de ce grand et je l'espère beau week-end, je n'en doute pas. Et pour reprendre les propos d'une apprentie : le plus important est de se faire plaisir, en acceptant qu'il y ait de meilleures vaches que les siennes lors des concours »*.

AG

SICAREV COOP
ÉLEVEUR DE VOUS

INVITATION
PORTES OUVERTES
ATELIER ENGRAISSEMENT



SICAREV COOP – 197 Route de Charlieu 42300 ROANNE – www.sicarev.com

- Créer une **diversification** et du **revenu**
- **Valoriser vos bâtiments** existants ou à construire
- **Rapporter de la matière organique** à vos cultures ou pour votre méthaniseur
- **Valoriser vos céréales**

MERCREDI 17 AVRIL 2024 DE 9H30 A 12H00
SARL CHONE JEUNES BOVINS
« Chelsey » 21430 SUSSEY
Buffet offert

Venez découvrir :

- le **fonctionnement** d'un **atelier d'engraissement**,
- **Notre offre, notre accompagnement et nos contrats de production** en jeunes bovins et femelles
- Les **résultats** escomptés et obtenus

Pour tous renseignements : Emilien PERCEAU : 07.85.33.29.40

// BLÉ

Gestion de l'ergot : un enjeu pour la filière céréalière

S'il ne porte pas préjudice aux rendements, l'ergot est un champignon produisant des alcaloïdes particulièrement toxiques. La qualité sanitaire étant une préoccupation absolue des acteurs de la filière céréalière, les partenaires du Forum Blé Tendre Saône-Rhône (responsables professionnels - producteurs, collecteurs, aval) s'accordent à communiquer collectivement sur les solutions pour gérer l'ergot. Ce sujet de la qualité sanitaire avait fait l'objet d'une intervention lors du colloque « Blé Tendre » du 21 septembre 2023 à Beaune, organisé par Arvalis et Intercéréales.

Un champignon dangereux pour les consommateurs

L'ergot est dangereux pour les consommateurs à partir d'une certaine quantité. C'est ce champignon qui avait causé de grandes épidémies au Moyen-Âge, connues sous le nom de « Mal des Ardents ». Les boulangers distribuaient sans le savoir des pains contaminés, provoquant, chez les consommateurs, hallucinations, brûlures intenses, convulsions et nécroses. En élevage, l'ingestion de l'ergot provoque un affaiblissement du bétail. Le taux de gestation et la production laitière sont diminués et, dans les pires cas d'empoisonnement, les bêtes présentent des symptômes nerveux et gangréneux.

Les spores de l'ergot contaminent les graminées (culture et adventices) en floraison

La contamination d'une parcelle commence par la présence de sclérotes dans le sol, qui peuvent germer en sortie d'hiver. Au début du printemps, les sclérotes enfouis à moins de 10 cm de profondeur produisent des stromas qui vont alors émerger et propager des spores dans les 20 m alentour. Ces dernières, portées par le vent, vont contaminer les graminées en floraison, cultures comme adventices. Sur les épis touchés, un miellat apparaît. Les spores contenues dans ce miellat vont ensuite contaminer à leur tour les graminées adventices et céréales en fleur. Des sclérotes vont ensuite se développer sur les épis. Pendant la moisson, une partie d'entre eux va tomber au sol, perpétuant ainsi le cycle du champignon.

Quelle sensibilité des céréales à l'ergot ?

Toutes les céréales sont sensibles à l'ergot, mais leur sensibilité va dépendre de leur mode de reproduction à la floraison. Les cultures allogames (fécondation croisée entre deux plantes d'une même espèce) peuvent être davantage contaminées par l'ergot, car elles ont une floraison plus longue avec des épillets plus ouverts, ce qui facilite la contamination par les spores. Le seigle, allogame, est de ce fait la céréale la plus sensible à la maladie, ce qui justifie l'appellation historique « ergot du seigle ». Le triticale, présentant une tendance plus prononcée que les autres céréales à l'allogamie, est également identifié comme très sensible à la maladie. Les autres céréales telles que les blés, l'orge ou l'avoine (préférentiellement autogame) sont moyennement sensibles à l'ergot. Quelle que soit la céréale, tout accident susceptible d'altérer la fécondation des épis (gel ou temps couvert lors de la méiose /gel ou pluies importantes lors de la floraison) va significativement augmenter les risques de contamination par l'ergot.

Que dit la réglementation ?

Compte tenu de la toxicité des molécules produites par ce champignon, la teneur en ergot est réglementée dans les céréales.
Pour l'alimentation humaine (Règlement européen 2023/915) :
- 0,2 g de sclérote d'ergot/kg sur les céréales brutes (excepté maïs et riz) ;
- 0,5 g de sclérote d'ergot /kg sur seigle (jusqu'au 30/06/2025) puis 0,2 g de sclérote d'ergot /kg (à partir du 01/07/2025) ;
- Sur produits transformés, ce règlement prévoit en plus, des teneurs maximales réglementaires pour les alcaloïdes de l'ergot.

Pour l'alimentation animale (Directive européenne 2002/32) :
1 g de sclérotes d'ergot /kg céréales non moulues

Quels leviers pour gérer l'ergot ?

Pour briser le cycle de l'ergot, plusieurs actions sont possibles :
Il faut d'abord s'assurer de travailler avec des semences saines, pour ne pas amener d'autres sclérotes dans le sol de sa parcelle. Cette préconisation s'applique également aux semences de CIVE (avoine, seigle, raygrass…). Pour rappel, les CIVE, récoltées bien avant le stade de développement de l'ergot sur les épis, ne sont pas porteuses d'ergot à la récolte.

Réaliser un labour permettra d'enfouir les sclérotes à plus de 10 cm de profondeur. Dans ces conditions, ils ne pourront pas émettre de spores dans les cultures. Attention, un second labour l'année suivante pourrait les remonter à la surface ! C'est pourquoi, il faut impérativement réaliser un travail superficiel du sol au moins durant la campagne suivante.

Diversifier sa rotation est également un bon moyen de lutte, surtout lorsque le sol n'est pas travaillé. Puisque l'ergot contamine les graminées, il faudra éviter pendant au moins 2 ans d'implanter des céréales à paille sur la parcelle, et opter pour des cultures non-hôtes (oléo-protéagineux, luzerne, maïs…).
Il ne faut pas oublier que les graminées adventices, elles aussi, sont sensibles à l'ergot : elles peuvent amener des sclérotes dans toutes les cultures. C'est pourquoi, il est capital d'effectuer un désherbage minutieux de la parcelle. Les adventices au bord de champ sont aussi un vecteur non négligeable de la propagation de l'ergot. Un fauchage des bords de parcelle au début du stade floraison des cultures permettra de réduire la pression.
En utilisant différents leviers adaptés à la situation de son exploitation, il est donc possible de gérer l'ergot sur sa parcelle.

Si toutefois, des sclérotes d'ergot sont détectés dans les bennes à la moisson, il faut prévenir le collecteur de céréales qui évaluera le lot. S'il est non-conforme à la réglementation, le lot sera nettoyé. Plusieurs techniques existent pour nettoyer les lots, mais elles sont longues et coûteuses. Un nettoyeur-séparateur bien réglé aura une efficacité partielle et permettra de réduire la teneur en sclérotes de l'ordre de 40 %, tandis que l'utilisation de trieur optique ou de table densimétrique permettra d'éliminer totalement les sclérotes d'un lot de céréales (>95%).

Enfin, la méthanisation est un moyen efficace de valoriser les lots de céréales contaminés par l'ergot sans risque de contaminer les parcelles après épandage des digestats (étude Arvalis et APESA, 2022).

Léa Bounhoure - Arvalis

Pour en savoir plus, Arvalis a mis au point une grille pour évaluer le risque ergot de votre parcelle : https://www.arvalis.fr/infos-techniques/reperer-les-parcelles-de-ble-risque-ergot. Une vidéo pédagogique « comment gérer l'ergot » existe également sur Youtube : https://youtu.be/CarUqXdsKlY



L'ergot peut avoir des effets néfastes sur le bétail.



Les sclérotes perpétuent le cycle du champignon.



L'apparition d'un miellat est le symptôme d'un épi contaminé par l'ergot.

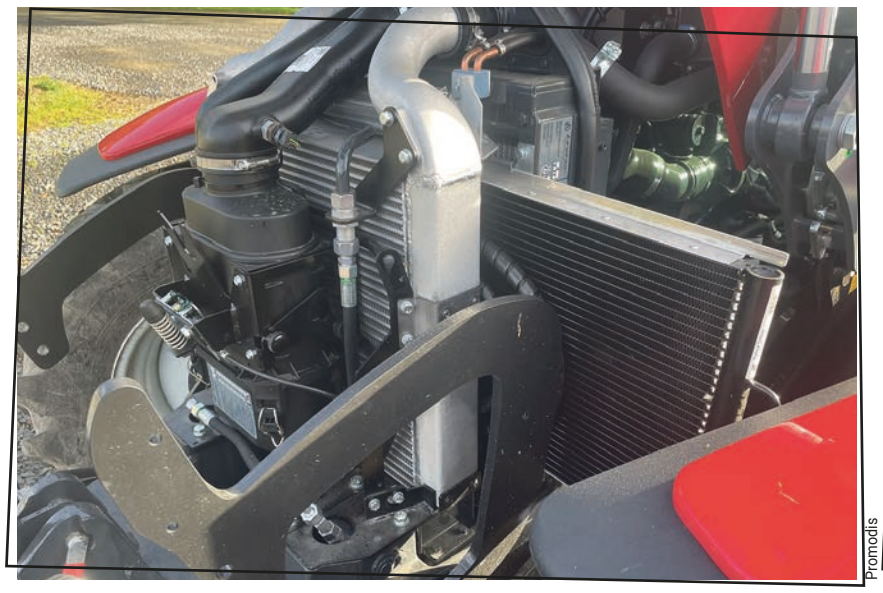


Diversifier sa rotation est un des moyens de lutter contre cette maladie.

// TRACTEURS

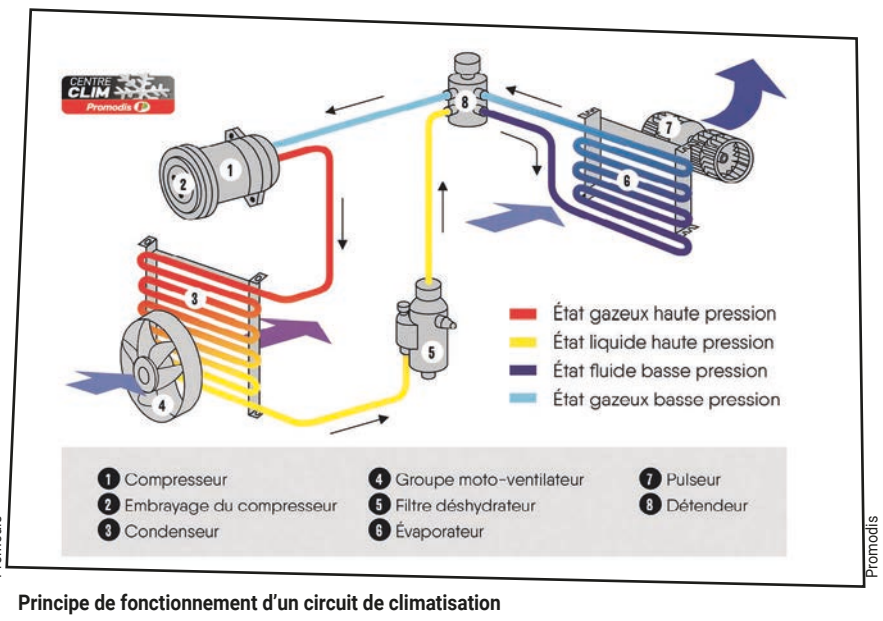
Quatre conseils pour bien entretenir la climatisation d'un tracteur agricole

La performance et la longévité d'un circuit de climatisation d'un tracteur agricole reposent principalement sur le respect des préconisations d'entretien.



Promodis

La recharge de la climatisation ne doit pas être systématique. Il est d'ailleurs interdit de remplir un circuit qui fuit.



Promodis

Principe de fonctionnement d'un circuit de climatisation



D.Laisney

Le filtre déshydrateur est à remplacer selon les préconisations du constructeur, généralement tous les deux ou trois ans. Il est à changer systématiquement dès que le circuit de climatisation est ouvert lors d'une intervention sur le tracteur.

L'entretien d'une climatisation de tracteur agricole ne se limite pas à sa recharge en gaz. Les filtres sont souvent les premiers responsables d'un dysfonctionnement, car leur mauvais état peut conduire à la casse des principaux composants du circuit, comme le compresseur, le détendeur ou l'évaporateur.

1 – Nettoyer régulièrement le condenseur

L'élément essentiel du circuit (ou boucle) de climatisation est le compresseur. Celui-ci, généralement entraîné par courroie, met le gaz sous pression (entre 10 et 20 bars) et le fait monter en température. Il est équipé d'un embrayage électromagnétique qui assure son fonctionnement lorsque c'est nécessaire. Le fluide frigorigène en ressort à l'état gazeux avant de passer dans le condenseur, une sorte de radiateur le refroidissant pour le ramener à l'état liquide. *« Cet échangeur, souvent intégré au pack de refroidissement, est à nettoyer régulièrement. S'il est obstrué, il n'évacue pas correctement les calories et entraîne une montée en pression dans le circuit, ce qui diminue notamment les performances de la climatisation et augmente le risque de fuites »*, alerte Stéphane Leservoisier, formateur indépendant en machinisme agricole.

2 – Remplacer le filtre déshydrateur

Le fluide frigorigène est à l'état liquide à la sortie du condenseur, puis il traverse le filtre déshydrateur au rôle primordial. Celui-ci, appelé aussi bouteille déshydratante, retient l'humidité, l'acide et les particules solides contenues dans la boucle. Il protège de la corrosion les éléments du circuit et limite les risques de grippage du détendeur ou du compresseur en garantissant sa bonne lubrification. Ce filtre, lorsqu'il est trop vieux, perd son effet dessiccateur, ne retient plus l'humidité et pire, peut laisser échapper dans le circuit certains de ses composants. Il est donc à remplacer selon les préconisations du constructeur, généralement tous les deux à trois ans. *« Son changement est à réaliser impérativement à chaque intervention sur le circuit de climatisation, à la suite, par exemple, de l'ouverture en deux du tracteur pour remplacer l'embrayage ou intervenir sur la transmission. Cette bouteille déshydratante est d'ailleurs le dernier élément à remonter avant de recharger le circuit en gaz, afin qu'elle n'ait pas le temps de capter l'humidité de l'air ambiant »*, précise Stéphane Leservoisier.

3 – Souffler ou changer les filtres d'habitacle

Après le déshydrateur, le fluide frigorigène purifié passe dans le détendeur où sa pression baisse, entraînant une chute drastique de sa température. Il se dirige ensuite vers l'évaporateur, un échangeur situé dans l'habitacle, dans lequel le gaz réfrigérant absorbe la chaleur contenue dans l'air extérieur. Ce dernier est propulsé par le ventilateur dans la cabine pour abaisser la température ambiante. La longévité de l'évaporateur repose sur la rigueur d'entretien des filtres. *« Le ou les filtres d'habitacle assainissant l'air entrant dans la cabine ou celui sur le circuit de recyclage sont à maintenir propres et en bon état. S'ils sont détériorés, ils ne stoppent pas la poussière qui vient alors colmater les grilles de l'évaporateur, qui lui est toujours humide. Par conséquent, ce dernier peut givrer, fissurer et laisser le gaz s'échapper »*, avertit le formateur. À noter que la condensation créée au niveau de l'évaporateur se traduit par la formation d'une petite flaque d'eau sous le tracteur lorsqu'il est à l'arrêt et la climatisation engagée.



D.Laisney

Des filtres d'habitacle sales ou détériorés peuvent entraîner la casse de l'évaporateur présent sur le circuit de climatisation.

4 – Ne recharger en gaz qu'après diagnostic

« Il est interdit de remplir une climatisation qui fuit. Un circuit contient entre 1 et 1,5 kg de gaz réfrigérant et la tolérance de perte est limitée à 40 grammes par an. S'il se vide anormalement, il est obligatoire de procéder à la recherche de fuite avant tout autre opération », rappelle Stéphane Leservoisier. Le fluide R134a utilisé dans les climatisations est un puissant gaz à effet de serre, avec un potentiel de réchauffement climatique 1 430 fois plus important que celui du CO2. L'intervention n'est donc pas anodine pour l'environnement et les techniciens spécialisés doivent être formés et suivre un audit tous les cinq ans.

David Laisney





Promodis

La recharge de la climatisation ne doit pas être systématique. Il est d'ailleurs interdit de remplir un circuit qui fuit.

// SUIVI DE PERFORMANCES

Six tracteurs fonctionnant au biogaz sous haute surveillance

Le projet « Mon tracteur roule au biogaz produit à la ferme », piloté par l'AAMF et la FNCuma, consiste à suivre l'activité et les performances de six tracteurs New Holland T6.180 Methane Power durant trois ans. Les premiers résultats viennent de tomber.



F.Maitrot

Le but du projet est d'étudier l'impact du changement d'énergie sur les performances techniques des tracteurs.



N. Nugues

Les premiers relevés en termes de consommation montrent que les T6.180 Methane Power affichent un meilleur rendement moteur que leurs homologues fonctionnant au GNR.

La FNCuma, avec l'appui des animateurs agroéquipement du réseau, et l'association des agriculteurs méthaniseurs de France (AAMF) s'est engagée début 2023, avec plusieurs partenaires[1], dans le suivi durant trois ans de tracteurs fonctionnant au biogaz. Elle vient de communiquer les premiers résultats. Pour un suivi précis des six New Holland T6.180 Methane Power, elle les a équipés de boîtiers de tracking Samsys et a monté des Tags outils sur les matériels attelés, afin de bien qualifier les chantiers réalisés. Elle utilise également les données de télémétries fournies par le tractoriste. Ce projet, baptisé *« Mon tracteur roule au biogaz produit à la ferme »*, a pour objectif d'évaluer en conditions réelles d'utilisation l'impact du changement d'énergie sur les performances techniques, sur l'organisation des chantiers et sur le plan économique. Les T6.180 Methane Power sont répartis sur la France. Cinq sont alimentés en biogaz par l'unité de méthanisation présente sur les exploitations. Le sixième se trouve dans la Cuma du plateau de Brie en Seine-et-Marne et est rechargé en gaz par des stations externes ouvertes au public. Durant l'année 2023, ces tracteurs ont réalisé de 99 à 634 heures et parcouru sur la route entre 913 et 5 770 km. Leur consommation de biogaz a varié, selon les fermes, entre 7,03 et 9,6 l/h, soit un coût de carburant horaire allant de 9,98 à 13,63 euros HT, en se basant sur un prix moyen pondéré du gaz de 1,42 euros HT /kg.

Un meilleur rendement avec le biométhane

Avant de réaliser des calculs de consommation et notamment une comparaison biogaz vs GNR, le tracteur de la SAS Clottes Biogaz (Dordogne) a été passé au banc d'essai à 149 et 450 heures au compteur. À chaque fois, les résultats se sont avérés conformes aux valeurs annoncées par le constructeur, comme ceux du T6.180 fonctionnant au GNR du lycée agricole de Périgueux (Dordogne) utilisé pour le test comparatif. Le passage au banc d'essai a notamment validé que les relevés de consommation fournis par la télémétrie New Holland sont fiables. Il a aussi permis de réaliser une comparaison de la consommation des tracteurs en simulant des travaux à la prise de force (PDF). Pour ces mesures, l'opérateur du banc d'essai a procédé à un freinage manuel du moteur pour passer du régime à vide de 2 000 tr/min à celui en charge partielle de 1 800 tr/min. Lors de la mesure qui a duré 30 minutes pour chaque tracteur, le T6.180 GNR a consommé en moyenne 28,82 l/h en développant entre 138,5 et 139,1 kW à la PDF et en affichant entre 248 et 250 g/kWh de consommation spécifique. Le New Holland T6.180 Methane Power a lui développé entre 138 et 139 kW et les relevés de consommation, via la télémétrie New Holland, ont fait état d'une valeur moyenne de 22,26 kg/h de biogaz. Vu ces résultats théoriques à charge partielle, le modèle Methane Power affiche un coût horaire de carburant similaire à celui du modèle à moteur diesel, en considérant un prix d'achat unitaire de 1,10 euro HT pour le GNR et 1,42 euro HT pour le biogaz. D'après les premières conclusions, dans l'hypothèse d'un prix au litre identique entre GNR et biogaz, voire plus cher pour le GNR à moyen terme, le T6 Methane Power est économiquement intéressant sur le poste carburant. À noter que les résultats relatifs à la consommation seront affinés en 2024 par la réalisation d'essais comparatifs en conditions réelles.

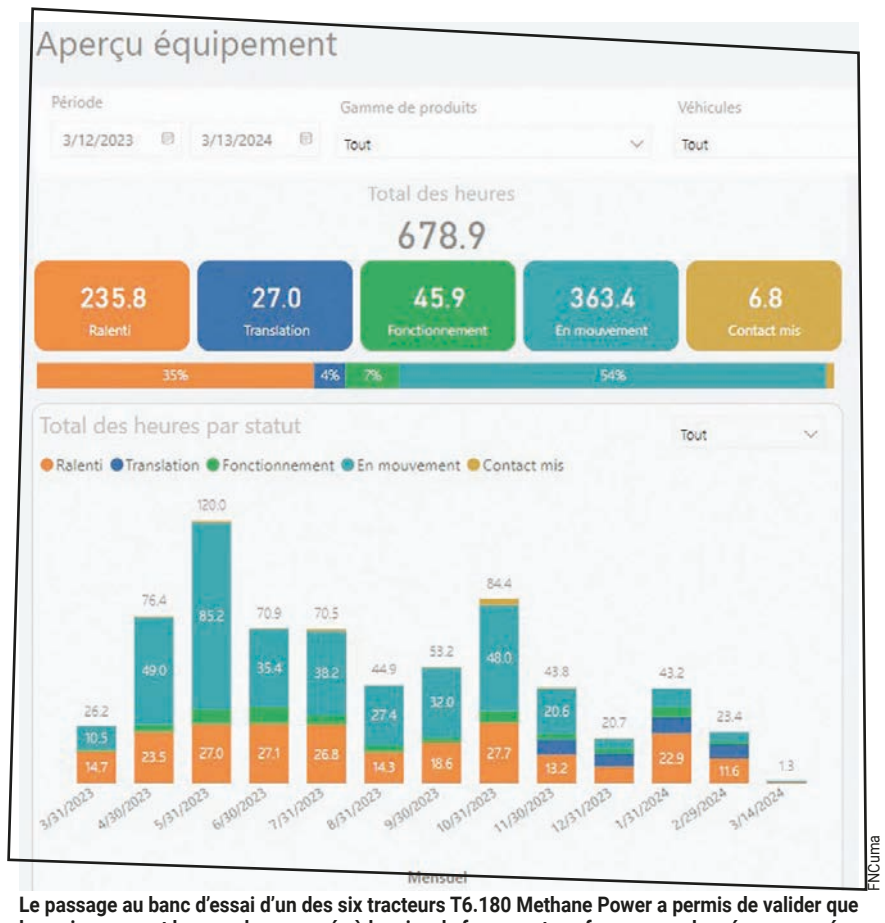


N. Nugues

Des comparaisons de consommations de tracteurs ont été réalisées en simulant des travaux avec prise de force.

La recharge du biogaz en station limitante

Lors de la première année de suivi, le T6.180 Methane Power de la Cuma du Plateau de Brie a endossé le rôle de référent pour établir les bases d'analyses pour les autres tracteurs en 2024. Ce tracteur fonctionne essentiellement dans une exploitation où les matériels demandent au moins 250 chevaux. Par conséquent, il n'a été utilisé jusque-là qu'avec une débroussailleuse à bras hydraulique. Son ravitaillement en biogaz ressort comme le point limitant, car il est réalisé dans des stations privées ouvertes au public, dont la plus proche se trouve à 10 km. En raison de ces contraintes, le tracteur n'a réalisé que 99 heures durant les onze premiers mois de 2023. Cette activité permet toutefois d'identifier des informations intéressantes. Par exemple, sur les 99 heures, la télémétrie révèle que 39 heures correspondent à des temps improductifs durant lequel le T6.180 Methane Power reste immobilisé au ralenti. De son côté, l'éloignement des stations de recharge handicape l'usage, car 20 heures ont été consacrées pour effectuer le remplissage de biogaz, temps de trajet compris (326 km parcourus). Pour réduire cet impact négatif, les utilisateurs ont investi en septembre 2023 dans une solution de stockage mobile Nomacub d'une capacité de 50 kg à 200 bars (320 litres). Cet équipement, facturé 8 830,20 euros HT, devrait permettre de pallier certaines contraintes de disponibilité de biométhane aux stations externes, mais aussi de réduire les déplacements sur route. L'étude ne manquera pas de juger de l'intérêt économique et technique de s'équiper de ce type de stockage à la ferme.



FNCuma

Le passage au banc d'essai d'un des six tracteurs T6.180 Methane Power a permis de valider que les puissances et les couples mesurés à la prise de force sont conformes aux données annoncées par New Holland.

David Laisney

(1) Les six tracteurs fonctionnant au biogaz sont suivis dans le cadre du projet « Mon tracteur roule au biogaz produit à la ferme », piloté par la FNCuma, coordonné par l'association des agriculteurs méthaniseurs de France et financé par l'Ademe, GRDF et GRT Gaz.



// TRACTEUR ÉLECTRIQUE

Seederal dévoile son premier prototype et entame ses essais au champ

La start-up bretonne Seederal dévoile son premier prototype de tracteur électrique à l'occasion du lancement de sa campagne d'essai, tout juste un an après l'annonce de sa première levée de fonds.



Dans un contexte où le débat sur la transition agricole est cristallisé par la hausse des prix du fioul agricole et l'absence d'alternative pour les agriculteurs, l'innovation de Seederal est une avancée majeure vers un machinisme décarboné. Sa mise en route est l'aboutissement de plusieurs années de conception, menée par une équipe d'ingénieurs passionnés en collaboration étroite avec ses partenaires industriels stratégiques.

Suite à une première levée de fonds, fin 2022, la société a pu accélérer ses travaux. L'objectif est de développer un tracteur 100% électrique de moyenne puissance (équivalent 160 chevaux), avec une autonomie permettant de réaliser une journée complète de travail. Ce sera le premier produit de l'entreprise et son design sera tout autre que celui du prototype actuel. Pour l'heure tenu confidentiel, il sera dévoilé en 2025.

Pour autant, « *ce prototype marque le franchissement d'une étape majeure vers la concrétisation de la mission de Seederal : apporter une nouvelle énergie pour accélérer la transition de l'agriculture. Les agriculteurs, parmi lesquels certains sont investisseurs de la première heure dans la société, sont convaincus que notre solution contribuera à améliorer l'efficacité de leurs pratiques, et surtout à réduire leur dépendance aux énergies fossiles* » déclare Antoine Venet, CEO co-fondateur de Seederal.

Si le produit définitif est tenu à l'écart des projecteurs pour l'instant, ce prototype en présente néanmoins certaines caractéristiques-clés, pour démontrer la pertinence du positionnement technologique de l'entreprise. « *À notre connaissance, c'est le premier tracteur agricole sans boîte de vitesses. Et pourtant, depuis l'apparition historique de ces machines, tout tracteur est conçu puis construit autour de cet organe. Il s'agit donc d'un tracteur historique !* » abonde Arthur Rivoal, cofondateur. Si Seederal a pu s'en départir, c'est précisément grâce aux performances des moteurs électriques et à l'architecture soigneusement conçue de sa transmission.

Depuis son montage à la fin de l'été 2023, le prototype Seederal a fait ses premières accélérations à l'automne, puis a été finement paramétré. Les premiers essais furent plus que concluants, et, contre toute attente a priori, ce tracteur est plus léger que sa version thermique. L'aboutissement de ces développements ouvrent la voie à une campagne d'essais intensive en vue d'optimiser la conception du tracteur définitif. « *Direction les champs bretons pour le démarrage de la saison agricole 2024* ».

GROUPAMA RAPPELLE L'ESSENTIEL SUR LA RÉGLEMENTATION LIÉE À LA CIRCULATION DES ENGINS AGRICOLES

Catégorie de permis

CAS DE DISPENSE TOTALE
Seulement durant l'exercice de l'activité agricole ou forestière

Tracteur (+ remorque) largeur < 2,5 m	Véhicule ou appareil agricole ou forestier **attaché à une exploitation agricole ou forestière, une ETA ou à une cuma.**	**16 ans**
Tracteur (+ remorque) largeur > 2,5 m	Véhicule ou appareil agricole ou forestier **attaché à une exploitation agricole ou forestière, une ETA ou à une cuma.**	**18 ans**

CAS DE DISPENSE PARTIELLE

Tracteur (+ remorque)*	Véhicule* ou appareil agricole ou forestier, ou véhicule assimilé, dont la vitesse ne dépasse pas 40 km/h, **non attaché à une exploitation.** (loi Macron 2015, L221-2)	**18 ans**

*Le gouvernement a précisé la notion de véhicule : il faut entendre véhicule ou ensemble de véhicules.

PERMIS NÉCESSAIRE

Tracteur (+ remorque)	1. Véhicule ou appareil agricole ou forestier ou véhicule assimilé dont la vitesse dépasse 40 km/h **non attaché à une exploitation**. 2. Véhicule ou appareil agricole ou forestier attaché à une exploitation agricole ou forestière, une ETA ou à une Cuma **utilisé EN DEHORS de l'activité agricole ou forestière**.	
	Véhicule isolé dont le PTAC est compris entre 3,5 t et 7,5 t (remorque possible si PTAC < 750 kg).	**C1**
	Véhicule isolé dont le PTAC est compris entre 3,5 t et 7,5 t + remorque > 750 kg de PTAC.	**C1E**
	Véhicule isolé dont le PTAC est > 7,5 t (remorque possible si PTAC < à 750 kg).	**C**
	Véhicule isolé dont le PTAC est > 7,5 t + remorque > 750 kg de PTAC.	**CE**

https://www.service-public.fr/vosdroits/F12096

L'éclairage des tracteurs agricoles

- 1 gyrophare minimum visible à 50 m tous azimuts. (4 maxi)
- 2 gyrophares minimum sur automotrice. (4 maxi)

À l'avant :
- 2 feux de position ;
- 2 feux de croisement ;
- 2 clignotants ;
- 1 rétroviseur gauche obligatoire ;
- Feux de route facultatifs.

À l'arrière :
- 2 feux rouges ;
- 2 clignotants ;
- 2 dispositifs réfléchissants ;
- Éclairage plaque immatriculation ;
- Disque vitesse selon le type du tracteur ;
- 2 feux stop.

FEUX DE TRAVAIL INTERDITS SUR LA VOIE PUBLIQUE

Immatriculation des véhicules attachés à une exploitation

Tracteur agricole et MAGA

Véhicules mis en circulation après le 01/01/2010 :
- Plaque d'immatriculation arrière unique si rattaché à une exploitation, sinon une AV et une AR.
- Plaque d'exploitation facultative.

Sinon, certificat DRIRE ou barré rouge + plaque n° d'exploitation.

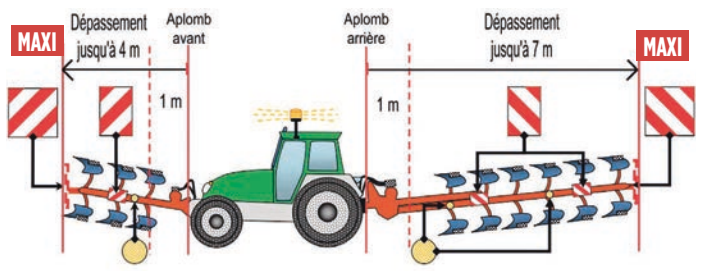
REA (REmorque Agricole)
SREA (Semi-REmorque Agricole)
MIAR (Matériel et Instrument Agricole Remorqués)

PTAC > à 1,5 t
Véhicule mis en circulation avant le 01/01/2013 :
certificat DRIRE ou barré rouge + plaque n° d'exploitation.

Véhicule mis en circulation après le 01/01/2013 :
plaque immatriculation propre à la remorque inamovible à l'AR.

PTAC < à 1,5 t
- certificat DRIRE ou barré rouge + plaque d'exploitation.
- plaque d'immatriculation amovible pour un particulier (avec le numéro du tracteur).

Les dimensions



Outils portés à l'avant		Outils portés à l'arrière	
Entre 1 et 4 m		Entre 1 et 4 m	Entre 4 et 7 m
3 panneaux ou 3 bandes 1 par côté, 1 à l'avant	Groupe A	3 panneaux ou 3 bandes 1 par côté, 1 à l'arrière	5 panneaux ou 5 bandes 2 par côté, 1 à l'arrière
+ catadioptres latéraux		+ catadioptres latéraux	

Centaure Grand Est
Route de St-Philibert
21220 Gevrey-Chambertin
03 80 34 17 77

Groupama GRAND EST
la vraie vie s'assure ici

Que conduire entre 16 et 18 ans ?


2,50 m de large maximum


Une seule remorque ou matériel remorqué (R221-20)

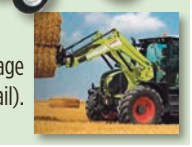


Pas de remorque avec passagers (R221-20 code de la route)


Pas d'éléments mobiles ne pouvant être rendus inaccessibles (D.4153-28 du code du travail).


Pas de véhicule sans dispositif de protection contre le renversement (D.4153-26 du code du travail).


Pas de produits phytosanitaires (R.715-2 du code rural).


Pas de conduite d'équipements servant au levage (D.4153-27 du code du travail).

Dérogations possibles

Les équipements et documents obligatoires

CARTE D'IDENTITÉ	CERTIFICAT D'IMMATRICULATION Art. R233-1 code de la route, amende de 1re classe (11 ou 22 €)	ATTESTATION D'ASSURANCE Art. R233-3 code de la route, amende de 2de classe (22, 35 ou 75 €)


GILET & TRIANGLE DE PRÉSIGNALISATION

Triangle : en cas d'immobilisation sur la chaussée, baliser avec feux de détresse et triangle de pré-signalisation (se place à 30 m).

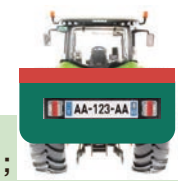
Gilet : les conducteurs de véhicules agricoles sont exemptés de la détention et de l'obligation de revêtir le gilet s'ils sont vêtus d'une tenue haute visibilité.

Art. R416-19 code de la route, amende 4e classe (90 ou 135 €).

L'éclairage des remorques et outils portés

- 2 feux de position
- 2 clignotants
- éclairage de plaque
- catadioptres triangulaires
- disque 25 ou 40





Report :
- de tout l'éclairage ;
- de la plaque d'immatriculation ;
- des disques de limitation,
si l'outil porté masque ceux du tracteur.

Report du gyrophare
si la remorque masque celui du tracteur.

// NOUVEAUTÉS

Deutz-Fahr

Les tracteurs série 6 TTV au complet

Après la mise à jour des modèles à transmission RCshift l'an dernier, Deutz-Fahr renouvelle ses tracteurs à variation continue 6.4 et 6 TTV de moins de 200 ch avec deux quatre cylindres et trois six cylindres. Ils conservent leur moteur Deutz de 4,1 l et 6,1 l, alimentés désormais par un réservoir de GNR au volume accru, respectivement de 300 et 350 l. La transmission TTV est reconduite avec une homologation 50 km/h et un PTAC culminant désormais à 13,5 t pour le 6180 TTV. La cabine se décline en deux versions : MaxiVision + offrant des commandes réparties entre l'accoudoir multifonction et l'aile droite, mixant des distributeurs hydrauliques à commandes mécaniques et électriques, et MaxiVision Pro donnant accès au grand accoudoir regroupant l'essentiel des commandes, avec uniquement des électrodistributeurs. Cette seconde déclinaison accède en option au terminal Isobus iMonitor, à l'autoguidage et au demi-tour automatique Auto-Turn. Ces tracteurs disposent également de la télématique de série avec un abonnement de 5 ans.

Pour le transport, la gestion du pont avant suspendu est peaufinée, tandis que les modèles 6 cylindres peuvent recevoir un frein moteur sur l'échappement. Ces 5 tracteurs peuvent être équipés de chargeurs frontaux ProfiLine.

Les modèles 4 cylindres sont désormais disponibles dans la finition haut de gamme Warrior black incluant notamment jusqu'à 23 feux à Led. Une autre finition luxueuse fait son apparition avec l'appellation Lamborghini et une couleur blanc métallisé. La marque italienne du groupe SDF est ainsi intégrée à l'offre Deutz-Fahr.

Modèle : 6160.4 ; 6170.4/6160 ; 6170 ; 6180 TTV
Puissance maxi (avec boost) : 161 (171), 171, 161 (171), 171, 181 (192) ch
Hydraulique : LS 120 ou 160 l/min
Relevage (ar./av.) : 9,7 / 3 800 ou 4 110 kg
Empattement : 2,54/2,77 m



M. Portier



D. Laisney

Fendt

La série 600 renaît en Vario

Les tracteurs de la série 600 Vario adoptent un moteur Agco Power Core50 quatre cylindres 5 l délivrant de 149 à 209 ch de puissance maximale. Les quatre modèles intègrent la fonctionnalité DynamicPerfomance (DP) leur procurant une puissance supplémentaire de 15 ch pour certains travaux. Ce boost est disponible, selon l'usage, à l'arrêt, avec ou sans la prise de force engagée. Le quatre cylindres affiche un régime nominal de 1 900 tr/min. Il répond à la norme antipollution Stage V sans faire appel à une vanne EGR, mais en utilisant un catalyseur d'oxydation diesel (DOC), un filtre à particules (FAP) et la solution SCR (AdBlue). Les 600 Vario partagent leur cabine FendtOne avec les tracteurs de la série 700 Vario Gen7 lancés en 2022. Ils accueillent en cabine jusqu'à trois écrans : un de 10 pouces (non tactile) au niveau du tableau de bord, un premier de 12 pouces en bout d'accoudoir et un second s'escamotant dans le toit. L'habitacle est éligible à la filtration de catégorie 4 pour les applications de pulvérisation. Il accueille en option une glacière amovible faisant également office de réchaud. Ces nouveaux Fendt bénéficient de la transmission intégrale permanente VarioDrive, qui gère automatiquement la répartition de la puissance entre les ponts avant et arrière. Les 600 Vario profitent ainsi de la fonctionnalité pull-in-turn augmentant la vitesse de rotation des roues avant lors des manœuvres en bout de champ, afin de réduire le rayon de braquage. Éligibles au montage de pneumatiques arrière de 1,95 m de diamètre, ils accèdent au télégonflage VarioGrip en option d'usine, compatible avec les roues jumelées. Ils peuvent être équipés du nouveau système de pilotage de la direction au joystick ErgoSteer intégré en bout de l'accoudoir gauche.

Modèle : 614 ; 616 ; 618 et 620
Puissance maxi (sans/avec boost): 149/164 ; 169/184 ; 189/204 et 209/224 ch
Cylindrée : 5 l
Hydraulique : 205 l/min
PTAC : 13,5 t



C.R.A.I.
CONSTRUCTIONS METALLIQUES
+ de 30 ans de réalisation
BÂTIMENTS STANDARDS OU SUR MESURES
14, Rue de la Perdrix - 21140 Semur-en-Auxois - Tél. 03 80 97 17 70
contact@crai21.com

À chaque besoin, **son FENDT**
Fendt 200 - 300 - 500 - 600 - 700 - 900 - 1000 - 1100 MT
de 70 à 670 cv
Boucheron
TRACTEURS ET MATÉRIELS AGRICOLES
Lézinnes - Ménétreux-le-Pitois
et son agent :
BSA Cussy-les-Forges
03 86 75 63 22
Ets DE BRUIN
MATERIEL AGRICOLE
Cerisiers - Charny - Chateauneuf-Val-de-Bargis
et ses agents :
OUANNE AGRI Ouanne
AGRITECH St. Germain-du-Puy
03 86 96 20 08
Au-delà d'une concession, **un PARTENAIRE**
AGCO Your Agriculture Company
Fendt is a global brand of AGCO. fendt.com
FENDT

MACHINISME

Massey Ferguson

Les tracteurs MF 9S culminent à 425 chevaux



D. Laisney

Après les MF 8S, Massey Ferguson poursuit le renouvellement de son offre en tracteurs de forte puissance en dévoilant les MF 9S. Ces remplaçants des MF 8700 S deviennent les tracteurs les plus puissants construits à l'usine de Beauvais (Oise). Outre leur nouveau design de capot, ils profitent désormais de la même cabine que celle des MF 8S, réputée pour son habitacle spacieux et sa très bonne visibilité. Techniquement, les MF 9S reprennent la base des MF 8700 S. Leur moteur Agco Power 6 cylindres 8,4 l bénéficient de plusieurs évolutions. Le système de dépollution abandonne désormais l'EGR (recirculation des gaz d'échappement), au profit d'une baisse de la consommation de GNR. Ce moteur revient également à un simple turbo. Cela se traduit par une hausse des valeurs de couple et une puissance maxi culminant à 425 ch pour le plus gros des six modèles. La transmission à variation continue Dyna-VT est reconduite, avec pour seules différences un renforcement du pont arrière et une nouvelle gestion électronique, de façon à absorber le gain de puissance et de couple. Les performances hydrauliques montent d'un cran avec un circuit Eco offrant un débit de 205 l/min à seulement 1 650 tr/min ou 270 l/min à 1 850 tr/min. Pour les gros besoins en hydraulique, un circuit à deux pompes délivre 340 l/min à 1 650 tr/min ou 400 l/min à 1 850 tr/min. Le relevage arrière présente une capacité de levage de 12 t, tandis que celle du relevage avant culmine à 5 t. Le troisième point affiche lui une capacité de traction de 20 t en option, pour une meilleure compatibilité avec les outils les plus tirants. Avec sa cabine à quatre montants au pare-brise incliné vers l'avant, le MF 9S change de look et gagne en modernité. L'accoudoir multifonction, le terminal Datatronic 5 et le grand écran sur le montant droit sont identiques à ceux du MF 8S. Ce tracteur peut recevoir en option un second terminal Fieldstar et de nombreux automatismes comme le MF AutoTurn pour l'autoguidage avec demi-tour automatique et le MF AutoHeadland permettant de créer deux séquences de fourrières pilotées par GPS. La fonctionnalité Isobus TIM fait également son apparition, tandis que la télématique est montée de série. Conservant un empattement de 3,10 m, le MF 9S ne dépasse pas les 11 t à vide, offrant au MF 9S.425 un rapport poids/puissance de seulement 25,4 kg/ch. Celui-ci peut toutefois être lesté jusqu'à 18 500 kg pour les travaux de traction. L'offre en pneumatiques comprend des dimensions jusqu'à 2,18 m de diamètre avec le VF 750/70 R44. Le Massey Ferguson accueille en option un système de télégonflage intégré avec un double compresseur d'une capacité de 650 l/min, ne demandant que quatre minutes pour augmenter la pression de 0,8 à 1,6 bar pour une monte de pneumatiques VF 710/75 R42 et VF 620/75 R30.

Modèle : MF 9S.285 ; 9S.310 ; 9S.340 ; 9S.370 ; 9S.400 ; 9S.425 - Puissance maximale : 285, 310, 340, 370, 400 et 425 ch - Couple maximal : 1 250, 1 350, 1 450, 1 600, 1 650 et 1 750 Nm

New Holland

Les tracteurs Methane Power montent en puissance avec le T7.270



L. Vimond

Après le T6.180, New Holland étoffe sa gamme de tracteurs roulant au gaz naturel comprimé (GNC), avec le T7.270 Methane Power GNC. Doté d'une cabine Horizon Ultra et d'une transmission à variation continue AutoCommand, ce tracteur est conçu sur la base d'un T7 PLM Intelligence doté du même bloc Nef de 6,7 l que le T6.180, mais développant 270 ch et 1 160 Nm, sans l'emploi de SCR. Avec un volume de 1 265 litres (soit 219 kg de Bio-GNC), le T7.270 GNC contient 178 % de carburant en plus que le T6.180 Methane Power (460 litres/79 kg), de quoi lui assurer 6 h d'autonomie. Pour obtenir cette autonomie, certaines modifications ont été apportées sous la cabine, comme la batterie déplacée à gauche. Le T7.270 Methane Power GNC sera disponible à la vente au cours du second semestre 2024.

Toujours à la recherche d'une meilleure solution !

JCB AGRI



DEPUSSAY MANUTENTION AGRI

Votre concessionnaire JCB AGRI sur toute la Nièvre

Votre interlocuteur :
Arnaud VAGNE 06 18 55 57 22

58110 ALLUY 03 86 79 41 16
58220 PERROY 03 86 39 30 64
58000 ST-ELOI 03 86 61 24 78
58170 LUZY

DU 1ER MARS AU 30 AVRIL 2024

LE MEILLEUR AMI DE VOTRE MOBILITÉ

Gardez l'œil sur vos récoltes, on s'occupe de votre tracteur



JUSQU'À 300 € HT DE REMISE IMMÉDIATE*

SUR LA GAMME AGRICOLE Continental

*Voir conditions de l'offre chez votre distributeur.

Ets COIGNET
PNEUS
CARBURANTS • AdBlue®
GRANULÉS DE BOIS
EUROTYRE PNEUS ET SERVICES

Clamecy 03 86 27 19 38
Ciez 03 86 26 43 28
La Charité/Loire 03 86 70 15 93

Il y a forcément un MASSEY FERGUSON qui vous correspond !



MF 5S 105 -145 cv
L'allié des exploitations de polyculture-élevage

MASSEY FERGUSON

MF 8S 205 - 285 cv
Fiables et simples d'utilisation

BASSET
10 Polisot 03 25 29 61 10
10 Channes - 10 Bar/Aube
Agent Lucas - 89 Cruzy - 21 Leuglay
89 Étaules

BAZOLLES MOTOCULTURE
58 Bazolles 03 86 38 97 09

MORTIER PARÉS POUR LE FUTUR
21 Censeney 03 80 84 43 76
71 St-Bonnet-de-Joux 03 85 24 72 05
71 Étang/Arroux 03 85 82 39 85

SARL GATELLIER
58 Suilly-la-Tour 03 86 26 33 93

Case Ih

Le design du Quadtrac 715 et du Farmall 75C Electric récompensés

Case IH a remporté le Good Design® Award 2023 pour les tracteurs Farmall 75C Electric et Steiger Quadtrac 715. Le prix, décerné par le Chicago Athenaeum, met en valeur l'innovation industrielle mondiale et les créations graphiques d'avant-garde. Dévoilé publiquement au Farm Progress Show 2023, le Farmall 75C Electric est le premier tracteur entièrement électrique de Case IH. Il arbore un tout nouveau design et propose des performances et une puissance similaires à un moteur thermique diesel. Le Quadtrac 715 a été lancé en 2023 et propose une puissance moteur maximale de 778 chevaux. Il présente un nouveau design d'éclairage, avec de nouveaux feux de route à LED ainsi que de nouveaux phares de travail qui produisent une puissance totale de plus de 76 000 lumens, soit 11 % de puissance d'éclairage en plus. Le style fait partie d'un capot qui peut être relevé de 31 % pour faciliter l'accès à l'entretien et qui s'ouvre et se ferme à l'aide d'un actionneur électrique.



Claas

6 nouveaux chargeurs frontaux FL



Claas a remplacé la série FL C avec parallélogramme mécanique par une nouvelle génération de chargeurs frontaux, baptisés FL. Ces nouveaux modèles ont été dévoilés au dernier Agritechnica. Les six nouveaux modèles FL 40 C à FL 140 C affichent une plage de capacité de levage de 940 à 2490 kg (mesurée à 80 centimètres devant le point d'articulation du godet) et une force d'arrachement de 1820 à 3120 kg. Ils sont destinés aux tracteurs Elios, Axos et Arion. Ils adoptent un brancard en trois parties. Les deux angles des bras de levage permettent d'abaisser de plus de 20 centimètres le mécanisme d'articulation du parallélogramme, améliorant la visibilité du conducteur. La partie avant du charge a été abaissée de 10 centimètres. Tous les flexibles hydrauliques sont protégés par leur intégration dans le châssis.

Le système d'attelage FITLOCK (verrouillage mécanique automatique) est conservé. Le déverrouillage est quant à lui actionné par un petit levier sur le chargeur. Le multicoupleur Mach permet de raccorder rapidement toutes les conduites hydrauliques et électriques au tracteur. En option, le système Fastlock permet de verrouiller et déverrouiller hydrauliquement les outils sans descendre du tracteur.

MAXXUM 116 - 150 cv
CONÇU POUR VOUS FACILITER LA VIE
FINANCEMENT EXCEPTIONNEL
jusqu'au 30/04/2024



• 3 transmissions :
variation continue CVXDrive
semi powershift
ActiveDrive 8, ActiveDrive 4
• Moteur NEF 4 ou 6 cyl.

caseih.com

DAFP MATERIEL AGRICOLE
• Toucy 03 86 44 00 77
• Venoy 03 86 44 00 19
• Agents :
Ets Jerusalem
C.S.A
Ancy le Franc
Semur en Auxois

ETS MARÉCHAL
• Donzy 03 86 39 30 51
• Corbigny 03 86 20 04 78
• Sermoise/L 03 86 90 98 98
• St Satur 02 48 54 12 97
• Torteron 02 48 76 41 64

CASE IH

Jusqu'au 30 juin 2024
Bénéficiez d'une remise égale à
10 fois la série de votre tracteur.

AXION 900 9 000€
AXION 800 8 000€
ARION 600 6 000€
ARION 500 5 000€
ARION 400 4 000€
ELIOS 200 2 000€
AXOS 200 2 000€
NEXOS 200 2 000€

AXION 900 = 9 000€ de remise*
NEXOS 200 = 2 000€ de remise*



Profitez de nos remises exceptionnelles
pour l'achat d'un tracteur neuf de la gamme CLAAS.

CLAAS BOURGOGNE
L'esprit service

■ 21490 Varois 03 80 68 07 80
■ 21330 Laignes 03 80 81 60 55
■ 71400 Autun 03 85 52 61 68
■ 52800 Nogent 03 25 02 12 00

www.claas-bourgogne.fr /CLAASBourgogne claas_bourgogne

* Offre valable pour l'achat d'un tracteur neuf sur l'ensemble de la gamme CLAAS, hors ARION 410, hors ARION 510, hors ARION 610 et XERION, chez votre concessionnaire CLAAS participant à l'opération.

Pour en savoir plus, contactez votre concessionnaire CLAAS, ou CLAAS CONTACT 0 800 020 587

claas.fr | #GrowingTogether.

CLAAS



COUP DE POUCE PRÊT À TAUX ZÉRO
INSTALLATION AGRI/VITI

AGRICULTEURS DE DEMAIN
NOUS FINANÇONS VOTRE INSTALLATION À TAUX 0 %

JUSQU'À 50 000 EUROS ET 35 % DU MONTANT TOTAL DES FINANCEMENTS ACCORDÉS PAR LA CAISSE RÉGIONALE AU TITRE DE VOTRE PREMIÈRE ANNÉE D'INSTALLATION*.

AGIR CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ

*Offre réservée aux agriculteurs installés depuis moins d'1 an au jour de la demande du Prêt à Taux Zéro Installation Agri/Viti soumise à conditions, destinée à financer tout investissement réalisé lors de votre première année d'installation. Sous réserve d'acceptation de votre dossier par votre Caisse régionale de Crédit Agricole participante, prêteur. Le montant du Prêt à Taux Zéro Installation Agri est limité à 35% du montant des financements accordés par votre Caisse régionale au titre de votre première année d'installation et dans la limite de 50000 €. Exemple pour un total de financements de 100000 €, le montant du Prêt à Taux Zéro Installation Agri/Viti, d'une durée maximum de 180 mois, serait de 35000 €, TEG de 0%, hors assurance facultative et sans frais de dossier. Offre valable à partir du 15/03/2024 jusqu'au 31/12/2024. Renseignez-vous sur la disponibilité de l'offre dans votre Caisse régionale auprès de votre conseiller. BETC

// LA P'TITE ÉPICERIE D'URZY

58

Le sens du local

Depuis décembre, l'association La P'tite Épicerie d'Urzy propose des produits locaux à ses adhérents. Une initiative participative rassemblant toujours plus d'habitants.



Conseil départemental de la Nièvre

Les cofondatrices de la P'tite Épicerie d'Urzy, avec de gauche à droite : Laure Just et Vanessa Bonard.

Ouverte le 9 décembre, la P'tite Épicerie d'Urzy (450 route du Greux, 58130 Urzy) propose la vente de produits locaux aux adhérents de l'association éponyme. Depuis cette date, les adhésions ne font qu'augmenter et aujourd'hui, l'association regroupe 58 membres actifs se relayant pour faire fonctionner l'épicerie, sur les 1 800 administrés de la commune. Laure Just, présidente de l'association stipule : *« Les adhésions évoluent tout le temps, et nous en enregistrons toujours un peu plus chaque mois, preuve que le bouche-à-oreille fonctionne. Nous espérons, dans l'idéal, inscrire tous les habitants dans notre carnet »*.

Elle rappelle : *« C'est un projet participatif. Ainsi, pour profiter des commandes, il faut donner au moins deux heures de son temps par mois pour tenir la boutique. Cela peut passer par le rangement, la distribution des produits, ou encore le nettoyage. Pour cela nous utilisons le logiciel de Mon épi, qui est à l'origine de ce modèle, et bénéficions d'une entraide entre épi »*.

Pour mémoire, cette initiative est épaulée par le conseil départemental de la Nièvre via un partenariat avec *« Bouge ton coq »* (1) qui offre un accompagnement gratuit notamment pour le lancement. D'autres communes de la Nièvre ont bénéficié de cela à l'image de La Marche. Pour Urzy, la démarche est aussi soutenue par la mairie ayant mis à disposition le local pour la création de la P'tite Épicerie d'Urzy.

Plus que du retrait

Laure Just explique cet engouement grandissant des habitants : *« le but de ce projet est de revenir à une économie transparente ayant du sens. J'insiste sur le fait que nous ne réalisons aucune marge sur le montant des produits. En effet, les prix sont fixés par les producteurs. Ainsi, le montant payé par les adhérents pour un produit revient en totalité au producteur »*. En parallèle, elle indique que la P'tite Épicerie d'Urzy n'est pas uniquement un local de stockage de produits : *« l'idée est de créer du lien social, que ce soit entre les adhérents ou avec les producteurs ; force est de constater que cela fonctionne depuis le début »*. Elle poursuit : *« À mon sens, cette initiative ne rentre pas en concurrence avec les casiers automatiques par exemple. Pour moi, ces derniers peuvent être une solution pour les personnes ayant des horaires de travail atypiques et n'ayant pas forcément la possibilité de se libérer durant les horaires d'ouverture d'une boutique physique. Cela étant dit, pour des lieux comme Urzy, je pense que la boutique est plus pertinente car elle offre une vision plus large. En somme, c'est un véritable lieu de vie, et pas simplement un lieu de retrait »*.

Vision de l'avenir

Afin d'aller un peu plus loin dans les échanges entre adhérents et producteurs, des visites des exploitations sont en cours de réflexion : *« Notre perception est globale. Nous souhaitons qu'avec la P'tite Épicerie, les habitudes changent, que ce soit dans l'assiette, avec l'achat de produits locaux, ou dans les attentes en matière de production. En effet, le but est de définir ce qui est important pour l'avenir, c'est-à-dire la pérennité d'une agriculture saine via des productions vertueuses à tout point de vue. Il faut donc penser du champ à l'assiette. Pour y parvenir, il nous semble indispensable de lier les producteurs et les consommateurs car l'un ne va pas sans l'autre »*.

Pour le moment, une vingtaine de producteurs fournissent la boutique : *« Notre producteur le plus éloigné se trouve à 50 km, à Lanty. Les autres sont dans un rayon d'environ 20 km autour d'Urzy. Mais, nous avons établi une liste d'autres producteurs à contacter afin de compléter l'offre de produits. Il y a un énorme potentiel notamment dans la Nièvre, mais aussi dans le Cher et l'Allier. Cela étant, les producteurs intéressés par la démarche peuvent nous contacter sans problème »*.

Chloé Monget

Renseignements : sur https://monepi.fr/home?nomurlsite=laptiteepiceriedurzy ou par mail : projet-epi-urzy@mailo.com

Engagement de la mairie

Gilles Devienne, maire d'Urzy, revient sur le soutien de la municipalité au projet de la P'tite Épicerie d'Urzy : *« la commune a toujours aidé, dans la mesure du possible et de ses moyens, les associations de son territoire. De fait, il était logique de faire de même pour ce projet. Mais un choix politique était indispensable, car le local prêté pour l'épicerie est celui utilisé auparavant par le centre social. Dans ce cadre, une solution devait être trouvée pour continuer à assurer l'accueil de ce dernier. Ainsi, d'importants travaux ont été engagés dans une autre partie de la mairie pour offrir ce service. S'il y a eu quelques réticences au départ, force est de constater que la majorité des détracteurs ont fini par adhérer aux bienfaits de la P'tite Épicerie. Pour moi, il était nécessaire de les convaincre, car ce projet porte une dimension sociale via le lien qui est créé, mais aussi économique puisque les échanges commerciaux restent dans un rayon kilométrique restreint et dirigés vers une agriculture durable. Aujourd'hui, il est important que les consommateurs prennent conscience que leur acte d'achat est un acte politique. Pour l'alimentation ainsi que pour l'économie rurale, je pense que c'est localement que nous pouvons trouver des solutions viables et pérennes. Bien évidemment pour parvenir à ce succès, il faut trois impératifs : des porteurs de projets dynamiques, une commune engagée et une bonne entente entre ces deux parties »*. Il poursuit plus largement : *« Cette initiative de la P'tite Épicerie d'Urzy, rentre totalement dans une certaine vision de la souveraineté alimentaire ainsi que dans les Plans alimentaires territoriaux qui prônent une alimentation saine et de proximité. Dans cette optique, nous avons d'ailleurs d'autres projets en cours sur la commune. Le premier est la réhabilitation de l'école maternelle ainsi que le restaurant scolaire et le second l'achat de l'auberge à Pont Saint-Ours afin de créer un restaurant et une cuisine décentralisée pour les enfants. Tout à un sens, tout est lié… et la pédagogie est indispensable si l'on souhaite arriver à quelque chose »*.

// CONCOURS NATIONAL DES BP BOUCHERS

58

Un savoir-faire unique

Le 11 mars, le Campus de Marzy (C2M) accueillait le concours des BP bouchers. Un événement de plus en plus prisé.



Les viandes utilisées lors du concours sont : *« locales, bio et Label Rouge ; provenant de Sicarev »* stipule Martial Maublanc. Ici, les membres du jury avec (en blanc) les frères Lebœuf.

« Cette année, nous avons augmenté le nombre de places afin de pouvoir accepter toutes les candidatures. Au total, 19 candidats se sont présentés pour participer au concours des BP bouchers » stipule Martial Maublanc, formateur boucher charcutier traiteur au C2M Campus des Métiers Marzy, lors de la tenue de l'événement, dont Interbev était partenaire, le 11 mars dans les locaux du campus. Pour l'occasion, les trois frères Lebœuf, bouchers de renoms, avaient fait le déplacement pour cette édition du concours ayant pour thème : *« la viande et le sport »*.

Pour Martial Maublanc, cette édition est donc marquée par un engagement des jeunes apprentis : *« Cela fait plaisir de voir que les jeunes sont investis dans ce qu'ils font. Et, je crois que cela n'est pas assez mis en avant aujourd'hui. Il est certain qu'il y a un manque de main-d'œuvre dans nos métiers, mais, il faut reconnaître que ceux engagés dans ces filières sont des passionnés »*.

Un avenir certain

Il rappelle que 35 000 postes en boucherie sont vacants et que 5 000 jeunes sont formés en boucherie chaque année en France : *« Ces chiffres montrent qu'il y a une demande. Nos métiers ont donc de l'avenir et il faut rappeler que très souvent la rémunération est attractive, ce qui aujourd'hui n'est pas forcément le cas dans d'autres professions, surtout pour des jeunes salariés. Et, je suis persuadé que même si la consommation de produits carnés semble légèrement baisser, notre savoir-faire est unique et sera toujours recherché par les employeurs. Ce concours est une manière de mettre l'accent sur cela »*. Séverine Chatenet, chargée des relations jeunes et entreprises au C2M rebondit : *« Nous avons des taux d'embauches d'environ 80 % en apprentissage, le pourcentage restant représentant, majoritairement, les installations en projets personnels. Il y a donc des débouchés professionnels qui ne font que s'accentuer. Pour donner un exemple, en 2022 nous avions environ 50 offres non pourvues dans les métiers de la boucherie-charcuterie-traiteur et, en 2023, nous sommes passés à 100 approximativement »*. Martial Maublanc conclut : *« Nos métiers demandent du travail, de l'engagement, de la patience et de la passion. Si un jeune dispose de tout cela, qu'il n'hésite pas à nous rejoindre : car il y a un avenir dans cette filière »*.

publié par FD

Le palmarès

1. Lefort Hugo ; 2. Clappe Pierre ; 3. Pin Victorien ; 4. Schweitzer Pierre ; 5. Godefroy Nolhan ; 6. Lloret Abel ; 7. Barthomeuf Alban ; 8. Gaultier Vincent ; 9. Hervieu Enzo ; 10. Damez Maxime ; 11. Daheron-Jules Max ; 12. Moreau Flavien ; 13. Sauthier Matéo ; 14. Roche Camille ; 15. Royet Lucas ; 16. Duffy Axel ; 17. Marquant Louis ; 18. Voiret Nathan ; 19. Dewez Émile.

// PORTRAIT

21 39 heures et cetera

Charlotte Rossignol, salariée au GDS21, vient en renfort sur la ferme familiale le soir, le week-end et durant ses congés.

Elle aime *« l'agricole »* et ça se voit ! Comme plusieurs salariés à la Maison de l'agriculture de Bretenière, Charlotte Rossignol vient d'une famille d'exploitants et évolue dans le milieu même à ses heures perdues. La jeune femme est technicienne sanitaire au GDS de Côte-d'Or, spécialisée dans la BVD et le programme national visant l'éradication de cette maladie d'ici 2030. Charlotte Rossignol intervient dans plusieurs dizaines d'exploitations dans tout le département. *« Je travaille au GDS depuis cinq ans, et même un peu plus car j'ai réalisé mon apprentissage quand j'étais en BTS PA au lycée de Fontaines. J'ai été embauchée dans la foulée ! Je travaille sur l'aspect technique BVD mais aussi sur des aspects plus administratifs et réglementaires dans l'évolution du programme d'éradication »*. À seulement quinze minutes de route de son bureau se trouve l'exploitation familiale à Vaux-sur-Crosne, près de Remilly-sur-Tille. *« Colza, blé, orge, tournesol et soja y sont cultivés, nous avons également quelques chevaux »*, présente Charlotte Rossignol, qui prévoit de s'installer *« au moins à mi-temps »*, à court ou moyen terme, avec un éventuel projet avicole : *« j'ai toujours eu beaucoup d'affinité avec les animaux. J'ai une préférence pour la volaille : ce type d'atelier est beaucoup moins exigeant physiquement que l'élevage bovin, par exemple. Je pense que cette production me correspondrait davantage et j'aurais peut-être la possibilité de continuer à travailler à côté »*.



La côte-d'orienne de 28 ans travaille sur le programme d'éradication de la BVD. Comptabilité, apports azotés et préparation des semis l'ont occupée ces derniers jours sur l'exploitation de ses parents, située près de Remilly-sur-Tille

Cap sur les moissons

En attendant, la côte-d'orienne donne des *« coups de main »* très réguliers à Françoise, sa mère, elle-même épaulée par Christophe, le père de famille, collaborateur sur la ferme. Le deuxième apport d'azote et la préparation des semis de printemps étaient au programme des derniers jours et des dernières semaines : *« les cultures sont plutôt jolies en ce moment, elles semblent bien reparties même si plusieurs parcelles ont tendance à jaunir à cause du « trop d'eau ». Aujourd'hui, nous attendons que les sols soient ressuyés et un peu plus réchauffés pour semer le tournesol puis le soja. Le soleil semble revenir, c'est bien. En été, je poserai des congés pour venir épauler mes parents pour les moissons, j'ai l'habitude de le faire depuis longtemps. J'aurai alors un véritable statut sur l'exploitation, avec un contrat Tesa, comme chaque campagne »*. Grande passionnée d'agriculture, Charlotte Rossignol sait aussi se libérer pour ses autres passions : *« je pratique le badminton et j'aime la danse. J'arrive aussi à me libérer pour bouger ! C'est notamment le cas en février avec plusieurs jours passés à la montagne, pour aller skier. J'aime aussi les voyages et j'essaie généralement de partir en septembre. L'an passé, la destination était exceptionnellement lointaine avec un séjour à Bali, en Indonésie »*.

AG

// GROUPAMA

89 La grêle, la hantise des prochaines semaines

Une fois par mois, tout au long de cette année 2024, Terres de Bourgogne s'intéresse aux personnes et aux différents métiers de l'enseigne Groupama, dans l'Yonne. Pour ce rendez-vous du mois d'avril, gros plan sur la gestion des dossiers lors de dégâts liés à la grêle, au sein du pôle sinistre auto.

Chaque année, la grêle inquiète, tant les agriculteurs que les citoyens, craignant des dégâts sur leurs habitations et leurs véhicules. Une crainte de plus en plus présente depuis l'épisode de juin 2022 qui a touché la France entière dans des proportions encore jamais connues. Cette crainte, les assureurs l'ont également. À Groupama, lors d'un événement climatique tel que celui-ci, la priorité, pour le pôle sinistre auto, est de réagir le plus rapidement possible auprès des sociétaires. *« Dans ce genre de cas, on se réunit le plus rapidement possible afin de savoir comment nous allons procéder, selon l'ampleur de l'événement climatique. Si c'est un événement climatique d'ampleur importante, il y a une mobilisation générale au niveau du pôle sinistre auto afin de prendre le maximum d'appels téléphoniques pour satisfaire les sociétaires »*, confie Caroline Faatomo, référente technique au service automobile et matériel agricole, à Groupama. *« On peut aussi recevoir l'aide d'autres collègues, d'autres services, d'autres pôles, comme celui des commerciaux. Les managers aussi viennent en renfort. Et on travaille en interopérabilité, c'est-à-dire que s'il y a un événement de grande ampleur dans un autre département, qui ne dépend pas de Groupama Paris-Val de Loire, on pourra tout de même intervenir en renfort (ou inversement en recevant une aide « extérieure »), que ce soit sur du dommage aux biens comme sur les sinistres auto »*, poursuit-elle.

Adeline Lelu, responsable du pôle sinistre auto dans le département, se souvient de l'ampleur de l'événement climatique de juin 2022. *« Les chutes de grêle ont été très concentrées, sur deux week-ends. Pour Groupama Paris Val de Loire, il y a eu 2 020 dossiers d'ouverts, rien que pour les sinistres auto, sur ces deux week-ends, pour un montant de 7,4 millions d'euros de dégâts. Il faut savoir qu'en moyenne, un gestionnaire de sinistres (tous sinistres confondus) ouvre environ 1 200 dossiers par an »*.

À titre de comparaison, la volumétrie de dossiers en événements climatiques grêles sur automobiles était, pour Groupama Paris Val de Loire, de 47 dossiers en 2019, 68 en 2020, 224 en 2021 et 158 en 2023.

Prioriser les réparations

Avec plus de 2 000 dossiers ouverts en juin 2022, uniquement pour les dégâts liés à la grêle sur les véhicules, forcément, certaines réparations ont pu mettre du temps à être réalisées. *« Sur les véhicules, ce que l'on souhaite c'est pallier l'urgence. Lorsque la carrosserie est touchée, ce n'est que de l'esthétique. Si aucun organe vital de la voiture n'est touché, elle peut continuer de circuler. On a priorisé les réparations de dégâts importants, comme les pare-brise détruits »*, reprend Caroline Faatomo. *« Chez Groupama, on travaille avec le réseau de réparateurs partenaire, CapsAuto. On oriente les sociétaires vers ce partenaire qui a la possibilité, notamment, de mobiliser des débosseleurs qui interviennent sur les véhicules »*.

Adeline Lelu précise toutefois que *« certains véhicules n'ont pas pu être réparés et se sont retrouvés épaves. Car ce phénomène climatique a vraiment été intense, même en termes de taille de grêlons. Aussi, il faut savoir que si l'auto a été très impactée, d'autres biens l'ont été encore plus, avec des toitures à refaire, des fenêtres et des baies vitrées à remplacer. De plus, on était en pleine période d'inflation et de pénurie de matériaux. Sur la partie sinistres auto, les derniers dossiers ont fini d'être réglés en début d'année 2024. Cela a été très compliqué, avec un impact financier très important, pour Groupama comme pour les autres assureurs. Les événements climatiques n'épargnent personne »*.



Groupama Paris Val de Loire

La grêle peut causer d'importants dégâts sur les véhicules.

Les bons réflexes

Alors, en cas de sinistre auto lié à la grêle, que doit-on faire ? *« La première des choses à faire est de se connecter à son espace client Groupama et faire une e-déclaration »*, répond Adeline Lelu. *« Cela permettra une gestion optimum du dossier et une prise en charge rapide. Ensuite, il est nécessaire de remettre le véhicule en état de fonctionnement, lorsqu'on est dans le cas (un pare-brise cassé par exemple). Pour cela, il faut faire appel à nos partenaires, qui peuvent se déplacer à domicile si nécessaire. Sur l'espace client, Groupama indique les partenaires à contacter en fonction du sinistre et de la zone géographique du lieu de résidence du sinistré. Le but est d'éviter des dégâts supplémentaires, comme une infiltration d'eau en cas de pluie »*.

Espérons toutefois que personne n'ait à faire cette démarche cette année…

Christopher Levé

Le mot de Ludovic Damé, directeur d'établissement de l'Yonne et de la Seine-et-Marne à Groupama Paris Val-de-Loire

« Face aux phénomènes climatiques de plus en plus violents, nous mettons en œuvre des solutions pour accélérer la prise en charge des véhicules endommagés avec le soutien de nos partenaires. Nous restons engagés à offrir une assurance solide et innovante pour vous protéger contre ces risques. Notre engagement : assurer votre mobilité ».

// HANDISPORT

58 Se prendre au jeu

Le 13 mars, quatre étudiants en BTS ACSE 2e année du Legta de Challuy ont orchestré un tournoi handisport dans le cadre de leur module d'initiative et de communication.



Les BTS ACSE 2e année ayant organisé le tournoi de handi-basket avec, de gauche à droite : Tristan, Arthur, Noélise et Baptiste (en bas).



Les étudiants organisateurs de l'événement semblent avoir réussi leur pari de rapprocher leurs camarades ; pour preuve les sourires de tous.

« Nous sommes passionnés de sport et nous sommes tous les quatre tombés d'accord dès les premières réunions » pointent les quatre étudiants en BTS ACSE 2e année, du Legta de Challuy, qui ont organisé un tournoi handisport le 13 mars. Pour rappel, cette initiative était proposée dans le cadre de leur projet d'initiative et de communication (PIC) nécessaire à la validation de leur année d'étude. Ainsi, Baptiste Bellon (20 ans), Noélise Meunier-Baranger (20 ans), Arthur Piette (19 ans) et Tristan Guyot (19 ans) étaient aux commandes le jour J.

Leur projet tenait en trois axes essentiels : *« la cohésion, le partage et l'ouverture d'esprit »*. Ils développent : *« nous avons choisi une activité sportive car nous sommes des passionnés de sport et que nous trouvons cela très rassembleur. Cela permet de mieux se connaître et de se voir sous un nouveau jour ; en somme de créer du lien entre tous avec comme point d'orgue le collectif et la collaboration. De plus, il nous tenait à cœur de faire découvrir à nos camarades le handisport suite aux échanges que nous avons eu avec Tristan sur le Cécifoot (Adaptation du football pour déficients visuels) – qu'il a essayé. Même si avec les Jeux Olympiques, cela est un peu mis en avant, nous souhaitions donner encore plus de visibilité à cette partie du sport. En parallèle, cela casse aussi certains préjugés que l'on peut avoir sur les personnes à mobilité réduite ; cette ouverture d'esprit est bénéfique pour tous selon nous »*.

Partage

Afin de les épauler dans l'organisation, ils ont trouvé des partenaires : le Legta de Challuy, Océane Perreira (tutrice du projet), Pierre Poussin (enseignement d'éducation socioculturelle), l'entreprise Derichebourg et le comité départemental handisport de la Nièvre (CDH 58). Ces derniers ont d'ailleurs mis à disposition les fauteuils roulants sportifs aux jeunes durant l'après-midi de l'handi-basket. Pour former les équipes, les quatre étudiants se sont tournés vers leurs camarades de BTS ACSE 1re année et les BTS Gemeau 1re année. *« Des élèves de notre niveau et d'autres classes ont aussi souhaité participer ; le but étant de rassembler tout le monde, nous les avons accueillis à bras ouverts »*, précisent-ils.

Après quelques échauffements et une prise en main des fauteuils, les jeunes se sont élancés dans le tournoi.

Penser à l'avenir

Avec quelques chutes, des paniers marqués et beaucoup d'énergie dépensée, la rencontre s'est clôturée sur un goûter à partager. Arthur, Noélise, Baptiste et Tristan concluent : *« vu les sourires, tout le monde semble avoir passé un super moment, et ils ne voient sûrement plus le handisport de la même manière. Pour nous, c'est donc un succès »*. Plus personnellement, ils évoquent l'acquisition de compétences notamment via l'organisation d'événement : *« ce type d'exercice est utile pour savoir s'exprimer devant un public, puisque nous avons dû le faire à mainte reprise… C'est idéal pour se préparer aux entretiens d'embauches ! »*. Sur ce point, ils parlent de leurs avenirs professionnels. Ainsi, pour la suite, Baptiste souhaiterait s'installer en agriculture ou devenir conseiller élevage. De son côté, Tristan explique que son choix est *« encore un peu flou mais j'ai quand même une appétence pour le salariat agricole ou le travail dans le bois »*. Pour sa part, Noélise souhaiterait intégrer l'armée comme maître chien et enfin, Arthur se laisse le temps de la réflexion tout en précisant penser *« tout de même aller dans le para-agricole »*.

Chloé Monget

Une vidéo accompagne cet l'article sur www.agribourgogne.fr

// DÉPISTAGE

58 Passer le pas

Quatre étudiants de BTS Gemeau 2e année au Legta de Challuy ont organisé une après-midi de sensibilisation et de dépistage du VIH le 19 janvier dans le cadre de leur projet d'initiative et de communication.

« Souvent les jeunes n'osent pas se faire dépister et surtout ne connaissent pas vraiment les organismes qui réalisent les tests » soulignent Louis Walszewski, Kévin Germain, Mathieu Girard et Timothée Laurent, tous les quatre 19 ans et tous en BTS Gemeau 2e année au Legta de Challuy. Ainsi, dans le cadre de leur module Projet d'initiative et de communication (1), ils ont organisé une demi-journée de sensibilisation et de dépistage du VIH au sein de leur établissement scolaire, le 19 janvier. Ils précisent : *« De mémoire, cela est une première pour notre lycée »*.

De A à Z

Ainsi, les élèves – majeurs – du Legta étaient conviés par leurs camarades à venir s'informer : *« nous avions prévu un atelier de sensibilisation avec un quiz sur le VIH. De plus, il nous semblait important que chacun puisse échanger librement sur le sujet et pourquoi pas casser certains préjugés. Notre but était d'informer, non de juger »*. Ils rajoutent : *« on nous dit souvent qu'il faut se protéger mais, pour le dépistage, on ne sait pas trop vers qui se tourner. De ce fait, nous avions également envie de mettre en lien les élèves et les centres, comme celui de Nevers »*. Pour mémoire, le CeGIDD de Nevers (Centre Gratuit d'Information, de Dépistage et de Diagnostic(2)) était partenaire de l'événement, à la fois pour fournir des informations complémentaires et pour réaliser les tests de dépistages rapides (TROD) pour les jeunes inscrits. *« Nous sommes passés dans les classes pour expliquer notre démarche et pour proposer un dépistage gratuit et anonyme. Nous avions 36 demandes »*. Au final, 28 personnes ont été testées – le nombre de kits n'étant pas suffisant pour satisfaire toutes les inscriptions. Pour que l'offre soit totalement complète, les quatre étudiants s'étaient rapprochés de l'infirmière du Legta, Laura Moreau : *« Nous avions prévu sa présence en cas de résultat positif afin d'accompagner la personne et pour lui expliquer toutes les démarches nécessaires afin d'obtenir des tests plus spécifiques »*.

Pour l'avenir

Utile pour leurs camarades, ce rendez-vous fut aussi bénéfique pour Louis, Kévin, Mathieu et Timothée : *« Nous avons appris à parler en public d'un sujet avec lequel nous n'étions pas forcément à l'aise. Rien que cela est un exercice qui nous servira pour notre carrière. Donc, nous sommes convaincus de l'utilité des Projets d'initiative et de communication, d'autant plus que les thèmes sont libres et choisis par les étudiants ; on peut sortir des lignes de notre cursus »*. Ils concluent : *« Nous sommes ravis de constater le succès de notre projet. Et l'administration du Legta nous a annoncé qu'elle va très probablement reprendre l'organisation d'un rendez-vous du même type pour les prochaines années »*.

Chloé Monget

(1) https://epleanevers.educagri.fr/lycee-agricole-site-de-nevers/activites-pedagogiques-et-animations-diverses/projet-initiative-et-communication-en-bts
(2) https://www.sante.fr/cegidd-nevers



Kévin Germain

Un quiz était proposé par les quatre élèves organisateurs de l'événement de sensibilisation et de dépistage du VIH, au Legta de Challuy.

TABLEAU DE BORD

LES FORMATIONS

CÔTE D'OR

// Abreuvement des bovins au paturage - avec le GDS21

• 9 avril proche Créancey

Céline Faubladier, CA21 - 03 80 90 68 76 celine.faubladier@cote-dor.chambagri.fr

// Calibrer son projet de nouvel atelier

• 9 et 30 avril et 23 mai à Bretenière

Thomas Michaut, CA21 – 06 30 82 31 13 – thomas.michaut@cote-dor.chambagri.fr

// Gérer sa trésorerie

• 12 avril à Créancey

Thomas Michaut, CA21 – 06 30 82 31 13 – thomas.michaut@cote-dor.chambagri.fr

// Conduite d'un autoclave

• 24 et 25 avril

À la CUMA « Les agités du bocal » - 2de journée réservée aux adhérents.

Corine Garnier-Penning, CA21 - 03 80 68 66 28 - corine.garnierpenning@cote-dor.chambagri.fr

NIÈVRE

// Booster mon entreprise : E-réputation, référencement web, réseaux sociaux

• Soit 1 jour le jeudi 11 avril, soit 2 demi-journées le mardi 30 avril matin et le lundi 6 mai matin

L'e-réputation d'une entreprise et de ses activités est devenue un élément important à ne pas négliger, elle influence efficacement une décision d'achat. Recrutement des prospects, fidélisation des clients sont autant d'actions qui sont en lien direct avec votre e-réputation !

Plus d'infos : Chambre d'Agriculture de la Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37

YONNE

// Maec BFC : je maîtrise mon engagement en Maec

• Mardi 9 et mardi 23 avril après-midi

À Saint-Sauveur-en-Puisaye (le 9 avril) et à Moutiers-en-Puisaye (le 23 avril).

Contact : Marianne Ranque (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 03 86 51 74 08.

// Certiphyto renouvellement grandes cultures

• Mardi 9 avril

À Auxerre (Chambre d'agriculture).

Contact : Claire-Lise Lévêque (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 03 86 51 74 07.

// MAEC BFC Morvan : Enjeux et engagements (secteur Yonne)

• Vendredi 12 avril

À Saint-Léger Vauban.

Contact : Nathalie Adnet (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 03 86 94 82 94.

// Intégrer les couverts d'interculture dans mon système bio ?

• Vendredi 12 avril

À Auxerre (Chambre d'agriculture).

Contact : Marie Bouillé (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 06 30 62 99 69.

MSA Bourgogne De nouveaux horaires pour l'accueil téléphonique

Depuis le 1er février, les horaires de l'accueil téléphonique de la MSA Bourgogne évoluent, pour mieux vous servir :
lundi, mercredi, jeudi : 9 heures - midi et 13 h 30 - 16 h 30
mardi : 13 h 30 – 16 h 30 - vendredi : 9 heures - midi et 13 h 30 - 16 heures
Vous êtes un particulier, salarié, retraité, ayant droit, tiers destinataire de paiements, non-adhérent MSA : 03 85 39 50 83
Vous êtes un chef d'exploitation ou d'entreprise agricole, cotisant de solidarité, employeur de main d'œuvre, centre de gestion, cabinet comptable… : 03 85 39 51 75
Vous êtes un professionnel de santé : 03 85 39 50 85 - **Votre demande concerne le domaine Action Sanitaire et Sociale :** 03 80 63 22 73
Recouvrement / Contentieux : 03 86 47 37 70 - **Santé Sécurité au Travail :** 03 80 63 22 02
Rencontrer la MSA : Dans l'une des 4 agences territoriales (Dijon, Nevers, Mâcon et Auxerre) :
Sans rendez-vous les lundis et jeudis, de 8 h 30 à 12 h 30 et 13 h 30 à 16 h 30 ;
Exclusivement sur rendez-vous les mardis, mercredis et vendredis.
Dans l'un de nos 15 points d'accueil : Exclusivement sur rendez-vous.
Pour prendre rendez-vous : Via le service en ligne « Demander un rendez-vous » sur bourgogne.msa.fr en se connectant à Mon espace privé. Par téléphone au 03 85 39 50 83

L'AGENDA PRO'

CÔTE D'OR

// Journée technique Cuma

• 16 avril

La Fédération des Cuma organise un rendez-vous technique sur l'optimisation des ressources naturelles, mardi 16 avril. La matinée, à partir de 10 heures, est organisée en partenariat avec Irisolaris à la Cuma du Méchet à Monthelon (71) pour présenter un projet de hangar photovoltaïque. L'après-midi, à partir de 14 h 30, est organisée en partenariat avec la Chambre d'agriculture et le Département de Côte-d'Or, au Gaec de Bontin à Autun (71) pour discuter de la production de plaquettes bocagères et de leur utilisation comme litière pour les animaux.

Inscriptions auprès de Victoria Seidenglanz (06 29 34 49 50, victoria.seidenglanz@cuma.fr)

// Fête du bœuf à Créancey

• 20 avril

L'association « Fête du Bœuf de Pouilly » organise son traditionnel concours d'animaux de boucherie samedi 20 avril. Au programme : opération des jurys et classement des animaux de 8 heures, ouverture au public et vente à 10 heures, repas avec viande charolaise locale à 13 heures, remise des prix à 15 h 30.

Renseignements au 03 80 90 68 80.

YONNE

// Assemblée générale de Groupama

• Mardi 16 avril

Dès 17 h 30, à Joigny (dans les salons de l'hôtel de Ville), pour la caisse locale du Centre Yonne.

• Jeudi 18 avril

Dès 17 h 30, à Avallon (salle du marché couvert), pour la caisse locale du Pays Avallonnais.

• Jeudi 25 avril

Dès 18 heures, à Ancy-le-Franc (salle des fêtes), pour la caisse locale de l'Armançon.

• Mardi 30 avril

Dès 17 h 30, à Venoy (salle des fêtes), pour la caisse locale de l'Auxerrois.

• Vendredi 3 mai

Dès 18 heures, à Charny (au restaurant La Ruche Gourmande), pour la caisse locale de Puisaye-Forterre.

• Mardi 14 mai

Dès 17 h 30, à Villeneuve-l'Archevêque (à l'auberge des Vieux Moulins Banaux), pour la caisse locale de Vanne et Othe.

Déclaration des Revenus C'est bientôt et c'est sur www.impots.gouv.fr

Depuis l'année dernière, la déclaration des revenus professionnels doit être obligatoirement effectuée via le site www.impots.gouv.fr durant la période d'ouverture du service en ligne de l'administration fiscale. Ainsi, pour déclarer à votre MSA vos revenus professionnels servant au calcul de vos cotisations personnelles, vous devez vous connecter à votre espace particulier sur le site www.impots.gouv.fr muni de votre numéro fiscal et de votre mot de passe. En plus de votre déclaration fiscale, un volet « social » vous sera automatiquement proposé. Vous devrez alors le compléter et le valider.
Le service en ligne des impôts ouvrira le jeudi 11 avril à minuit et les dates limites de déclaration sont les suivantes : Zone 1 (départements n° 1 à 19) jeudi 23 mai ; Zone 2 (départements n° 20 à 54) jeudi 30 mai ; Zone 3 (départements n° 55 à 976) jeudi 6 juin
La MSA recevra, ensuite, de l'administration fiscale, l'ensemble des données nécessaires au calcul des cotisations et contributions sociales. Plus d'informations sur bourgogne.msa.fr, rubrique Exploitant > Cotisations des non-salariés > Unification des déclarations fiscales et sociales.

D'après communiqué MSA

Vos repères

SALAIRES ET COTISATIONS

// GRILLE DE SALAIRES

Nouvelle évolution de la grille nationale des salaires pour entreprises de la production agricole de des Cuma

Les salaires minima conventionnels revalorisés
À la suite de la hausse du Smic au 1er janvier 2024 à 11,65 € brut/heure, les paliers 1 et 2 de la grille nationale des salaires minimas de la Production Agricole et Cuma se sont vu rattraper par le Smic. Ainsi, les partenaires sociaux ont décidé de se réunir pour négocier de nouveau la grille nationale et sont parvenus à un accord le 18 janvier dernier. Un avenant n°8 à la Convention Collective Nationale de la Production Agricole et Cuma a été signé par 4 des 5 organisations syndicales de salariés CFDT, CFTC, CGC et FO. Cet avenant entrera en vigueur le 1er jour du mois suivant la parution de l'arrêté d'extension au Journal Officiel.

Coefficient	Palier	Taux horaire (en €)
9 - 11	1	11,65
12 - 16	2	11,74
17 - 24	3	11,91
25 - 35	4	12,17
36 - 51	5	12,70
52 - 73	6	13,30
74 - 104	7	14,08
105 - 143	8	15,05
144 - 196	9	16,29
197 - 270	10	18,04
271 - 399	11	20,53
400	12	23,46

INDICES DES FERMAGES

Depuis la loi de modernisation de l'agriculture de 2010, l'indice national des fermages est fixé par arrêté ministériel chaque année. Il s'applique pour toutes les échéances annuelles du 1er octobre 2022 au 30 septembre 2023 sur l'ensemble du territoire français et pour toute production. Cet indice sert à réévaluer le prix de location des terres.
Pour la campagne 2022-2023 l'arrêté du 13 juillet 2022 paru au Journal officiel du 16 juillet 2022 a fixé l'indice national des fermages à **110,26**. L'indice progresse de 3,55 % par rapport à la campagne précédente.
Cet indice repose à 60 % sur l'indice d'évolution du revenu brut d'exploitation agricole (RBEA) à l'hectare national des cinq dernières années et à 40 % sur l'évolution du niveau général des prix correspondant au prix intérieur brut de l'année précédente.

Pour calculer le montant des loyers des terres agricoles entre le 1er octobre 2022 et le 30 septembre 2023, la formule est la suivante :

$$\frac{\text{Montant du loyer par hectare N-1} \times 116{,}46 \text{ (indice 2023)}}{110{,}26 \text{ (indice 2022)}}$$

Pour rappel, voici les indices de fermage depuis 2010 :

Année	Indice	Variation
2010	98,37	-1,63 %
2011	101,25	+2,92 %
2012	103,95	+2,67 %
2013	106,68	+2,63 %
2014	108,3	+1,52 %
2015	110,05	+1,61 %
2016	109,59	-0,42 %
2017	106,28	-3,02 %
2018	103,05	-3,04 %
2019	104,76	+1,66%
2020	105,33	+0,55%
2021	106,48	+1,09%
2022	110,26	+3,55%
2023	116,46	+5,63%

COURS ET MARCHÉS

MARCHÉS LOCAUX *Bovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

02/03/2024

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 490 - Vente : 98 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	200-250	4,07	4,13	4,11	- 0,10
		250-300	3,98	4,01	4,00	- 0,04
		300-350	3,72	4,03	3,91	=
		350-400	3,72	3,89	3,78	- 0,01
		400-450	3,69	3,82	3,76	+ 0,01
		450-500	3,57	3,73	3,64	- 0,04
	R	300-350	3,64	3,95	3,76	- 0,02
		350-400	3,66	3,74	3,68	
		400-450	3,64	3,64	3,64	- 0,04
F	U	250-300	3,58	3,74	3,69	+ 0,01
		300-350	3,50	3,68	3,58	+ 0,04
		350-400	3,49	3,68	3,59	+ 0,07
	R	200-250	3,70	3,70	3,70	
		300-350	3,50	3,59	3,55	+ 0,06

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 85 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	400-450	3,47	3,47	3,47	
F	U	400-450	3,44	3,48	3,48	+ 0,13

BOVINS MAIGRES +18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 160 - Vente : 92 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	+ 500 kg	2,70	2,70	2,70	+ 0,03
	R	+ 500 kg	2,36	2,71	2,51	=
F	E	- 5 ans	3,38	3,66	3,47	+ 0,05
		5 à 10 ans	3,35	3,45	3,39	+ 0,02
	U	24 à 36 mois	3,00	3,41	3,21	+ 0,22
		- 5 ans	2,87	3,39	3,00	+ 0,01
		5 à 10 ans	2,84	3,28	2,99	+ 0,01
		+ 10 ans	2,58	2,72	2,64	- 0,14
	R	- 5 ans	2,67	2,87	2,77	=
		5 à 10 ans	2,70	2,87	2,78	+ 0,01
		+ 10 ans	2,22	2,62	2,45	- 0,10

OBSERVATIONS **Effectif global : 735 - Taux de vente : 99 %**
Les apports sont perturbés par des routes peu pratiquables au lendemain d'un grand week-end.
Côté commerce, la quasi totalité des acheteurs est présente et assure les transactions de 99,3 % des animaux proposés.
En broutards et laitonnes, les transactions restent fluides et les cours sont facilement reconduits.
Dans les gros bovins maigres, la demande d'animaux préparés ou herbagés de qualité est au toujours aussi forte. Les cours sont reconduits avec des enchères rapides.

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

25/03/2024

Effectif : 248

Broutards :	(250 - 400 kg)	930 - 1510	3,50 - 3,87
Broutards :	(410 - 450 kg)	1520 - 1620	3,59 - 3,73
Laitonnes :	(225 - 330 kg)	870 - 1180	3,38 - 3,93
Laitonnes :	(365 - 430 kg)	1280 - 1400	3,25 - 3,53
Génisses 16 - 24 mois :	(400 - 545 kg)	1200 - 1700	2,83 - 3,28
Génisses 24 - 36 mois :	(465 - 785 kg)	1310 - 2500	2,78 - 3,20
Vaches légères :		1230 - 1700	
Vaches entre deux :		1740 - 1890	
Vaches lourdes :		2000 - 2590	

Vente rapide et globale en mâles à des tarifs plus soutenus. Commerce plus actif en femelles légères en des cours en progression. Légère baisse en lourdes. Pas d'invendu. Demande toujours présente en vaches maigres à des tarifs très fermes. Cours stables en lourdes avec quelques invendus.

Bovins gras : 7
Vaches de viande : 5,34 à 5,42 € kg de viande.
Cours reconduits. Vente globale.

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

18/03/2024

Effectif : 28
Cours reconduits en agneaux.

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

04/03/2024

Agneaux gras — *Effectif : ?*

Poids	Conformation	Cours relevé (euros/kg vif) Mini	Maxi	Moyenne	Variation
moins de 38 kg	E				
	U	4,72	5,00	4,88	+ 0,36
	R	4,43	4,85	4,64	+ 0,68
38 - 44 kg	E				
	U	4,49	5,17	4,92	+ 0,44
	R	3,97	4,17	4,02	- 0,21
44 - 50 kg	E				
	U	4,67	4,67	4,67	+ 0,21
	R				
plus de 50 kg	E				
	U	2,11	3,77	3,21	- 0,97
	R				

Agneaux laitons — *Effectif : ?*

Poids	Conformation	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
moins de 38 kg	E				
	U	5,10	5,10	5,10	+ 0,41
38 - 44 kg	E				
	U	4,93	5,18	5,06	+ 0,47
44 - 50 kg	E				
	U	5,07	5,10	5,09	+ 0,51

OBSERVATIONS
Effectif global : 280 - Taux de vente : 100 %
Petit marché, mais normal pour la saison. Vente totale.
La proximité immédiate du début du Ramadan, et les fêtes Pascales qui arrivent rapidement dopent les ventes d'agneaux et de brebis qui voient leurs tarifs progresser de manière importante.

MARCHÉS VOISINS *Bovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

20/03/2024

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 157 - Vente : 92 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M Charolais	U	350-400	3,54	3,66	3,63	
		400-450	3,62	3,64	3,63	=

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 103 - Vente : 91 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	- 5 ans	2,74	3,22	2,91	- 0,01
		5 à 10 ans	2,68	3,19	2,78	- 0,18
		+ 10 ans	2,65	2,87	2,75	- 0,01

OBSERVATIONS
Effectif global : 260 - Taux de vente : 92 %
Broutards : Cours reconduits.
Laitonnes : Cours reconduits.
Vaches/génisses : Cours reconduits.

MARCHÉS VOISINS *Ovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

20/03/2024

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 592 - Vente : 96 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	5,18	5,79	5,29	+ 0,66
		de 38 à 44 kg	5,12	5,83	5,32	+ 0,50

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 159 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	+ de 60 kg	1,58	2,00	1,88	- 0,01

CAPRINS (€/tête) — *Effectif : 77 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
F	Première qualité		50	97	60	+ 5,00

OBSERVATIONS
Effectif global : 855 - Taux de vente : 97 %
Agneaux : Cours euphoriques vente quasi totale.
Brebis : Cours reconduits.
Caprins : Cours reconduits.

Terres de Bourgogne
Journal agricole & rural
1, rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière
03 80 78 90 40 - agribourgogne.fr

ANALYSES ET TENDANCES

TABLEAU DE BORD FNB *Viande bovine*

02 Avril 2024

TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

MARCHÉ

Gros bovins finis : Petite tension sur le marché des jeunes bovins. Dans l'ensemble, reconduction des cours.

Bovins maigres : Les cours sont reconduits en femelles. Très bonne demande sur les mâles, avec des cours constatés en hausse.

POLITIQUES

Le ministre de l'Agriculture s'est exprimé en clôture du Congrès de la FNSEA, le 28 mars. Reconnaissant que des dossiers restaient à boucler, il a rappelé aussi un ensemble de dispositions déjà acquises en réponse aux attentes de la crise agricole. Sans annonces spécifiques, hors la confirmation d'un renforcement des fermes de référence pour l'indice Prairies, et de la mesure fiscale et sociale pour l'Elevage à hauteur de 15.000 euros, le ministre a insisté également sur l'action engagée pour contrer le discours de décroissance en Elevage.

SANITAIRE

La situation de la **tuberculose bovine,** malgré son statut 'indemne' en France, reste préoccupante, dans un contexte de décapitalisation du cheptel bovin. Réunis en le 9 novembre 2023, les OPA ont échangé sur les actions à mettre en œuvre dans une feuille de route 2024-2029. Après de nombreuses relances les professionnels ont enfin obtenu un COPIL avec la DGAL sur la Tuberculose, le 3 avril. Il faut, maintenant, que l'Etat tienne ses promesses en matière de gestion de la faune sauvage et sur les indemnisations indexées au coût de production !

APPLICATION DE LA LOI EGALIM 2 EN FILIERE VIANDE BOVINE

Le 25 mars dernier, a été élaborée par FranceAgriMer une première synthèse de la concertation sur les indicateurs de souveraineté alimentaire, suite à deux webinaires réalisés par au sein des filières! Cette synthèse a donc été envoyée au Ministère, comme base du rapport qui serait adossé à ce sujet!

Les éleveurs bovins ne peuvent qu'exprimer leur mécontentement à la lecture de ce document, les pouvoirs publics ayant balayé l'indicateur « Ecart coût de production – cotation » comme base de la Résilience économique de nos élevages dans cette première synthèse, indicateur pourtant bien proposé lors du webinaire par la FNB!

FAIT DE LA SEMAINE

Lors du **Congrès de la FNSEA** (26 au 28 mars à Dunkerque), la FNB s'est exprimée au nom des Associations Spécialisées Ruminants, pour porter les priorités des éleveurs. Obtenir d'abord du gouvernement un cap chiffré clair pour l'élevage, puis la mise en œuvre des mesures listées dans le Plan Elevage. En premier lieu, avec la mise en avant des produits français, et l'application d'Egalim pour une rémunération fondée sur l'indicateur de coût de production de référence, et des mesures-miroir face aux importations.

FOCUS

Ce jour, se tenait la Conférence des Solutions organisée par le ministère de l'Agriculture, afin d'apporter les leviers à l'application des lois EGalims au sein de la restauration collective! Face à des exemples présentés, qui restent à des échelles trop locales et trop végétalisés, les éleveurs bovins, présents à cette conférence, ne peuvent que demander l'application rapide et massive des objectifs d'EGalim portés par les filières! Il faut passer maintenant à l'application concrète, portée par l'outil Ma Cantine !

CHIFFRE A RETENIR

642 000

Ce sont les sorties de jeunes bovins attendues pour l'année 2024, d'après la modélisation basée sur les effectifs présents en fermes en début d'année. Elles sont donc attendues en hausse par rapport à 2023, à la faveur des mises en place dynamiques pour l'engraissement en France en fin d'année, mais restent sous les niveaux des années 2015-2020. Depuis le début d'année 2024, les sorties sont conformes à la modélisation.

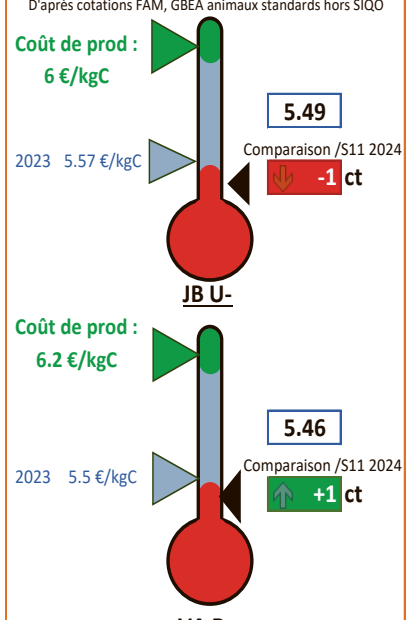
EN REGION

Les interventions des régions et les prises de parole lors du Congrès FNSEA à Dunkerque ont été l'occasion de rappeler certaines des attentes des éleveurs : un dispositif plus transparent et amélioré de gestion des risques climat sur prairies, la révision des contraintes PAC sur Prairies pour donner enfin de la souplesse, des mesures efficaces au titre de la prédation, ainsi que plus largement une vision positive de l'élevage, à tous les étages des pouvoirs publics depuis Matignon jusqu'à l'administration en département.

INDICATEUR DE MARCHÉ FNB *Viande bovine*

Cotations françaises gros bovins entrée abattoirs standards

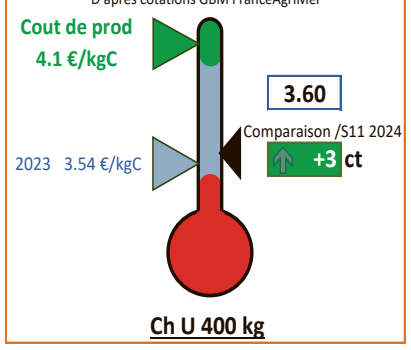
D'après cotations FAM, GBEA animaux standards hors SIQO



Les coûts de production sont calculés en sortie ferme, donc ne tiennent pas compte des frais d'approche.

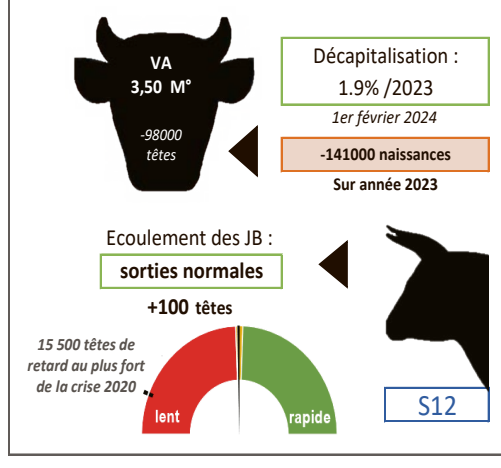
Cotations françaises maigre

D'après cotations GBM FranceAgriMer



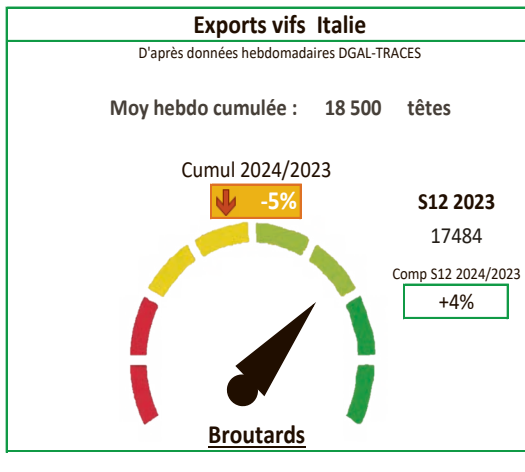
Effectifs d'animaux

GEB-Idele d'après BDNI-SPIE-Normabev, projet Modemo



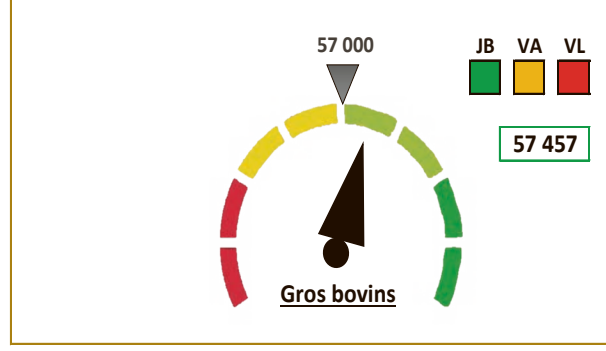
Exports vifs Italie

D'après données hebdomadaires DGAL-TRACES



Abattages hebdo gros bovins

D'après données hebdomadaire Normabev (concernant les abattoirs de plus de 1500 tec/semaine)



Indicateurs de prix de revient

D'après l'accord interprofessionnal INTERBEV

6.20	Vache Charolaise R = (€/kg éc.)
6.78	Génisse R + (€/kg éc.)
6	Jeune Bovin U - (€/kg éc.)
4.1	Broutard 400 kg (€/kgvif)

2ème semestre 2023

Le ciseau des prix....

D'après INSEE - GEB-Idele et FranceAgriMer

En 25 ans...

+100%	Sur les prix à la consommation
+105%	Sur les charges en élevage
+80%	Sur les prix payés aux poducteurs

* Sources : Normabev, DGAL-TRACE, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

TENDANCES

Synthèse générale

Tendances des Marchés aux Bestiaux
Semaine 14
du 1er au 7 avril.

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

Broutard(e)s : Les volumes sont perturbés et les marchés décalés. Globalement, les acheteurs sont nombreux et présents aux achats avec des besoins encore importants. Les transactions sont faciles et rapides. Les cours sont globalement reconduits mais on sent une tendance haussière, à confirmer. En femelles, l'ambiance reste bonne et les cours sont facilement reconduits.

Gros bovins maigres : Les effectifs restent modérés et de qualité hétérogène cette semaine. La demande est très importante, les acheteurs sont à la recherche d'animaux de qualité et bien préparés, à finir rapidement. Dans cette catégorie, les cours sont fermes à haussiers et les transactions très rapides.

Boucherie : Les effectifs sont très modestes cette semaine. Le commerce reste stable, facilité par le petit nombre présenté. Le placement est fluide à des cours intégralement reconduits, tant en allaitantes qu'en mixtes ou laitières.

Veaux : Les marchés sont décalés par le lundi de Pâques, les effectifs sont moins représentatifs qu'habituellement. Les cours sont globalement reconduits sur l'ensemble des marchés, sur des ventes toujours fluides dans une ambiance qui reste bonne.

Ovins : En agneaux, les volumes sont assurément plus modestes au lendemain de Pâques mais les acheteurs sont présents et les cours sont assez facilement reconduits. En agnelets, les effectifs sont également en forte baisse mais s'écoulent très facilement à des tarifs fermes à haussiers. En brebis, le commerce reste régulier à des tarifs stables.

PETITES ANNONCES

Matériel

Tracteur

26 - Vends Ford 4630 4RM cabine boite 16AV 8AR pneus TBE 2 double effet 3370 H origine TBE.
✆ 07 83 30 25 76

26 - Vends 1 tracteur Ford 5610 + 1 tracteur Fiat 7086 4 RM, les deux en TBE - Tarrière déportable - Prétailleuse CEMAP - divers matériels pour la vigne.
✆ 06 25 01 40 62
04 75 04 89 51

89 - Vends tracteurs Massey 175, - Massey 65, embrayage à réparer, - Volvo 650, une cuve inox sur roues 18 000 l. (1403)
✆ 06 49 73 55 94

89 - Vends tracteur Renault super 7, 1 500 euros, tondeuse ovins Heiniger 2 jeux peignes, 250 euros (1402)
✆ 06 95 88 19 40

Travail du sol

26 - Vends charrue F120/85 trisocs Kverneland type F.
✆ 06 37 17 95 24

71 - Vends décompacteur Goizin 3 m, 8 dents, peu servi, 4.500 €, semoir à grain Sulky, 21 rangs.
✆ 06 80 43 57 58 H. repas

73 - Vends semoir engrais Vicon 500 kg, bon état, prix 620 euros, plus divers matériel.
✆ 07 71 15 65 75

Récolte

26 - Vends foin prairie permanente bottes rondes diamètre 120.
✆ 06 37 17 95 24

26 - Vends presse New Holland 990BB avec broyeur botte 2M/0,90/0,90 entretien par concessionnaire.
✆ 06 95 65 20 96

26 - Vends presse à balle ronde Gallignani, modèle GAV6-farmer, année 2008, bon état.
✆ 06 42 81 20 72

26 - Cause décès, vends ramasseuse à noix marque Rousset 1400, état de marche, 17000 euros.
✆ 06 43 08 06 50

26 - Vends machine à vendanger Alma 150 chevaux, 6 cylindres turbo, équipé d'un pulvérisateur Calvet contenance 2000L. 1 remorque Alma 5 tonnes monocoque avec tarière déportable en TBE. 1 remorque Devès 6 tonnes, 4 roues.
✆ 06 25 01 40 62
04 75 04 89 51

89 - Urgent, je suis à la recherche d'une moissonneuse-batteuse New Holland, 8070, 8060, ou éventuellement 8080. Peu importe l'état ou la région, je me déplace.
✆ 06 21 49 50 89

Epandage

38 - Vends épandeur Rur 5t table d'épandage pneus neufs prix à débattre.
✆ 06 60 61 88 78

Divers

21 - Vends cause cessation : - faucheuse GMD 3.20 m., - presse Krone vario pack 1800, - andaineur Kuhn 4321, - charrue Goizin 4 fers, - brabant NSH. Le tout TBE. (1108)
✆ 06 98 38 19 62

21 - Recherche tracteurs , - mois. bat., - presses, - chariots élévateur, - télescopiques, - charrues, - bennes, - épandeurs et autres machines agricoles (1201)
✆ 06 30 11 59 25

21 - Recherche round baller 120 x 120, - presse MD, - cover-crop, - tracteur 4 RM. (1202)
✆ 06 74 23 69 42

26 - Vends semoir maïs Nodet 6 rangs - semoir tournesol 7 rangs 2 micros - Lève palette 3 points hydro - calibreuse abricots à grille 4 roues 13 6 24 - 4 L Renault.
✆ 06 83 10 97 79

38 - Vends cause cessation tracteur Case maxxum 110, cabine suspendu, relevage av, boite électro commandé 17 vitesses av et 16 arrière, 5900 h chargeur Mailleux 10 t + godet multiservice 2,2m large bottes 6,5 m haut TBE ; pirouette Kuhn 7601 8 toupies 2003 BE ; andaineur Fella 350 3,5m large ; vibroculteur 3,3 m large ; piquets châtaigniers 2,1 m coupés à la bonne lune.
✆ 06 75 11 57 59

38 - Vends vibro 3 m avec rouleau spir 30 dents ; épareuse à câble.
✆ 06 08 13 12 57

67 - Vends occasion peseuse ensacheuse Gatineau av agrafeuse sofagraf - Planteuse asperges Schiebel 1 r. - grand ventilateur et petit ventilateur sur roue Law pour oignon Scarificateur dble rang et scarificateur 1,1 m extens hydraul. av dent et soc butteur. Semoir pneumatique légumes 4-6 rangs. Laveuse asperges Delp triage électronique par calibre av 3 bandes de sortie latérale. Laveuses trieuses électronique Hermler 14-16 sorties. Pulvé Platz asperges avec pendillard pour 3 rgs (hte performance). Eplucheuse asperges Hepro (vente ou location). Butteuse d'asperges Acker. Brosse a buttes de fraise Heuling. Matériel neuf Heuling pour entretien fraiseraie : destoloneuse av ou sans coupeuse feuilles, désherbeuse entre buttes, brosses de nettoyage buttes, prebutteuse asperges hiver et enrouleuse de plastique asperges. Plant de fraise frigo ou mottes variétés confirmées Mazzoni. Griffe d'asperge Sélection (hors 67 -68-57).
✆ 03 88 70 72 74
06 14 36 28 98

67 - Cherche pompe à injection ou moteur av pompe pour tracteur Cormick FU 237 D - an. 1958 ou petit tracteur bonne occasion - Cède gratuitement plaques eternit (bon état pour abri divers).
✆ 03 88 70 72 74
06 14 36 28 98

69 - Vends Axial Flo 5 rangs maïs pneus 800 - 700 H origine broyeurs Agram et Berti.
✆ 06 73 84 54 99

71 - Vends semoir Kuhn PN Maxima 2, 6 rgs, ext., incorporateur eng., disque, 2 micro PN, 6 rgs, pulvé Rau D2, 15 m, repliable, hydro, 1.000 l, C. ok, Renault 103-14TX, excel. état.
✆ 06 85 93 73 50

Elevage

38 - Vends 10 Génisses croisées charolaise saler 2 ans pleine ou recherche pension
✆ 06 89 09 72 67

Véhicule

Utilitaire

26 - Vends 4 jantes Land Rover 5 trous BE 100 euros le lot.
✆ 06 89 99 42 88

34 - Achète Toyota à partir de 1980 dans l'état, même sans CT + tous pick-up.
✆ 06 42 69 14 31

Tourisme

71 - Vends Peugeot 308 berline noire, 2008, bonne état.
✆ 06 75 75 59 80

Achat-Vente

Récolte

01 - Particulier vend piquets acacia à partir de 1m80 possibilité de livraison.
✆ 06 03 12 27 73

07 - Recherche Paille entière de seigle sans épis en vue de confectionner une ou deux ruches. Champs non traité aux désherbants.
✆ 04 75 58 01 61

23 - Paille de miscanthus liv. vrac fond mouv. départ 23 litière bovins volailles.
✆ 06 42 41 79 20

69 - Vends très beaux poireaux 130 euros le Palox de 250 kg brut. Pomme de terre blanche 0.50 euros/ kg.
✆ 06 99 45 13 06

Fourrage

26 - Vends foin prairie naturelle récolte 2023 BR 120x120 stocké à l'abri quantité importante livraison possible selon la distance.
✆ 06 88 48 14 29

39 - Vente de fourrage, paille, foin etc.
✆ 06 73 92 81 55

52 - Donnez des betteraves fourragères toute l'année : pensez aux chips de betteraves enrubannées. Aussi disponible : luzerne et trèfle enrubannés, farines de pailles de 2 à 22 big-bags.
✆ 07 71 20 82 96

55 - Vends foin, bottes carrées, 90x120x250 cm. Tél.
✆ 06 08 33 13 57

69 - Vends foin 2023 TB qualité bottes rondes 240 kgs stockées sous hangar 30 euros la botte. Chabannière.
✆ 06 22 48 22 85

Propriété

38 - Domaine 50 ha maison, piscine, auberge, chasse privée Prochainement à la vente : dans le cadre d'une succession nous sommes à la recherche de futurs acquéreurs : Investisseurs, agriculteurs, amoureux de la nature etc… dans un endroit calme et paisible à proximité de Grenoble (15km), à 3 km du centre de Vif, situation exceptionnelle avec une vue panoramique ! Gros potentiel agricole, touristique, auberge avec cuisine professionnelle, chasse privée...cet endroit est à visiter. Actuellement en location, maison habitable de 200m2 avec piscine, sur un terrain de 50 hectares dont 20 de prairies (1 grange, 1 hangar et 1 tunnel). Nichée sur les hauteurs de Vif, ce bien est accessible uniquement avec un 4x4. Curieux s'abstenir toutes offres raisonnables seront étudiées.
✆ 06 27 27 08 45

Location

Agricole

58 - Loue 19 ha de pré (1401)
✆ 06 72 03 61 35

Chasse, Etangs

45 - Spécialiste lapin de garenne repris parc sur herbe, qualité extra repeuplement, garanties sanitaires, livraison, documentation sur demande.
✆ 06 82 28 12 19

Matériel

VENTE DE MATÉRIELS

DIVERS MATÉRIELS
- Presse LELY-WELGER RP 445 TBE - 9 000 bottes - Pick Up 2,25 m
- Presse VICON 2190 Rotor auto plus kit ensilage - TBE
- Désileuse pailleuse JEULIN Siroco F2
- Désileuse pailleuse CACQUEVEL 1607
- Distributrice - mélangeuse KEENAN Klassik II

TRACTEURS
- MF 7720 S - 3 300 H - pont avant suspendu relevage avant - 200 cv - TBE - 2020
- MF 8110 - 7 788 H - 4 RM - relevage avant 130 cv - 1997
- MF 399 - 1997 - 2 947 H - TBE

Contactez-nous pour plus de renseignement !
SARL LUCAS et Fils
Agent MF- 89740 CRUZY-LE-CHATEL
Tél. : 03 86 75 20 98 - 06 07 58 99 47
nathalie@lucasetfils.fr

Emploi

Offre



Votre spécialiste en matériel d'élevage
SAS CHAPUIS Frères
21450 Saint-Marc-sur-Seine - 03 80 93 22 28
www.chapuis-freres.fr

«Plus qu'un emploi, Chapuis Frères vous offre une carrière ! »

RECRUTE UN CHARGÉ DE CLIENTÈLE (H/F)

MISSION : Assurer le suivi des clients élevage pour les consommables de traite et d'élevage. Vous livrez les produits sur des tournées organisées et visitez les clients tous les deux mois environ sur la zone 21, 89, 10.

COMPÉTENCES REQUISES : BAC+2 en formation commerciale et/ou expérience d'au moins 2 ans dans un poste similaire.
Une connaissance du milieu agricole/élevage est indispensable pour ce poste.
Poste à pourvoir immédiatement.
Salaire à négocier selon diplômes et expérience.

DeLaval

Contactez Caroline ou Alexis : 03 80 93 22 28 - direction@chapuis-freres.fr

26 - ASPLS association d'intérêt général recrute 2 jeunes(F ou G) de 17 à 25 ans pour des missions à effectuer sur la commune de Cliousclat et Mirmande les W-E ou vacances scolaires: Accueil de groupes de scouts et formation sur ateliers proposés. Rémunération totale, 3500 euros, logement et nourriture fournie. Convivialité et bonne volonté requise. Contacter Serge Lebrat.
✆ 06 43 72 79 02

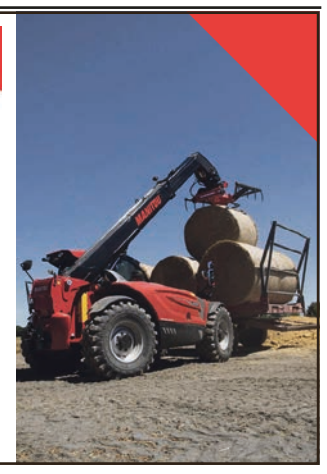
89 - Exploitation viticole cherche plusieurs intérimaires pour tous travaux viticoles. (1405)
✆ 06 12 77 16 19

89 - Exploitation céréalière et viticole cherche chauffeur tracteur en CDI ou CDD, emploi dès que possible, lieu de travail Préhy, possibilité logement. (1404)
✆ 06 12 77 16 19

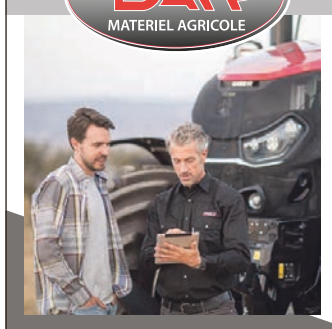
Demande

39 - H. cherche place exploit. lait typ. herbe exp. élevage conduit. cult. mat. entretien. Étudie ts départements.
✆ 06 03 04 22 10

Cichy Manutention
concessionnaire Manitou/Yanmar
RECHERCHE MÉCANICIEN H/F.
Contacter Mme Galland
au 03 86 40 91 00
ou envoyer votre candidature
à g.galland@cichy.fr



DAFP MATERIEL AGRICOLE



RECRUTE

1 COMMERCIAL (H/F)
Cause départ à la retraite.
- secteur chablisien-tonnerrois
- rattaché à la base de Venoy
- motivé, sérieux
- débutant accepté
- véhicule, PC et téléphone portable fournis

Envoyer CV à s.bonfillou@dafp.fr
Tel. 06 07 54 76 70

CASE IH

CONCESSIONNAIRE BASÉ EN CÔTE D'OR — NEW HOLLAND



SAS MANIÈRE 21 Verrey sous Salmaise
Tel 03 80 35 80 66 - contact@sarlmaniere.com

SICAREV COOP ÉLEVEUR DE GOÛT

Coopérative d'élevage en production bovine et ovine recrute :
1 TECHNICIEN CONSEIL Bovins Viande h/f en CDI à temps complet
- Accompagner les adhérents dans l'amélioration de leur production.
- Apporter aux éleveurs des conseils technico-économiques en alimentation, santé, génétique, bâtiments,...
- Participer au développement commercial du service agrofournitures de la coopérative.
- Accompagner les adhérents dans leurs différents projets.

Profil : Bac+2 - expérience de 3 à 5 ans dans le domaine. - Département 89 et limitrophes

Envoyez votre candidature à l'adresse suivante : *contactrh@sicarev.com*

Animaux

Bovin

01 - Prends en pension transhumance 15 à 20 Bovins du 12/05/2024 au 15/11/2024. Pâturage au calme et ombragé et alimenté naturellement en eau. Prix : Entre 1.40 euros et 1.80 euros HT/Tête et par jour, selon âge et taille du bovin.
✆ 06 24 32 65 17

01 - Vends 6 vaches Prim'Holstein + 7 VL 66 x Vosgienne + 1 VL 46 x Tarine ; toutes au lait.
✆ 06 16 33 36 94

03 - Elevage Lena Olivier 03360 Urçay vend reproducteurs limousins de 15 - 16 mois, fils de Lano (RRE), Loustick (RRE), Magistral (RRVS), TGS. (0804)
✆ 06 28 02 04 05

03 - Vends taureaux charolais HBC de 15 mois et 3 ans. PERRIN Didier. Deux-Chaises.
✆ 06 82 22 96 13

21 - Vends reproducteurs charolais HBC, 13 à 15 mois dont certain pour génisses, - taureaux adultes, vêlage facile. IND ATAXIE. TGS, livraison assurée.GAEC Choubley -21210 La Motte Ternant. (0307)
✆ Laurent : 06 76 65 35 98
Baptiste : 06 37 23 32 07

21 - Elevage charolais HBC vend taureaux reproducteurs 16 à 17 mois, TGS, livraison possible. EARL Gabory Bruno - 21460 Jeux les Bard (0709)
✆ 06 87 43 40 33

21 - Elevage charolais HBC vend taureaux 18 mois, gros veaux d'automne et veaux d'un an, TGS, Livraison assurée. Gaec Lechenault Frères – St Thibault (0710)
✆ 06 24 24 69 93

21 - Vend bon taureau charolais 5 ans, vêlage facile cause consanguinité, disponible 15 avril (1102)
✆ 06 86 00 02 01

21 - Élevage charolais HBC, vends taureaux reproducteurs 16 à 18 mois, prêt à saillir, vêlage facile, IND IBR, BVD, livraison assurée.Earl Guenot Nicolas - 21230 Allerey (1406))
✆ 06 31 23 56 01

21 - Elevage charolais Baudot 21140 Pont et Massène Propose à la vente 40 taureaux de 2 ans et choix important de veaux d'un an. Le tout apte de suite à la saillie.Garanties sanitaires. Elevage ayant sélectionné le vêlage facile. Sélection rigoureuse de père en fils depuis longtemps, livraison toutes distances. (1101)
✆ 06 07 75 59 74 Jean-Luc
06 67 58 18 03 Michel
06 74 69 62 41 Bertrand

42 - Vends taureaux charolais, HBC, 16-17 mois, vêlage facile, élevage et viande. Gaec Cuisset-Gacon, Saint-Germain-Lespinasse.
✆ 06 30 92 60 12
ou 06 71 45 80 59

42 - Vends taureaux charolais issus IA, 15-17 mois, morpho et vêlage facile. EARL Elevage Plasse, 42630 Régny.
✆ 06 84 53 10 12

58 - Vends reproducteurs 2 ans, très bonnes origines, TGS. EARL du Champ Morin - 58250 Saint Seine (5102)
✆ 06 78 59 03 92

58 - Elevage reproducteur Limousin vend veaux de l'année modèle mixte à mixte viande ainsi que des sans cornes, le tout de père qualifié. TGS. David Thoulé - Diennes Aubigny (0303)
✆ 06 10 09 65 69

58 - Elevage HBC, origine IA vend 2 taureaux 2 ans, - 18 mâles reproducteurs nés à partir 10/22, - 12 génisses 18 mois, - 10 laitonnes sélectionnées sur facilité d'élevage : aptitude au vêlage, facilité de naissance, lait, trayons, sabots, caractère, sans cornes, finesse d'os. Francois

PETITES ANNONCES

BOUCHE. Eleveur/inséminateur – Cercy la Tour. (0406)
✆ 06 16 07 54 55

58 - Vends taureaux charolais HBC 2 ans, 1 an et semences, bonnes origines, bons pédigrés. EARL Batho Serge - Saxi Bourdon (0506)
✆ 06 83 68 07 96

58 - Vends veaux reproducteurs 16 mois, plusieurs vêlages faciles, HBC, TGS. , - 3 taureaux adultes cause fin de saillie, - 10 vaches suitées cause surnombre. GAEC des Morillats 58360 Préporché (0603)
✆ 06 33 49 46 88

58 - Vends taureaux charolais 13/15 mois HBC hivernés au pré, sans cornes, vêlage facile. GAEC Touillon-Moiron (1109)
✆ 06 19 82 08 94

58 - Vends reproducteurs charolais 15 mois, HBC, grandes origines, gros gabarit, prix raisonnables, livraison assurée. GAEC Langlet 58140 Gacogne (1113)
✆ 06 37 90 51 67

58 - Vends 1 taureau HBC 4 ans, - 2 taureaux HBC 2 ans, - veaux reproducteurs. GAEC Marion-58170 Luzy(1301)
✆ 06 24 42 29 42
06 07 51 04 99

58 - Vends grand choix de taureaux HBC SC, hétéros et homozigotes, génotypés, 14 - 16 mois, apte à saillir, convient sur génisses, bonne qualité maternelle, GS, livraison assurée. EARL Colmont. (1303)
✆ 06 08 78 05 01
ou 06 99 25 33 53

63 - AV taureaux Parthenais 18 mois IA père (Legend-Ilus) troupeau issu IA AB.
✆ 06 74 49 31 12
07 89 46 69 71

71 - Vends au choix bons taureaux HBC 2 et 3 ans, mixte, sans corne, vêlage facile, TGS. Ducert Claude Martigny-le-Comte.
✆ 06 07 75 81 61

74 - Vends taureau Salers 20 mois, génisse Salers 20 mois Aix-les-Bains.
✆ 06 42 59 67 07

88 - Vends embryons sx femelle sur une shottle ex 90 92ma qui approche les 100000kg Áa mère une goldwin achetée à eurogenetique souche us mars maui les embryons sont de chief et ambrose sur le même flush embryons également de sa fille par chief les embryons sont de ambrose sx femelle.
✆ 06 08 52 64 91

89 - Elevage charolais HBC vend taureaux reproducteurs prêts à saillir, 40 mâles - vaches,- génisses. Vente permanente femelles et reproducteurs. Livraison posible. GAEC Cadoux Père et Fils -89420St André en Terre Plaine (0204)
✆ 06 89 18 05 87
06 79 50 15 71
GAEC CADOUX

89 - Disponible à la vente reproducteurs charolais sans cornes 16 - 18 mois HBC, facilité de naissance, bon index, prêt à saillir, TGS, livraison assurée. Acceuil permanent. SCEA de Tameron - Montillot (0304)
✆ Mandron Laurent
06 87 16 54 66
Maxime : 06 42 67 44 29

Caprin

71 - Cause cessation vend chèvres Alpines pure race, fraîche de lait avec chevreaux (1203)
✆ 03 85 82 80 83 HR

Ovin

73 - A vendre béliers, agnelles Hampshire, agnelles noires du Velay/ Hampshire.
✆ 07 70 61 84 26

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ 06 08 06 98 65

Chien

26 - Vends 6 chiots Cão de gado transmontano nés le 20/12/2023, 3 mâles et 3 femelles, non LOF. N° Siret: 494 286 941 00013.
✆ 06 89 62 53 32

38 - Vends chien porcelaine pour lièvre, chevreuil, sanglier 5 ans LOF LOF6POR.15597-0 tatouage 231WEF.
✆ 06 88 34 30 61

38 - Vends chiots Basset fauve de Bretagne 3 mois 1mâle 1 femelle, FR SN 1 24122030, parents LOF.
✆ 06 84 11 95 33

Suivez-nos publications sur Instagram

Des professionnels à votre service







Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

Terres de Bourgogne
Journal agricole & rural
1, rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière
03 80 78 90 40 - agribourgogne.fr

// PETITES ANNONCES // RESERVEES AUX PARTICULIERS //

3, 10 OU 27 DÉPARTEMENTS // LE JOURNAL ACCEPTE LES PETITES ANNONCES JUSQU'AU LUNDI 12 H

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE (en lettres capitales lisibles, une par case, une case blanche entre chaque mot)

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❑ Annonce encadrée : 3,05 €TTC ❑ Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION(S)

❑ **RÉGIONALE - 3 DÉPARTEMENTS**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❑ 1 parution : 10 €TTC
❑ 2 parutions : 15 €TTC
❑ parution supplémentaire : 5 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **VALLÉE DU RHÔNE & BOURGOGNE - 10 DÉPT.**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône & Loire, Vaucluse, Yonne)
❑ 1 parution : 17 €TTC
❑ 2 parutions : 26 €TTC
❑ parution supplémentaire : 10 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **GRANDE RÉGION - 27 DÉPARTEMENTS**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, *Gard*, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe & Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas-Rhin, Rhône, Saône & Loire, Haute-Saône, Savoie, Haute-Savoie, Vosge, Territoire de Belfort, Yonne)
❑ 1 parution 29 €TTC - ❑ 2 parutions 43 €TTC - ❑ parution supplémentaire 15 €TTC (identiques et consécutives)

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❑ Tracteurs
❑ Matériels de travail du sol
❑ Matériels de récolte
❑ Matériels de traitement
❑ Matériels arbo-viti
❑ Matériels de distribution
❑ Matériels d'épandage
❑ Matériels d'irrigation
❑ Matériels forestiers
❑ Matériels travaux publics
❑ Matériels de cave
❑ Matériels de manutention
❑ Matériels de station
❑ Matériels de taille
❑ Matériels agricoles divers
❑ Véhicules utilitaires
❑ Véhicules tourisme
❑ Ventes/achats de récoltes
❑ Cultures sous abris
❑ Plants/pépinières/droits à produire
❑ Bâtiments professionnels
❑ Propriétés achat/ventes
❑ Terrains
❑ Locations agricoles
❑ Locations autres
❑ Offres d'emplois
❑ Demandes d'emplois
❑ Propositions commerciales
❑ Offres de service
❑ Mariage-rencontres
❑ Divers
❑ Animaux divers
❑ Bovins
❑ Caprins
❑ Ovins
❑ Porcins
❑ Équins
❑ Volailles/lapins
❑ Chiens
❑ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÈGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code postal : Ville :
❑ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne.
❑ Je règle par CB la somme de €TTC
carte n° I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I
expire fin I_I_I / I_I_I Signature :
Banque :

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots
CS 80075 - 21110 Bretenière
Tél. : 03 80 78 90 40 - Fax : 03 80 70 08 02

Votre justificatif comptable

À découper et à conserver

parue le :
Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
.....

Collez ici votre annonce parue dans le journal

Montant : € TTC
(dont TVA 20 % soit €)

ANNONCES LÉGALES

CÔTE D'OR

// MODIFICATION

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

PRO-FOOD SYSTEM
SARL au capital de 15 000 euros
Siège social
44, allée des Plantes
21121 FONTAINE LES DIJON
752 214 403 RCS DIJON

Par décision du 18.03.2024, l'associé unique a transféré le siège social au 2 rue de Marcheseuil 21340 Change à compter du 18.03.2024 et modifié en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis.

AL24012969

MODIFICATIONS DES STATUTS

Frédéric ANDRE, Antoine CHEVILLON
Notaires associés
SELAS au capital de 121 959,21 €
Siège social à BEAUNE (21200)
3, route de Seurre
775 567 258 RCS DIJON

Suivant décisions unanimes des associés du 16 février 2024 prise par assp, il résulte que la dénomination sociale « Denys CHEVILLON, Frédéric ANDRE, Antoine CHEVILLON, Notaires associés » a été remplacée, à compter du 23 janvier 2024, par celle de « Frédéric ANDRE, Antoine CHEVILLON, Notaires associés » et que les fonctions de Directeur Général de Mr Denys CHEVILLON ont pris fin à cette date. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

AL24013025

TRANSFORMATION DE LA SOCIETE

CLASSIC'EAU
Société par actions simplifiée
en cours de transformation
en société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 109 rue du Général Fauconnet
21000 DIJON
831 076 401 RCS DIJON

Par décision du 1er mars 2024, l'associé unique a décidé la transformation de la Société en entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.
La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.
Le capital social reste fixé à la somme de 1 000 euros, divisé en 100 parts sociales de 10 euros chacune.
Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes :
Sous sa forme de société par actions simplifiée, la Société était dirigée par :
Président : Monsieur Xavier RUESCH, demeurant 13 rue de Messigny 21380 ASNIERES LES DIJON
Sous sa nouvelle forme d'entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée, la Société est gérée par Monsieur Xavier RUESCH, associé unique.
POUR AVIS

AL24013061

TRANSFORMATION D'UNE SOCIÉTÉ EN SAS / SASU

Dénomination : BOUVIER RENE.
Forme : SARL.
Capital social : 1338640 euros.
Siège social : Chemin DE SAULE, 21220 BROCHON.
388992927 RCS de Dijon.
Aux termes d'une décision en date du 15 mars 2024, l'associé unique a décidé de transformer la société en société par actions simplifiée.
Ancienne mention :
- Gérant : Monsieur Bernard BOUVIER, né le 10/05/1967 à Dijon (21), demeurant 9 Chemin des Hautes Rives, 21640 VOUGEOT.Nouvelle mention :
- Président : Monsieur Bernard BOUVIER, né le 10/05/1967 à Dijon (21), demeurant 9 Chemin des Hautes Rives, 21640 VOUGEOT.
Accès aux assemblées et vote : Dans les conditions statutaires et légales.
Transmission des actions : Toute cession des actions de la Société même entre associés est soumise au respect du droit de préemption conféré aux associés, tel que prévu dans les conditions statutaires. Les cessions ou transmissions d'actions de la Société résultant d'une opération de reclassement simple au sein d'un même groupe d'associés sont libres. Dans tous les autres cas, les actions ne peuvent être cédées à des tiers ou entre groupes d'associés, qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote, à l'exclusion de celui du cédant.
Personne ayant le pouvoir d'engager la société : Monsieur BERNARD BOUVIER, demeurant 9, chemin des Hautes Rives, 21640 VOUGEOT.
Mention sera portée au RCS de Dijon.
Pour avis

AL24013063

DIRECTEUR GÉNÉRAL

SEDEL
Société par actions simplifiée
au capital de 77.500 Euros
Siège social : Rue de Labergement
21130 AUXONNE
RCS : DIJON 344 750 963

Aux termes d'une décision du 11 mars 2024, la présidente a décidé de nommer en qualité de directeur général, à compter du 11 mars 2024 pour une durée illimitée :
- Monsieur Geoffrey DROMARD demeurant 14 bis rue de Moissey – 21130 AUXONNE
POUR AVIS
La Présidente

AL24013066

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

FIG HOLDING
SARL au capital de 2000 euros
Siège social : 3A rue du Lycée
21000 DIJON
812 372 993 RCS DIJON

L'AGE du 18/03/2024 a décidé d'étendre l'objet social de la société aux activités de « gestion et centralisation de tous capitaux dont elle pourrait disposer » et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts. Dépôt légal RCS DIJON.
Pour avis

AL24013069

DIRECTEUR GÉNÉRAL

Par décision du 22/03/2024, le Président de la société AUXOIS MORVAN BOIS ENERGIE, Société par actions simplifiée au capital de 5 000 euros, Siège social : La Mignereau, 21320 POUILLY EN AUXOIS, RCS DIJON 897 725 800, a nommé aux fonctions de Directeur Général la société Mich'Immo Forêt, Société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 7 000 euros, dont le siège social est 9 rue du 19 Mars 1962, 71640 MELLECEY, immatriculée au RCS CHALON SUR SAONE sous le numéro 984 673 301, en remplacement de Monsieur Rémi MICHELET, démissionnaire.
POUR AVIS - Le Président

AL24013084

DÉMISSION DE CO-GÉRANT

DOMAINE AMIOT ET FILS
Société civile d'exploitation agricole
au capital de 5 000 euros
Siège social : 33 Grande rue -
21220 MOREY SAINT DENIS
878 709 831 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération du 30 juin 2023, l'assemblée générale ordinaire des associés a pris acte de la démission de M. Jean-Louis AMIOT de ses fonctions de cogérant à compter du même jour et a décidé de ne pas pourvoir à son remplacement. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de Dijon.Pour avis La Gérance

AL24013101

TRANSFERT DE SIEGE MÊME RESSORT

TAXI SEMUR EN AUXOIS FANNY BOURION
SARL au capital de 5 000 euros
Siège social : 13 chemin des Enlerys
21140 SEMUR EN AUXOIS
888 944 899 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 27/02/2024, l'AGE a décidé de transférer le siège social du 17 rue de Paris – 21140 SEMUR EN AUXOIS au 13 chemin des Enlerys - 21140 SEMUR EN AUXOIS à compter de ce jour, et de modifier l'article 4 des statuts. Pour avis, la Gérance.

AL24013118

COMMISSAIRE AUX COMPTES

BROCELIANDE
SAS au capital de 10 000 €
Siège social : 10 rue du Faubourg Saint Nicolas -
21200 BEAUNE
825 066 913 RCS DIJON

Par assemblée du 28 mars 2024, les associés ont constaté que les mandats de la société FCRC, Commissaire aux Comptes titulaire, et de M. Jean-François OROSCO, Commissaire aux Comptes suppléant, sont arrivés à expiration et ont décidé de ne pas les renouveler ni les remplacer. Pour avis

AL24013124

MODIFICATIONS DES STATUTS

SARL TRANS'ACHEMINEMENT DIJONNAIS (T.A.D.)
au capital de 7 622 euros
Siège social : 4 Place Général Charet
21000 DIJON
341 911 972 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 26/03/2024, l'AGE a décidé de modifier l'objet social qui sera désormais :
- Taxi, location de véhicules légers sans chauffeur, transport public routier de personnes au moyen d'un seul véhicule n'excédant pas 9 places, conducteur compris ou un véhicule taxi, et de modifier en conséquence l'article 2 l'article des des statuts,
- de transférer le siège social au 1 Impasse de la Gouzotte – 21000 DIJON à compter du 1/04/2024 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis
La Gérance

AL24013125

NOMINATION DE CO-GÉRANT

Par décision du 30/11/2023, l'associé unique BERISHA, EURL au capital de 5 000 euros,- Siège social : 1 rue du Professeur Georges Chabot 21600 LONGVIC, RCS DIJON 831 309 638, a nommé en qualité de cogérant Monsieur Albert BERISHA, demeurant 123 rue du Faubourg Saint Martin 21121 FONTAINE-LES-DIJON, pour une durée indéterminée.Pour avis - La Gérance

AL24013148

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI CARDIO BOCAGE
Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social : 24 Boulevard de la Défense -
21000 DIJON
RCS DIJON 838 240 976

Aux termes d'une délibération en date du 02 janvier 2023, l'Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire a décidé :
- de transférer le siège social du 24 Boulevard de la Défense, 21000 DIJON au 26 Boulevard de la Défense 21000 DIJON à compter du 1er janvier 2023, et de modifier en conséquence l'article quatrième des statuts ;
- de nommer Monsieur Nicolas MAILLOT, demeurant 17 Rue du Piron à DIJON (21000), en qualité de gérant pour une durée indéterminée en remplacement de Monsieur Patrice MORELON, démissionnaire ;
- prend acte de la démission de Monsieur Karim STAMBOUL de ses fonctions de gérant et décide de ne pas procéder à son remplacement.
Modifications seront faites au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.
Pour avis
La Gérance

AL24013154

// GÉRANCE

LOCATION GÉRANCE

Aux termes d'un acte SSP en date du 26/01/2024 fait à DIIJON (21) par M. Pedro PAMPULIM demeurant 242 Rue du Centre Arco - 21160 MARSANNAY LA COTE confiera à la SARLU TAXI DE LA BEZE ayant son siège social 1A Rue de Montrivaut - 21310 VIÉVIGNE, immatriculée au RCS de DIJON sous le numéro 925 020 653 l'exploitation à titre de location gérance d'un véhicule taxi équipé, muni de l'autorisation et des marques réglementaires conformes, pour une durée de à compter du 01/04/2024.

AL24013135

// ENQUÊTE PUBLIQUE

ENQUÊTE PUBLIQUE

AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DEPERMIS DE CONSTRUIRE N° 021 490 23 M0002 D'UNE CENTRALEPHOTOVOLTAÏQUE AU SOL SUR LA COMMUNE de POISEUL-la-VILLE-et-LAPERRIERE (21)

Par arrêté préfectoral n° 547 **du 25/03/2024, est organisée du 25/04/2024, à 09 h 00, au27/05/2024, à 17 h 00, soit 33 jours consécutifs**, une enquête publique relative à la demande de permis de construire d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance de 12,87 MWc sur le territoire de la commune de Poiseul-la-Ville-et-Laperrière, déposée par la société TSE(SASU POISEUL PV 1).
Les principaux composants de la centrale solaire sont les suivants :
• les panneaux photovoltaïques et les structures métalliques de support des panneaux solaires du parc photovoltaïque au sol ,
• les onduleurs et les postes de transformation ;
• la structure de livraison ;
• les réseaux de câbles et les pistes d'accès et les aires de grutage des bâtiments techniques.
Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier comprenant notamment les pièces du permis de construire dont l'étude d'impact, l'avis émis par la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe), en date du 15/01/2024 et la réponse du maître d'ouvrage à cet avis ;
est consultable :
• sur support papier et sur un poste informatique :
en mairie de Poiseul-la-Ville-et-Laperriere (21) où le public pourra en prendre connaissance pendant les jours et les heures habituelles d'ouverture de la mairie :
Les vendredis de 09 h 30 à 12 h 00
• **sur un registre dématérialisé à l'adresse :** https://www.registre-dematerialise.fr/5315
• **sur support papier à la direction départementale des territoires**
57 rue de Mulhouse à Dijon – Service Urbanisme Connaissance et Appui aux Territoires –bâtiment A – 1er étage – bureau 101 – du lundi au vendredi de 9h15 à 11h15 et de 14h00 à16h00
• sur le site internet des services de l'état, pendant toute la durée de l'enquête à l'adresse suivante:
Accueil → Actions de l'État → Environnement → Energies renouvelables → Enquêtes publiques concernant les projets de centrales solaires photovoltaïques
Durant cette même période, le public pourra consigner ses observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, établi sur feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, et tenu à sa disposition en mairie de Poiseul-la-Ville-et-Laperriere (21).
• Les observations peuvent également être adressées au commissaire enquêteur, avant la clôture de l'enquête soit le **27/05/2024, avant 17 h 00** par voie postale en mairie sise 3,rue Haute, à Poiseul-la-Ville-et-Laperrière (21450), siège de l'enquête, ou par courrier électronique à l'adresse suivante :
enquete-publique-5315@registre-dematerialise.fr
M. Bernard MAGNET, commissaire enquêteur titulaire désigné, se tiendra à la disposition du public, en mairie de Poiseul-la-Ville-et-Laperriere (21), aux jours et heures précisés ci-dessous :
• Jeudi 25 avril 2024 de 14 h 00 à 17 h 00
• Samedi 4 mai 2024 de 09 h 00 à 12 h 00
• Mercredi 15 mai 2024 de 14 h 00 à 17 h 00
• Lundi 27 mai 2024 de 14 h 00 à 17 h 00
M. Daniel MARTIN, commissaire enquêteur suppléant assurera la fonction de commissaire enquêteur uniquement en cas d'empêchement du commissaire enquêteur titulaire.
Des renseignements sur le projet peuvent être demandés à :
M. SEZER Denis
(Société TSE (SASU POISEUL PV 1))
55, allée Pierre ZILLER – Atlantis 2
Sophia Antipolis
06560 VALBONNE
Tél. : 06 46 12 22 34 - **denis.sezer@tse.energy**
Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne qui en fera la demande auprès de Mme la directrice départementale des territoires (Direction Départementales des Territoires – 57 rue de Mulhouse -21 000 DIJON), et à ses frais, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique.
Le Préfet de la Côte d'Or est compétent pour délivrer ou refuser le permis de construire.
Pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de Poiseul-la-Ville-et-Laperriere, à la Direction Départementale des Territoires – 57 rue de Mulhouse – 21 000 DIJON et sur le site internet des services de l'Etat (www.cote-dor.gouv.fr), rubrique Actions de l'État -Environnement - Energies renouvelables.
Le préfet,
Pour le préfet et par délégation,
La Directrice Départementale des Territoires adjointe
Nadine MUCKENSTURM

AL24013120

// MARCHÉS PUBLICS

AVIS RELATIF À LA COMMISSION D'AMÉNAGEMENT FONCIER

COMMUNE DE CHARENCEY

Le Conseil départemental procède à la constitution de la Commission intercommunale d'aménagement foncier de Verrey-sous-Salmaise et de Charencey.
Cette commission, constituée en application du Code rural et de la pêche maritime, comprend pour chacune des communes trois propriétaires de biens fonciers non bâtis dans la commune (deux titulaires et un suppléant) élus par le conseil municipal.
Cette élection aura lieu le mardi 07 mai 2024.
Les candidatures à l'élection des propriétaires pourront être reçues à la mairie jusqu'à cette date, à 19 heures. Un formulaire de déclaration de candidature est disponible auprès de la mairie.
Le maire de Charencey
JC MILLOT

AL24013080

// DIVERS

AVIS

SARL EUROPUB
Société à responsabilité limitée
Société en liquidation
au capital de 7 622,45 euros
Siège social : 14 B rue Elsa Triolet
58640 VARENNES-VAUZELLES
402 398 796 RCS NEVERS
Le 31.10.2023 l'AGE a décidé : le changement de liquidateur
Mention caduque : M. Patrick ANGOT demeurant 14 B rue Elsa Triolet 58640 Varennes-Vauzelles
Nouvelle mention : Mme Christine ANGOT demeurant 14 B rue Elsa Triolet 58640 Varennes-Vauzelles
Pour avis.

AL24013067

AMENAGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Séverine DEMIERRE-BERNARD, Notaire Associé de la Société à Responsabilité Limitée «Matthieu GODART, Séverine DEMIERRE-BERNARD, Emmanuel VERNIER, et Rachel DUPUIS-BERNARD,Notaires associés», dont le siège social est à GRAY (Haute-Saône), 15 Bis Avenue Carnot, titulaires d'offices notariaux à la résidence de GRAY (Haute-Saône), d'ARC-SUR-TILLE (Côte d'Or) et de POUILLEY-LES-VIGNES, 21 rue de Lausanne,CRPCEN 25061 , le 15 mars 2024, a été conclu le changement partiel de régime matrimonial par ajout d'un avantage entre époux ne prenant effet qu'en cas de décès de l'un d'entre eux :
ENTRE:
Monsieur Serge FOURCAUDOT, retraité, et Madame Catherine Madeleine Jacqueline MULARD, retraitée, demeurant ensemble à DIJON (21000) 22 rue Alphonse Bertillon.
Monsieur est né à GRAY (70100) le 28 août 1954,
Madame est née à PARIS 12ÈME ARRONDISSEMENT (75012) le 25 janvier 1955.
Mariés à la mairie de BADEN BADEN (ALLEMAGNE) le 16 juin 1983 sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts régi par les articles 1400 et suivants du Code civil, aux termes du contrat de mariage reçu par Maître André MARTERER, notaire à LAUTERBOURG (67630), le 10 mai 1983.
Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.
Monsieur est de nationalité Française.
Madame est de nationalité Française.
Résidents au sens de la réglementation fiscale.
Les oppositions des créanciers à ce changement partiel, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Le notaire.

AL24013095

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Dénomination : BECCARIA.
Forme : SCI société en liquidation.
Capital social : 500 euros.
Siège social : 2 Rue CHAUME MORISOT, 21140 VILLENEUVE-SOUS-CHARIGNY.
807786793 RCS de Dijon.
Aux termes de l'assemblée générale ordinaire en date du 21 mars 2024, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Monsieur Louis VELUT demeurant 2 rue Chaume Morisot, 21140 Villeneuve sous Charigny et prononcé la clôture de liquidation de la société.La société sera radiée du RCS du DIJON.
Le liquidateur

AL24013019

DISSOLUTION

EARL GAMIN, au capital de 282 030,65 €, Siège social : Rente les Vergerots 21440 PONCEY SUR L'IGNON 333 600 435 RCS DIJON, AGE du 31/12/2023 : de la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée, nomination en qualité de liquidateur de M. Philippe GAMIN, demeurant Rente des Vergerots 21440 PONCEY SUR L'IGNON, siège de liquidation fixé au siège social. Pour avis. Le liquidateur

AL24013054

CLÔTURE DE LIQUIDATION

INVESTA7 PATRIMOINE
Société à responsabilité limitée
unipersonnelle en liquidation
au capital de 7 500 euros
Siège social : 30 Grande Rue du Haut,
21410 FLEUREY-SUR-OUCHE
Siège de liquidation :
30 Grande Rue du Haut,
21410 FLEUREY-SUR-OUCHE
901 692 780 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 30/09/2023 au 30 Grande Rue du Haut, 21410 FLEUREY-SUR-OUCHE, l'associé unique a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Arnaud TERRAND, demeurant 30 Grande Rue du Haut, 21410 FLEUREY-SUR-OUCHE, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation.
Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.
Pour avis
Le Liquidateur

AL24013068

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

CUMA DES MENOISES DE LA SUZE
Société en Liquidation
Siège social : Mairie, 21430 Diancey
Agréée : 21-535 / RCS Dijon : 342 842 747
Aux termes de l'AG ordinaire en date du 29/01/2024, les associés, après avoir entendu la lecture du rapport du liquidateur, ont approuvé les comptes de liquidation, lui ont donné quitus et l'ont déchargé de son mandat puis ont prononcé la clôture des opérations de liquidation.
Les comptes de liquidation seront déposés au GTC de Dijon.
Le liquidateur

AL24013074

CLÔTURE DE LIQUIDATION

S.C.I. 1 RUE DES VEROTTES
Société Civile Immobilière
en liquidation
au capital de 15 244,90 Euros
Siège Social et de liquidation :
11 Boulevard Clémenceau –
BEAUNE (21200)
338.392.392 R.C.S. DIJON

L'Assemblée Générale Ordinaire du 29/02/2024 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Thierry BAILLY de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Dijon, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis
Le Liquidateur

AL24013107

DISSOLUTION

Par décision du 20/03/2024, l'associé unique de la «SARL CHAUFF' ENR», capital : 5 000 euros, siège : 8, rue des Forges - 21460 EPOISSES, 910 002 070 RCS DIJON, a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 20/03/2024 et sa mise en liquidation amiable. Liquidateur : Loïc LOISIER, demeurant 26, rue de la Mairie - 21460 TORCY ET POULIGNY, associé unique, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts.
Siège de liquidation : 8, rue des Forges - 21460 EPOISSES, adresse de correspondance et de notification des actes et documents concernant la liquidation. Dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation au GTC de DIJON, en annexe au RCS.

AL24013147

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Avis de constitution du 07/03/2024
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : CHOUBLEY
Siège : Hameau de Merceuil, 21210 LA MOTTE TERNANT
Durée : 99 ans
Capital : 6 000 euros
Objet : la production et vente d'électricité photovoltaïque ou de toute autre énergie renouvelable
Une action = une voix
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président :Monsieur Baptiste CHOUBLEY, demeurant Hameau de Mercueil, 21210LA MOTTE TERNANT.
La Société sera immatriculée au RCS de DIJON.
Pour avis. Le Président

AL24012863

AVIS DE CONSTITUTION

SCI SERRIGNY MIRAMONT Société civile immobilière au capital de 1.000 euros Siège social : 35, rue des Blés d'Or 21 560 COUTERNON AVIS DE CONSTITUTION Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale: Société civile immobilière ; Dénomination sociale : SCI SERRIGNY MIRAMONT; Siège social : 35, rue des Blés d'Or 21560 COUTERNON; Objet social : l'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, la vente de tous immeubles et biens immobiliers, ainsi que la mise à disposition d'un ou plusieurs logements à titre gratuit ou à titre onéreux à l'un ou plusieurs des associés ; Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation au RCS ; Capital social : 1000 €; Gérance : Monsieur Laurent SERRIGNY et Madame Sophie MIRAMONT demeurant ensemble 20, impasse du Poron 21160 PERRIGNY LES DIJON; Clauses relatives aux cessions de parts : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés mais elles ne peuvent être cédées à d'autres personnes qu'avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des associés. Immatriculation de la Société au RCS de DIJON. La Gérance

AL24012962

AVIS DE CONSTITUTION

LE CLOS DES 4 SAISONS ; Société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 1 000 euros ; Siège social : 3 Route de Dezize - Lieu-Dit Les Louchardes - 21340 LA ROCHEPOT ; Aux termes d'un acte sous signature privée en date à LA ROCHEPOT du 25 mars 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société à responsabilité limitée unipersonnelle ; Dénomination sociale : LE CLOS DES 4 SAISONS ; Siège social : 3 Route de Dezize, Lieu-Dit Les Louchardes, 21340 LA ROCHEPOT ; Objet social : - Hébergement touristique avec prestations para-hôtelières de type gîte, chambres d'hôtes, tables d'hôtes ; - Organisation d'ateliers créatifs, fabrication, vente et réalisation de produits décoratifs et textiles ; La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ; Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ; Durée de la Société : quatre-dix-neuf (99) ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés ; Capital social : 1 000 euros ; Gérance : Madame Sylvie, Stéphanie KNOP, épouse DAMIEN, demeurant 3 Route de Dezize, Lieu-Dit Les Louchardes, 21340 LA ROCHEPOT, assure la gérance ; Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON. Pour avis.
La Gérance

AL24013059

IMMATRICULATION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CHEVIGNY SAINT SAUVEUR du 21.03.24, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle
Dénomination : MLX Holding
Siège : 5 Rue Jacques Anquetil, 21800 CHEVIGNY ST SAUVEUR
Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 221 000 euros dont 220 000 euros en nature et 1 000 euros en numéraire
Objet : L'étude, la création, la mise en valeur, l'exploitation, l'organisation, le financement, l'acquisition et le contrôle de toutes sociétés ou entreprises, la réalisation de toutes études, la prospection commerciale, la prestation de tous services administratifs et/ou financiers, la formation ; L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président :Monsieur Joris, Frédéric MILLOUX demeurant 51 B Rue Saint Michel, 69007 LYON
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
POUR AVIS
Le Président

AL24013064

AVIS DE CONSTITUTION

BM EXTERIEUR ; Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1 500 euros ; Siège social : 20 Rue du Volnay, 21000 DIJON ; Aux termes d'un acte sous signature privée en date à DIJON du 22 mars 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle ; Dénomination : BM EXTERIEUR ; Siège : 20 Rue du Volnay, 21000 DIJON ; Durée : quatre-vingt-dix-neuf (99) ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés ; Capital : 1 500 euros ; Objet : - Travaux de maçonnerie générale, construction, rénovation, gros uvre et second uvre, terrassement, pose de carrelage, revêtements de sol, assainissement, viabilisation, ainsi que tous travaux et prestations de services ou la sous-traitance relevant du secteur du bâtiment ; - Travaux de maçonnerie en Voirie et Réseaux Divers (VRD), notamment la réalisation de travaux de fondations de chaussée, de construction, de réparation et d'entretien sur les routes et voiries, la construction et la réalisation de plateformes, la réalisation ponctuelle des raccordements aux réseaux enterrés en faible profondeur pour l'adduction d'eau potable, l'assainissement et la pose de fourreaux pour les réseaux secs ;- Travaux de maçonnerie divers ; La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activité ; Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ; Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective ; Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose

ANNONCES LÉGALES

d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions ; Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre ; Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés ; Président : M. Thomas, Patrice BERGERET, demeurant 20 Rue du Volnay, 21000 DIJON ; La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON. Pour avis, Le Président

AL24013078

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à FONTAINE-LÈS-DIJON du 26 mars 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : NOLEX
Siège social : 7 Rue de Dijon, 21121 FONTAINE-LÈS-DIJON
Objet social : Acquisition et la mise en valeur d'immeubles d'habitation en vue de leur exploitation en particulier par location en meublés et équipés. Acquisition de terrains en vue de l'édification d'immeubles à usage d'habitation et destinés à la location en meublé. Administration et la gestion sous toutes ses formes et en particulier la location en meublé. Acquisition de meubles, équipements et aménagements destinés à équiper les biens immobiliers. Achat, la mise en valeur et la vente de tout bien immobilier.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 1 000 euros
Gérance : M. Alexandre RUIZ demeurant 7 Rue de Dijon - 21121 FONTAINE-LÈS-DIJON
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Pour avis
La Gérance

AL24013092

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à FONTAINE LES DIJON (21) du 27/03/2024 il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : Y A PAS PLUS PRO
Siège social : 4 Impasse Saint Vincent - 21160 MARSANNAY LA COTE
Objet social : La réalisation de tous types de travaux d'entretien et de nettoyage, intérieur et/ou extérieur, portant sur des bâtiments de toute nature auprès des professionnels et loueurs en meublés.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 2 000 euros
Gérance : Madame Rachelle DELACROIX, demeurant 4 Impasse Saint Vincent - 21160 MARSANNAY LA COTE.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Pour avis
La Gérance

AL24013100

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 22 mars 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée,
Dénomination : ATELIER MJ GRAPHIQUE,
Siège : 2 Rue Jacques Germain – ZI BEAUNE-SAVIGNY – 21420 SAVIGNY-LES-BEAUNE,
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés,
Capital : 2 000 euros constitué uniquement d'apport en numéraire,
Objet : Toutes prestations de services se rapportant au graphisme, bureau de création et d'exécution technique en PAO, travaux préparatoires à l'impression, activités de pré-presse ; Conseil en technique et en gestion d'impression ; Sous-traitance d'impression ; Achat revente de tous produits se rapportant à l'impression ; Fabrication d'impression numérique.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective,- Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions,
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre,
Agrément : Les cessions d'actions au profit de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés,
Président : Monsieur Max-Emmanuel JACQUELIN demeurant 2 Rue Izembart – La Montagne à BEAUNE (21200),
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON. Pour avis.

AL24013102

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 28/03/2024, il a été constitué une société : **DENOMINATION SOCIALE :** La gravière aux canards - **FORME :** SCI - **CAPITAL :** 2 000 € – **SIEGE :** 6, rue Nicolas Berthot 21000 DIJON - **OBJET :** L'acquisition, l'administration, la propriété, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers. Exceptionnellement et sous réserve que cela ne remette pas en cause le caractère civil de l'objet de la société, la vente des immeubles devenus non nécessaires à l'activité. L'octroi de toute garantie immobilière portant sur tout ou partie du patrimoine social, afin de garantir notamment tout prêt bancaire, y compris au profit d'autres propriétaires ; **DUREE :** 99 ans – **GERANCE :** Romain CLUZEAU, 4 allée Maurice Cottin 21121 Fontaine les Dijon et Pierre-Antoine KERN, 6, rue Nicolas Berthot 21000 DIJON – **CESSIONS DE PARTS :** Les parts sociales ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, quelle que soit la qualité du cessionnaire, qu'avec l'autorisation préalable de la collectivité des associés – RCS DIJON pour avis.

AL24013116

In Extenso
ENTREPRENEZ L'AVENIR.

DEMONEXION
Société à responsabilité limitée
au capital de 3 000 €
Siège social : 4 rue des églantiers
21800 CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 26 mars 2024 à Chevigny-Saint-Sauveur, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : DEMONEXION
Siège social : 4 rue des églantiers, 21800 CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR
Objet social : La création de contenu sur internet et notamment la création de vidéos et vlog. L'activité d'influenceur digital, d'auteur et youtubeur.
Toute activité liée ou connexe à l'objet social.
La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités. Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 3 000 €
Gérance : Monsieur Bader BELHAJ ALI, demeurant 4 rue des églantiers, 21800 CHEVIGNY ST SAUVEUR.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Dijon.
Pour avis,
La Gérance

AL24013134

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signatures électroniques en date des 28 et 29 mars 2024, il a été constitué une société civile immobilière présentant les caractéristiques suivantes :
DENOMINATION : WK 1550
OBJET :
- l'acquisition, la prise à bail, la mise en valeur de tous terrains et l'édification sur lesdits terrains de bâtiments.
- la construction ou l'achat de tous biens immobiliers et mobiliers,
- la propriété, l'administration et l'exploitation par bail ou location de biens immobiliers acquis ou édifiés par la société,
SIEGE SOCIAL : 116 Avenue Jean Jaurès – 21000 DIJON
DUREE : 99 ans à compter de la date d'immatriculation au RCS.CAPITAL : 1.000 Euros
CESSION DE PARTS : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.
Elles ne peuvent être cédées à d'autres personnes, y compris conjoints, ascendants et descendants,qu'avec l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés.
GERANCE : Ont été nommés co-gérants : Monsieur William THUEL et Madame Carole THUEL, demeurant ensemble 116 Avenue Jean Jaurès 21000 DIJON.
La société sera immatriculée au RCS de DIJON.
POUR AVIS

AL24013141

AVIS DE CONSTITUTION

Avis de constitutionAux termes d'un acte sous signature privée en date à DIJON du 27/03/2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée - Dénomination : SAS ZAHER - Siège : LA PORTE VERTE, 26 Place Galilée, appt B4.1, 21000 DIJON - Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS - Capital : 100 euros - Objet : Food-truck, restauration ambulante de type rapide (sans vente d'alcool) - Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : Mr Nabil ZAHER, demeurant LA PORTE VERTE, 26 Place Galilée appt B4.1, 21000 DIJON - La Société sera immatriculée au RCS de DIJON. POUR AVIS le Président.

AL24013149

NIÈVRE

// MODIFICATION

CHANGEMENT DE GÉRANT

EURL VIRIDIANA MAGE-NAULT
SARL au capital social de 1 000 Euros
Siège social : 23 rue des Camélias-Chambeau -
58150 SAINT-ANDELAIN
882 528 714 RCS NEVERS

Le 29/02/2024, l'AGE a nommé Gérant Monsieur Baptiste NAULT demeurant 23 rue des Camélias-Chambeau -58150 SAINT-ANDELAIN en remplacement de Madame VIRIDIANA MAGE-NAULT démissionnaire
Pour avis.

AL24013045

MODIFICATION DE LA DURÉE

SCEA VENOT
Société Civile d'Exploitation Agricole
Au capital social de 134.155,14 Euros
Siège social La Perrière,
58290 VANDENESSE
R.C.S. de NEVERS n° 341 049 153

Suivant assemblée générale des associés du 7 mars 2024, la durée de la société a été prorogée de vingt années jusqu'au 6 mai 2037 et Monsieur Paul VENOT a été nommé gérant en remplacement de Monsieur Nicolas VENOT, décédé.
Pour avis,
La gérance.

AL24013050

MODIFICATION DU CAPITAL

EARL ROBINEAU
Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
au capital social de 10 000 Euros
Siège social : 1 Cours de Breugnon –
Lieudit Breugnon –
58150 SAINT-ANDELAIN
RCS NEVERS – N° 979 673 258

Suivant délibération d'AGE du 20 mars 2024, les associés ont agréé à effet du même jour l'augmentation du capital social de 10 Euros par apport de numéraire pour le porter de 10 000 Euros à 10 010 Euros.
Les modifications statutaires seront déposées au RCS de NEVERS.
Pour avis et mention, la gérance

AL24013051

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

MAPOF SCI Au capital de 100 € 7 Rue Des Chenebières 63200 PROMPSAT 902.027.150 RCS CLERMONT FERRAND Les associés par décision unanime du 29/02/24 ont transféré le siège social au 13 Bis Rue Claude Perrin 58000 NEVERS à compter du même jour. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. SIEGE SOCIAL : Ancienne mention : 7 Rue Des Chenebières 63200 PROMPSAT. Nouvelle mention : 13 Bis Rue Claude Perrin 58000 NEVERS. PERSONNE HABILITEE A ENGAGER LA SOCIETE : Frédéric DAMBRICOURT et Marie Alice COLMICHE, demeurant 42 Rue de la Muette 78600 MAISONS LAFFITTE et Pierre Olivier COLMICHE, demeurant 7 Rue des Chenebières 63200 PROMPSAT La société sera immatriculée au RCS de NEVERS.

AL24013072

YZICO

NON DISSOLUTION

GSD2PI
Société par actions simplifiée
au capital de 1 500 euros
Siège social :
16, Rue de la Banne
58160 SAUVIGNY LES BOIS
908 618 077 RCS NEVERS

Aux termes d'une décision en date du 26/10/2023, l'associé unique, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société et décide la poursuite de son activité.
Pour avis
Le Président

AL24013073

DÉMISSION DE CO-GÉRANT

MAGUI-LOLOJU
SCI au capital de 200 €
Siège social : 25 Rue de Billereux
58000 NEVERS
914 639 729 RCS NEVERS

Aux termes du PV de l'AGE du 28/7/2023, les associés ont constaté la démission d'office de Mme Céline MARCONNET de ses fonctions de cogérante, décédée le 6/2/2023 et ont décidé de ne pas procéder à son remplacement. M. Fabrice AUROUSSEAU continuera d'exercer seul les fonctions de gérant.
Modification sera faite au Greffe du TC de NEVERS.
Pour avis
La Gérance

AL24013087

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

WYN CONSEIL Société civile au capital de 1 000 € Siège social : 28 avenue Reille 75014 PARIS RCS PARIS : 799 168 893 Aux termes du pv des décisions du 08/12/2023, les associés ont décidé de transférer le siège social au 6 rue du Lavoir, Lieux dit Bretignelles 58200 POUGNY nommer en qualité de gérante : Madame Charlotte WYN demeurant 30 rue de la Liberté 78800 HOUILLES. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Gérant : Monsieur Pascal WIN demeurant 6 rue du Lavoir, Lieux dit Bretignelles 58200 POUGNY Durée : jusqu'au 18/12/2112 Objet : Acquisition, administration et gestion de biens mobiliers ou immobiliers. La société sera radiée du greffe de PARIS et immatriculée au greffe de NEVERS

AL24013098

TRANSFORMATION

ULTIM' OIL LUBRIFIANTS
Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 1, rue du Docteur Noël Berrier
58000 NEVERS
514 744 630 RCS NEVERS

Par AGE du 05/03/2024, les associés ont décidé de :
- transformer la société en Société par actions simplifiée, à compter du 05/03/2024 en nommant en qualité de président de la société ULTIM'OIL, Monsieur Serge SALMON demeurant 1, rue du Docteur Noël BERRIER – 580000 NEVERS pour une durée illimitée, à compter du même jour.
Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Conditions d'admission aux assemblées d'actionnaires : tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Conditions d'exercice du droit de vote aux assemblées : sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Clauses d'agrément : sauf en cas d'associé unique (cession libre), les transmissions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés donné à la majorité de plus des deux tiers des actions ayant le droit de vote.
- transfert du siège social :
Mention caduque : 1, rue du Docteur Noël BERRIER – 580000 NEVERS
Mention nouvelle : rue des Grands Près – 58000 NEVERS
Pour avis.

AL24013099

DÉMISSION DE CO-GÉRANT

SCM CABINET INFIRMIERES RURALES
au capital de 1 400 €
Siège social : Avenue du Docteur Dollet
58170 LUZY
532 904 059 RCS NEVERS

Aux termes du PV de l'AGE du 30/08/2123,Mme Stéphanie CYRILLE a démissionné de son poste de cogérante. Il a été de ne pas procéder à son remplacement.
Modification sera faite au Greffe du TC de NEVERS.
Pour avis
La Gérance

AL24013104

COGEP AVOCATS
33 Place d'Allier
03000 Moulins

TRANSFORMATION

GAEC DE CRANGY
Groupe Agricole d'Exploitation en Commun
Au capital de 238 161 €
Siège social : « Crangy »
58110 CHATILLON EN BAZOIS
R.C.S. NEVERS 351 406 426

L'AGE du 20/03/2024, à effet du même jour, a décidé de transformer la Société en Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée sans création d'un être moral nouveau. Sa dénomination devient « EARL DE CRANGY »
Les inscriptions modificatives seront requises au GTC de Nevers.
Pour avis, la Gérance

AL24013111

// DIVERS

TRIBUNAL DE COMMERCE DE NEVERS

Extrait des minutes du greffe

Date du jugement du Tribunal de Commerce de Nevers : 25 mars 2024.**SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE EMPIRE AUTOMOBILES**.103 Rue du Maréchal Leclerc 58200 Cosne-Cours-sur-Loire.RCS Greffe de Nevers 820 345 403.Activité : Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers.Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

AL24013085

Date du jugement du Tribunal de Commerce de Nevers : 25 mars 2024.**SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE SOCIETE D'EXPLOITATION OPTIQUE BARBIER**.11 Rue Saint-Martin 58000 Nevers.RCS Greffe de Nevers 721 880 268.Activité : Commerces de détail d'optique.Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

AL24013086

JURIS NOTAIRES JOURDIER - CHERAMY - REROLLE

Notaires associés
8, rue Carnot
58300 DECIZE
3, rue Henri Barbusse
58000 NEVERS

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL

Date d'établissement du procès-verbal d'ouverture et de description du testament : 25 mars 2024, suivant acte reçu par Maître Cindy VERNET, notaire à DECIZE (58300),
Défunt : Monsieur Roger Jacques FURLANI, né àMANTES-LA-JOLIE (78200), le 7 octobre 1934. Veuf de Madame Marguerite Georgette DEMEILLES, décédée àST-LEGER-DES-VIGNES (58300), le 3 janvier 2024.
Ayant institué des légataires universels.
Toute opposition devra être formée auprès du notaire chargé de la succession dans les conditions de l'article 1007 du Code civil.
Pour avis.

AL24013070

Notaires

SELARL JOUMIER-ROUSTIC
Notaire à Guérigny (58130),
1, rue Plouzeau

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Aux termes d'un acte reçu par Maître Audrey ROUSTIC Notaire à GUERIGNY (58130), 1, rue de Plouzeau, le 26 mars 2024,Monsieur Guy FABRE, né à NEVERS (58000) le 8 juillet 1953,et Madame Marie-France Marguerite Charlotte PETIT, son épouse, née à GAGNY (93220) le 13 juillet 1952, demeurant ensemble à GUERIGNY (58130), 6, impasse de la Tuilerie,Mariés sans contrat à GAGNY (93220) le 9 juin 1973, ont décidé de changer de régime matrimonial et d'adopter pour l'avenir le régime de la communauté universelle.
Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte de commissaire de justice au notaire sus nommé.
En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial à M. le juge aux affaires familiales du tribunal judiciaire compétent.
Pour avis.

AL24013071

SELARL JOUMIER-ROUSTIC
Notaire à Guérigny (58130),
1, rue Plouzeau

AVIS

AVIS DE VENTE DE PARCELLE BOISEES en application de l'article L 331-19 du Code forestier

Vendeur : Madame Annie Jeanne Louise GODINEAU demeurant à SAINT-BENIN-D'AZY (58270), Chemin de Bellevue Mousseaux,
Rend public par la présente insertion la vente de parcelles boisées conformément à l'article L 331-19 du Code forestier
Désignation : sur la commune de SAINT-BENIN-D'AZY (58270),les parcelles suivantes : section : AL, numéro : 157,lieudit : LES ESSIERTS, contenance : 0ha 61a 79ca, section : AM, numéro : 197, lieudit : LES USAGES D AZY, contenance :0ha 19a 03ca, section : AM, numéro : 198, lieudit : LES USAGES D AZY, contenance : 0ha 38a 43ca, section : AM,numéro : 218, lieudit : LES USAGES D AZY, contenance : 0ha86a 74ca, section : AM, numéro : 222, lieudit : LES USAGES DAZY, contenance : 0ha 04a 42ca, Contenance totale: 2ha 10a41ca.
Moyennant le prix de CINQ CENT CINQUANTE EUROS (550,00euros).
Aux conditions suivantes : libre de toute occupation le jour de la signature de l'acte authentique, paiement comptant le jour de la signature de l'acte authentique, frais d'acquisition à la charge de l'acquéreur.
Les propriétaires de parcelles boisées contiguës à la parcelle objet de la présente vente disposent d'un délai de deux mois à compter de la date d'affichage en mairie pour faire connaître à Maître Audrey ROUSTIC, notaire à GUERIGNY (58130), 1 Rue de Plouzeau, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par remise contre récépissé,qu'ils entendent exercer leur droit de préférence aux prix et conditions sus-indiquées.
Pour unique insertion, le Notaire.

AL24013131

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

GAEC ANDRE en liquidation,
Siège de liquidation : Taloux
58240 LIVRY
Au capital de 211.500 Euros,
RCS NEVERS n°449 029 438

Le 11 mars 2024, l'assemblée générale a approuvé les comptes de liquidation, a déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture de liquidation à compter du 31 octobre 2023.
La société sera radiée au RCS de NEVERS.
Pour avis.

AL24013053

DISSOLUTION

RÉGIONALEMENT VÔTRE
Sigle : RV
SASU au capital de 15 000 €
10 Impasse du Champ du Flot
58350 CHATEAUNEUF-VAL-DE-BARGIS
840 020 952 RCS NEVERS

Par décisions du 31/12/2023, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation. A été nommé Liquidateur : Jean-Marc URVOY demeurant à 17 rue des Granges, 77000 MELUN. Le siège de la liquidation et la correspondance sont fixés au siège social.
Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS, en annexe au RCS.

AL24013081

CLÔTURE DE LIQUIDATION

RÉGIONALEMENT VÔTRE
Sigle : RV
SASU au capital de 15 000 €
10 Impasse du Champ du Flot
58350 CHATEAUNEUF-VAL-DE-BARGIS
840 020 952 RCS NEVERS

Aux termes d'une décision de clôture de liquidation du 31/12/2023, l'associé unique Jean-Marc URVOY en sa qualité de Liquidateur, a approuvé les comptes définitifs de liquidation au 31/12/2023, et s'est donné quitus de son mandat pour sa gestion, a prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 31/12/2023.
Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.

AL24013082

DISSOLUTION

LE 29
SARL en liquidation au capital de 1 000 €
Siège social : 29, rue du 14 Juillet
58000 NEVERS
539 805 929 RCS NEVERS

Aux termes d'une AG Mixte du 30/10/2023 les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable.
Mme Sonia GUYON dt à LA CHAPELLE MONTLINARD (18) – 3, Route de Jussy – Le Chaudrier a été nommée comme liquidateur pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé au siège social. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS en annexe au RCS.
Pour avis
Le Liquidateur

AL24013083

DISSOLUTION ANTICIPÉE

SARL BTX
Société à responsabilité limitée
au capital de 6 000 euros
Siège social : Domaine de Montmartin
58230 LAVAULT DE FRETOY
798 035 218 RCS NEVERS

L'A.G.E. réunie le 13/12/23 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Xavier BEAGUE demeurant Domaine de Montmartin - 58230 LAVAULT DE FRETOY. Le siège de la liquidation est fixé à Domaine de Montmartin - 58230 LAVAULT DE FRETOY.
Pour avis – Le Liquidateur

AL24013088

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SARL BTX
Société à responsabilité limitée
en liquidation
au capital de 6 000 euros
Siège social et siège de liquidation :
Domaine de Montmartin
58230 LAVAULT DE FRETOY
798 035 218 RCS NEVERS

L'AG du 13/12/23 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Xavier BEAGUE de son mandat de liquidateur, donné à Monsieur Xavier BEAGUE quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du même jour. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de NEVERS, en annexe au RCS.
Pour avis - Le Liquidateur

AL24013089

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPÉE

SCI GROBBEN & STROES
au capital de 10 000 €
Siège social et de liquidation :
15 -17 Avenue Eugène Collin
58360 ST HONORE LES BAINS
828 771 816 RCS NEVERS

Selon DUA du 15/12/2023 les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 15/12/2023 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Maarten STROES, demeurant 51 Rue de l'Hâte58360 ST HONORE LES BAINS, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé 15 – 17 Avenue Eugène Collin – 59360 ST HONORE LES BAINS. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du TC de Nevers, en annexe au RCS.
Pour avis
Le Liquidateur

AL24013090

CLÔTURE DE LIQUIDATION

MENUISERIE DE LA SEIGNE
Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 70 000 euros
Siège social et siège de liquidation :
76 Route de Lormes
58120 CHATEAU CHINON VILLE
502 162 720 RCS NEVERS

Aux termes d'une décision en date du 30/09/23, l'associé unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Jean-Paul BUSSEROLLES, demeurant La Planchotte - 58120 CHATEAU CHINON, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de NEVERS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.
Pour avis Le Liquidateur

AL24013112

DISSOLUTION

RC CONSTRUCTION
SAS en liquidation au capital de 500 €
Siège Social : 12, Rue des Pâtureaux –
58180 MARZY 981 435 985 RCS NEVERS

Aux termes de ses décisions du 13/03/2024 l'Associé Unique a pris acte de la démission de Mme Anaïs ROUEZ de ses fonctions de Présidente de la société à compter du même jour.
Aux termes du même acte, l'Associé Unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 13/03/2024 et sa mise en liquidation amiable.
M. Sébastien CHARRIER dt à MARZY (58) – 12, rue des Pâtureaux a été nommé comme liquidateur pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé au siège social. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS en annexe au RCS.
Pour avis
Le Liquidateur

AL24013127

// CONSTITUTION

SA ORECA
Expertise Comptable
19 rue Delorme
03000 MOULINS

AVIS DE CONSTITUTION

ANIMALERIE DE DECIZE
Société à responsabilité limitée au capital de 2 000 euros
Siège social : Rue de Chaumont 58300 DECIZE
Aux termes d'un acte sous signature privée en date à DECIZE du 19/03/2024, il a été constitué une SARL présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : ANIMALERIE DE DECIZE ; Siège social : Rue de Chaumont 58300 DECIZE ; Objet social : La commercialisation de tous produits afférents à l'animalerie, qu'ils soient liés à l'alimentation animale ou non (élevage, toilettage, etc) ; La vente d'articles de bricolage, jardinage, décoration, droguerie, motoculture, plein air et loisir, d'articles de chasse et de pêche, guidage de pêche et organisation de séjours de pêche ; La vente des produits du terroir et de la ferme, vêtement, chaussant et alimentation ; Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au R.C.S ; Capital social : 2 000 euros ; Gérance : Baptiste CHASSERIE, demeurant Le Champ des Fraux 03000 COU-

ANNONCES LÉGALES

LANDON ; Hugues de MONSPEY, demeurant Mongout 03230 CHEVAGNES. Immatriculation de la Société au R.C.S. de CUSSET. Pour avis - La Gérance

AL24013103

Maître Aurélie Pouviaud
Notaire à Fours (58250),
1 Route de Luzy

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution, aux termes d'un acte reçu par Me Aurélie POUVIAUD, notaire à FOURS, 1, route de Luzy,le 13 février 2024, enregistré à NEVERS, le 20 février 2024,d'un Groupement foncier agricole dénommé Groupement foncier agricole de deux Renards, dont le siège est fixé à GLUX ENGLENNE (58370) 8 chemin des Guichets, au capital de2000,00euros, constitué pour 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS, ayant pour objet l'acquisition, la gestion, l'administration, la mise en valeur par bail rural de tous les immeubles, terres et droits immobiliers à destination agricole composant son patrimoine. Les gérants nommés sont Monsieur Christian RIFFET et Madame Nicole MORVAN, demeurant à LOSNE (21170),65, rue de la Saône,
POUR AVIS ET MENTION

AL24013132

COGEP AVOCATS
33 Place d'Allier
03000 Moulins

IMMATRICULATION

Suivant acte SSP du 25/03/2024, il a été constitué une société dénommée SAS BRECHES
Capital social : 1 500 euros
Siège social : 6 voie romaine 58420 SAINT REVERIEN
Objet : La production et la vente de tous types d'énergies renouvelables ; La location de tout droit immobilier support de l'activité de production d'énergies renouvelables ; L'acquisition par voie d'apport ou autrement, la gestion, l'administration, l'exploitation, la location, tant comme bailleresse que comme preneuse, à court terme ou à long terme, de tous immeubles, biens et droits immobiliers de toute nature, dont elle pourra devenir propriétaire ou avoir la disposition à un titre quelconque ;
Président : M. Alain RAQUIN demeurant Chantereau, 58800 LA COLLANCELLE
Conditions d'admission aux assemblées d'actionnaires : tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Conditions d'exercice du droit de vote aux assemblées : sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Clauses d'agrément : sauf en cas d'associé unique (cession libre), les transmissions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés donné à la majorité de plus des deux tiers des actions ayant le droit de vote.
Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS NEVERS.
Pour avis.

AL24013133

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ssp en date de 27/03/2024, il a été constitué une SARL unipersonnelle
Dénomination :
VTC VIBES
Siège Social : 26 rue saint Éloi 58600 FOURCHAMBAULT
Capital : 100 €
Objet social : Transports de voyageurs par taxis y compris services des centrales de réservation, location de voitures particulières avec chauffeur, transport non médicalisé de personnes à mobilité réduite, radio-taxis, transport de voyageurs par moto-taxis.
Durée : 99 ans
Gérance : M. Chout Edwin 26 rue saint Éloi 58600 FOURCHAMBAULT
Immatriculation au RCS de NEVERS

AL24013146

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ssp en date de 21/03/2024, il a été constitué une SARL
Dénomination :
MARTIN COIFFURE
Siège Social : 29 rue Saint Martin 58000 NEVERS
Capital : 500 €
Objet social : La coiffure, le rasage, la taille de barbe, la vente de produits cosmétiques.
Durée : 99 ans
Gérance : M. METARFI Noureddine 17 rue de la Préfecture 58000 NEVERS
Immatriculation au RCS de NEVERS

AL24013157

YONNE

// MODIFICATION

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

S.A.R.L. RAFAH RENOVATIONS

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
SIEGE SOCIAL
1 Place Achille Ribain
89000 AUXERRE
RCS AUXERRE 948 083 795

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 13 mars 2024, il a été décidé de transférer le siège social primitivement fixé à Auxerre, 1 place Achille Ribain, à Auxerre, 22 rue Gabriel Brottier, à compter du 1er avril prochain.
L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.
Les autres termes du précédent avis n'ont pas été modifiés.
Pour avis

AL24013076

GROUPE etc
LE PARTAGE DES VALEURS

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Dénomination : POTLAY.
Forme : SARL.
Capital social : 30000 euros.
Siège social : 21 Boulevard Victor Hugo, 89500 VILLENEUVE-SUR-YONNE.
909923336 RCS de SENS.
Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 4 mars 2024, les associés ont décidé, à compter du 1 mars 2024, de transférer le siège social à 20 Rue Edouard Bouthier, 89500 VILLENEUVE-SUR-YONNE.l'article 4 Siège social a été mis à jour Mention sera portée au RCS de SENS.

AL24013079

Pierre Guillet
Avocat au barreau de Bourges
ancien conseil juridique
51, rue des Pieds Blancs
18230 SAINT DOULCHARD
tél. : 02 48 70 95 81

COMMISSAIRE AUX COMPTES

IASB HOLDING

Société à responsabilité limitée
au capital de 3.377.500€
Siège social : 33 boulevard Vauban
89000 AUXERRE
Immatriculée au R.C.S. à AUXERRE
sous le n° 885 330 233

L'AGO des associés, réunie extraordinairement le 22 décembre 2023, a désigné en qualité de co commissaire aux comptes la société AUDIT ET CONSEIL SENS, par abréviation ACSENS, S.A.R.L. d'expertise comptable au capital de 5.000€, dont le siège est Espace Cristal 6 rue de la Gaillarde 89100 SAINT CLÉMENT, immatriculée au RCS à SENS sous le n° 751 152 217, régulièrement inscrite sur la liste des commissaires aux comptes, cette désignation prenant effet à la date de l'assemblée. Mention en sera faite au RCS d'AUXERRE. Pour insertion, Maître Pierre GUILLET, Avocat spécialement mandaté.

AL24013093

POURSUITE D'ACTIVITÉ

Aux termes de l'Assemblée générale ordinaire du 26 mars 2024 de la société ILM IMMOBILIER, société à responsabilité limitée au capital de 7500 euros, siège social : 39 rue du Pont 89000 AUXERRE, RCS Auxerre 483 376 927. Conformément à l'article L.223-42 du Code du commerce ; il a été décidé de poursuivre l'activité de la société malgré la perte de plus de la moitié du capital. L'inscription modificative sera portée au RCS tenu par le Greffe du Tribunal de commerce d'Auxerre.
Pour avis la gérance.

AL24013106

DÉMISSION DE CO-GÉRANT

EARL LEPRETRE OLIVIER

Capital social : 10 000 euros
Siège social : Le Popelin
89100 SAINT CLEMENT
RCS SENS 489976092

A l'AGE du 24 décembre 2023, les associés ont pris acte de la démission de Mme LEPRETRE Odile de ses fonctions de gérante.
Dépôt au RCS de Sens.

AL24013129

TRANSFORMATION

L'AGM des actionnaires du 27.03.2024 de la SA MICHEL SA au capital de 500.000€, siège social à AUXERRE (89000) 57, rue Guynemer, 323 142 075 RCS AUXERRE, a décidé de modifier la dénomination sociale à compter du même jour, a prorogé la durée de la société, a étendu l'objet social et a transformé la société en SAS à compter du même jour ANCIENNES MENTIONS PUBLIEES : Forme : SA ; Dénomination sociale : MICHEL SA ; Durée : jusqu'au 7.12.2031 ; Objet l'entreprise de démolition générale, de récupération et de négoce de tous matériaux, de travaux publics et l'entreprise générale de bâtiment, la réalisation de toutes études techniques portant notamment sur le bâtiment, la démolition et les travaux publics, le diagnostic, le traitement des déchets et la dépollution ; P DG et ADMINISTRATEUR : M. Didier MICHEL, 6 rue Victor Martin 89000 AUXERRE ; ADMINISTRATEURS : Mme Marie Odile MICHEL, 30, rue des Champoulains 89000 AUXERRE M. Patrick TUPHÉ 10, rue du Moulin du Président 89000 AUXERRE CAC Titulaire : CABINET MORIZE AUDIT 19, avenue Pierre Larousse 89000 AUXERRE ; CAC suppléant : AUDIT PARTENAIRE CONSEIL 13, rue Th. De Bèze 89000 AUXERRE. NOUVELLES MENTIONS : Forme SAS ; Dénomination sociale : Michel Foncier et Participation en abrégé Michel F.P. ; Durée : jusqu'au 7.12.2130 ; objet : la participation directe ou indirecte de la société dans toutes opérations ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ; acquisition, propriété, administration, exploitation par bail, location ou autrement, y compris par bail à construction, de biens immobiliers qui seront apportés ou acquis par elle au cours de la vie sociale, ainsi que la construction de tous immeubles à usage industriel ou d'habitation ; l'activité de marchand de biens ; l'entreprise de démolition générale, de récupération et de négoce de tous matériaux, de travaux publics et l'entreprise générale de bâtiment, la réalisation de toutes études techniques portant notamment sur le bâtiment, la démolition et les travaux publics, le diagnostic, le traitement des déchets et la dépollution ; toutes activités de restaurant et d'une manière générale toute activité se rapportant à la restauration ; la location de matériels ; Président : M. Didier MICHEL, 12 rue Sous Murs 89000 AUXERRE ; CAC Titulaire : CABINET MORIZE AUDIT 87, rue de Bourneil 89000 AUXERRE ; CAC suppléant : néant. Les mentions précédemment publiées sont en outre complétées par les suivantes : Admission aux Assemblées : Tout associé a le droit de participer aux Assemblées et de s'y exprimer. Exercice du droit de vote : Le droit de vote est proportionnel à la quotité du capital possédé et chaque action donne droit à une voix. Clauses restreignant la libre disposition des actions : Le cessionnaire d'actions est soumis à l'agrément des associés. Le dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE.

AL24013110

CHANGEMENT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

AUXERRE PARTICIPATION SAS au capital de 12 007 000 € Siège social : 14/16 Avenue Jean Jaurès, 89000 AUXERRE 789 990 876 RCS AUXERRE Aux termes d'une délibération de l'AG en date du 29 février 2024, il résulte que : le mandat de Commissaire aux Comptes suppléant de la société GVA AUDIT ET EXPERTISE n'a pas été renouvelé, la société CABINET TRINTIGNAC ASSOCIES, a été nommée en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant, pour un mandat de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2029. POUR AVIS Le Président

AL24013113

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Aux termes d'une décision en date du 25 mars 2024, l'associé unique de la SARL EVM au capial de 1400 euros ayant son siège 66 Ter Rue Théodore de Bèze App 12 89000 AUXERRE, immatriculée 503181190 RCS AUXERRE a décidé de le transférer au 87 Rue Bourneil 89000 AUXERRE à compter du même jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts Pour avis L'associé unique

AL24013123

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

CUMA la Sénonaise

RCS Sens 351 685 433

Par décision de l'assemblée générale du 24 novembre 2023, la Cuma la Sénonaise a transféré son siège social de chez Vincent Jouan, les Quatre Vents 89500 Rousson au 8 Le Ruy 89260 Voisines.
Le président

AL24013126

// GÉRANCE

LOCATION GÉRANCE

Suivant acte sous seing privé en date à Villeneuve sur Yonne le 18 Mars 2024 ELHAOUCHI SOUFYANE AJS TAXIS , 35 rue Carnot 89500 Villeneuve sur Yonne , immatriculé au RCS de SENS sous le numéro 891 679 799, a donné en location-gérance à monsieur DUVEAU Alexandre ALEXCAB , 4 impasse des noisetiers 45320 Courtenay , en cours d'immatriculation à la chambre des métiers de ORLEANS , un fonds de taxi, muni de l'autorisation de stationnement, sis 4 impasse des noisetiers 45320 COURTENAY pour une durée de 9 mois renouvelables par tacite reconduction, à compter du 31 décembre 2024.

AL24013097

LOCATION GÉRANCE

Suivant acte sous seing privé en date à VILLENEUVE SUR YONNE le 25 mars 2024 ELHAOUCHI Soufyane AJS TAXIS, 35 rue Carnot , immatriculé au RCS de Sens sous le numéro 881 679 799, a donné en location-gérance A BRIFFAUT thomas PHENIX TAXIS, 4 rue de la montagne 89300 Champlay , en cours d'immatriculation à la chambre des métiers de AUXERRE, un fonds de taxi, muni de l'autorisation de stationnement, sis 4 rue de la montagne 89300 Champlay pour une durée de 9 mois renouvelables par tacite reconduction, à compter du 31 décembre 2024.

AL24013117

Notaires

SCP Caroline BRISSON et Vincent VILLECOURT
Notaires à AUXERRE (Yonne),
18-20 Boulevard du 11 Novembre

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par **Maître Caroline BRISSON, Notaire à AUXERRE(Yonne), 18-20 Boulevard du 11 Novembre**, le 25 janvier 2024 enregistré à AUXERRE,le 1er février 2024 dossier 2024-00003838 Réf 8904P01 – 2024 N 00149
A été cédé par :
La Société dénommée **JPV2L**, Société par actions simplifiée au capital de 5000 €,dont le siège est à AUXERRE (89000), 5 rue d'Orbandelle, identifiée au SIREN sous le numéro 813576733 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés deAUXERRE.
Au profit de :
La Société dénommée **L'ALPINETTE**, Société à responsabilité limitée au capital de 10000 €, dont le siège est à AUXERRE (89000), 5 rue d'Orbandelle, identifiée au SIREN sous le numéro 982810129 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de AUXERRE.
Un FDC de restaurant, saladerie, crêperie, vente de produits à emporter, location de locaux, animation, organisation d'événements et banquets sis à AUXERRE (89000) 5 rue d'Orbandelle, lui appartenant, connu sous le nom commercial L'HERMINE, et pour lequel il est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de AUXERRE, sous le numéro813576733.
Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte.
L'entrée en jouissance a été fixée au jour de la signature.
La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de SOIXANTE-DIX MILLE EUROS (70 000,00 EUR), s'appliquant :
aux éléments incorporels pour SOIXANTE-TROIS MILLE EUROS (63 000,00EUR),
au matériel pour SEPT MILLE EUROS (7 000,00 EUR)
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, au siège de l'étude où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Le notaire.

AL24013119

PLUS D'INFOS SUR
www.agribourgogne.fr

Notaire

Maître Corentin DRÉAU
Notaire à AVALLON (Yonne),
4, rue de Lyon

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Corentin Dréau, Notaire à Avallon (89200), le 29 mars 2024, Madame Nathalie Ladjimi,demeurant à SAINT PERE (89450), 20 Grande Rue, née à THIAIS(94320), le 9 mai 1970, célibataire, partenaire pacsée de Monsieur Laurent Carlier, a cédé à la société dénommée LA RENOMMÉE GRODZISKI DECQ, Société en nom collectif au capital de 1000 EUROS, ayant son siège social à SAINT PERE (89450),19 et 20 grande rue, identifiée au SIREN sous le numéro987548658 et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de AUXERRE (89000) : un fonds de commerce d'hôtel,café, bar, auquel est annexée la gérance d'un débit de tabacs, situé et exploité à SAINT PERE (89450), 19-20 Grande rue, pour l'exploitation duquel Madame Ladjimi est immatriculée sous le numéro SIREN 794 510 388. La vente a été consentie au prix de 260.000 euros payé comptant et quittancé à l'acte et s'appliquant, aux éléments incorporels pour 248.300 euros, et aux éléments corporels pour 11.700euros. Entrée en jouissance le 29 mars 2024. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les formes légales dans les dix jours de la publication au BODACC, en l'étude de Maître Dréau, Notaire, à Avallon (89200), 4 rue de Lyon où domicile a été élu à cet effet. Pour avis et insertion, le Notaire

AL24013142

// DIVERS

SCP «Stéphane DROUET, Notaire»,
dont le siège est à MIGENNES (89400),
75 bis avenue Jean Jaurès

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par **Maître Stéphane DROUET, Notaire, Membre de la Société Civile Professionnelle «Stéphane DROUET, Notaire» titulaire d'un Office Notarial à MIGENNES (Yonne) 75 Bis, Avenue Jean-Jaurès**, CRPCEN 89040, le 26 mars 2024, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle entre :
Monsieur Bernard Roger **PAURON**, Retraité, et Madame Maryse Yvonne **HENRY**, Retraitée, demeurant ensemble à BONNARD (89400) 2 Rue du Port des Fontaines.
Monsieur est né à PARIS 13ÈME ARRONDISSEMENT (75013) le 18 août 1939,
Madame est née à MIGENNES (89400) le 24 janvier 1940.
Mariés à la mairie de LAROCHE-SAINT-CYDROINE (89400) le 13 juillet 1961 sous le régime de la communauté de biens meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.
Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

AL24013096

LAURE Virginie
50, Avenue Thiers
77000 MELUN

AVIS DE DÉPÔT D'ÉTATS DE CRÉANCES SALARIALES

Article R. 625 3 du Code de Commerce
Avis de dépôt d'états de créances salariales
Article R. 625 3 du Code de Commerce au titre de la procédure suivante : PERFORMANCE TRADITION SARL Redressement Judiciaire du 05/04/2022 10, Rue de Gerjus 89340 VILLEBLEVIN L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 28 mars 2024.

AL24013122

CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Association Les Jardins de la Croisière
5 chemin de la Croisière – 89100 Sens
Les adhérents de l'association sont convoqués en Assemblée Générale qui aura lieu :
Le mercredi 17 avril 2024 de 10h à 12h
A la Maison Familiale Rurale du Sénonais
24 rue Haute 89100 Gron
Ordre du jour : compte de résultat et bilan 2023, rapport d'activité, projets 2024 et questions diverses.
Le Président : Michel Jouan

AL24013144

Etude de Maîtres Caroline BRISSON
et Vincent VILLECOURT,
Notaires à AUXERRE (Yonne),
18-20 Boulevard du 11 Novembre

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître BRISSON Caroline, Notaire à AUXERRE (Yonne), 18-20 Boulevard du 11 Novembre, CRPCEN 89003, le 25 mars 2024, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle entre :
Monsieur Jean-Paul Jacques CUDENNEC, facteur, et Madame Elisabeth LUCAS, agent territorial, demeurant ensemble à AUXERRE (89000) 40 rue Saint Germain.
Monsieur est né à FONTENAY-SOUS-BOIS (94120) le 12 janvier 1961,
Madame est née à ETAMPES (91150) le 9 février 1962.
Mariés à la mairie de CAMPENEAC (56800) le 11 août 1984 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.
Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.
Monsieur est de nationalité française.
Madame est de nationalité française.
Résidents au sens de la réglementation fiscale.
Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Le notaire.

AL24013128

ALYSÉ
Société Coopérative Agricole à capital variable -
3 rue Jules Rimet –
89400 MIGENNES
Agrément n° N14036 -
RCS Sens : 778 119 818

CONVOCATION AUX ASSEMBLÉES

Assemblées de sections
Les adhérents de la Coopérative sont convoqués en Assemblées de sections qui auront lieu :

Jeudi 18 avril 2024 à 9 h 45
Section Aube
Salle des fêtes, rue du 27 août 44
10270 Montreuil sur Barse
Visite d'exploitation d'Alexis Amédé
* * *
Jeudi 25 avril 2024 à 9 h 45
Section Côte d'Or
Salle des fêtes – 21120 Tarsul
Visite d'exploitation du Gaec Buntz 21120 Tarsul
* * *
Vendredi 26 avril 2024 à 9 h 45
Sections Loiret – Cher
La Ferme de Lorris - 112 route de la grange des champs - 45260 Lorris
Visite d'exploitation du Gaec de Rougemont – 45260 Noyers
* * *
Lundi 29 avril 2024 à 9 h 45
Sections Nièvre et Yonne
Salle des Fêtes, 1 rue 19 mars 1962 89210 Venizy
Visite de points d'abreuvement aménagés sur rivière (SMBVA)

L'ordre du jour :
10 h 00 : Assemblée de Section
- Mot du Président
- Lecture du rapport moral
- Rapport d'activités pour l'exercice clos le 31/12/2023
- Élection des représentants de la Section à l'Assemblée Générale Plénière Ordinaire du Vendredi 7 juin 2024

11 h 00 : ZOOM sur « Comment sécuriser mon approvisionnement en eau potable toute l'année ».
12 h 00 : Repas convivial
14h 00 : Visite d'exploitation ou de site
ASSEMBLEE GENERALE PLENIERE ORDINAIRE
Les délégués élus aux Assemblées de sections sont convoqués à l'Assemblée Générale Plénière Ordinaire qui aura lieu le :
Vendredi 7 juin 2024 à 9 h.45
Salle André Laforge – 89400 Migennes
L'ordre du jour de l'Assemblée Générale Plénière Ordinaire :
- Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice clos au 31 décembre 2023
- Approbation des comptes et constatation de variation du capital social au cours de l'exercice,
- Quitus aux administrateurs,
- Affectation du résultat de l'exercice 2023,
- Rapport général et spécial du commissaire aux comptes,
- Renouvellement du tiers sortant du Conseil d'Administration,
- Indemnité globale du Conseil d'Administration,
- Pouvoir au Président,
- Questions diverses.

Les associés ont la faculté à partir du 15ème jour précédant la date fixée pour les Assemblées de sections de prendre connaissance, au siège social des comptes de fin d'exercice, des rapports du Conseil d'Administration et des commissaires aux comptes ainsi que de la proposition des résolutions.
Le Président du Conseil d'Administration
Nicolas MICHAUD

AL24013145

ENVOI EN POSSESSION

en l'absence d'héritiers réservataires
Article 1378-1 du Code de procédure civile
Par testament olographe du 30 avril 1997, Madame Claire Hélène LINGET en son vivant, retraitée, demeurant à CUSSY LES FORGES (Yonne) 24 Grande Rue, célibataire, née à GRIMAULT (Yonne) le 23 juin 1946, décédée à AUXERRE (Yonne) le 19 décembre 2023, a institué un ou plusieurs légataires universels.
Ce testament a été déposé au rang des minutes de Me Mathieu THAVAUD suivant procès-verbal en date du 08/03/2024 dont le récépissé du greffe du Tribunal Judiciaire d'AUXERRE a été établi en date du 29 Mars 2024.
Les oppositions pourront être formées auprès du Notaire chargé du règlement de la succession : Me Mathieu THAVAUD, 26 rue Jean-Jacques Collenot - 21140 SEMUR EN AUXOIS.
Pour avis.
Me Mathieu THAVAUD »

AL24013140

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Avis est donné du changement de régime matrimonial par :
Monsieur Charles **ELCABACHE**, retraité, demeurant à SENS (89100) 41 rue des Moulins, et Madame Claire Fernande **LENORMAND**, sans profession, demeurant à SENS(89100) 41 rue des Moulins. Mariés à la mairie de (75018) le 14 juin 1974 sous le régime de la séparation de biens pure et simple défini par les articles 1536 et suivants du Code civil aux termes du contrat de mariage reçu par Maître Marcel HADJAJE , notaire à HOUDAN(78550), le 2 juin 1974.
Changement opéré : adoption du régime de la COMMUNAUTE UNIVERSELLE avec clause d'attribution intégrale de la communauté au survivant.
Notaire rédacteur de l'acte : Maître Nicolas DUVAL, notaire à SENS (89100) 9boulevard Maupéou.
Date de l'acte : 22 mars 2024
Les oppositions éventuelles des créanciers pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice en l'Etude du notaire rédacteur de l'acte où domicilie a été élu.
POUR AVIS
Me Nicolas DUVAL

AL24013165

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION

Dénomination : SCI B T C.
Forme : SCI société en liquidation.
Capital social : 147 000 euros.
Siège social : 37 Rue de Lyon, 89200 AVALLON.
453 065 419 RCS d'AUXERRE.
Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 30/12/2023, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour. Monsieur Thierry BLAY, demeurant 1 rue Carnot - 89200 AVALLON a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus.
Le siège de la liquidation est fixé au 40 Allée des Coudriers - 89000 SAINT-GEORGES-SUR-BAULCHE, adresse où doit être envoyée la correspondance.
Pour avis.

AL24013115

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à GRON du 15/03/2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : SCI. Dénomination sociale : SIMEON. Siège social : 9 Rue des Courois, 89100 GRON. Objet social : L'acquisition, la cession, la gestion, l'exploitation par bail ou autrement de tous droits ou biens immobiliers, la mise en valeur de ces immeubles, notamment par l'édification de construction pour toute destination et la réalisation de tous travaux y compris de construction, le recours à l'emprunt ou à toute autre forme de financement (crédit-bail, ...), ainsi que la prise de toute garantie hypothécaire ou non, pour la réalisation de l'objet social, éventuellement et exceptionnellement l'aliénation ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société. Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS. Capital social : 500 €, constitué uniquement d'apports en numéraire. Gérance : Mme Caroline BARRE, demeurant 9 Rue des Courois, 89100 GRON. Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas, agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales. Immatriculation de la Société au RCS de SENS.
Pour avis
La Gérance

AL24012915

CREATION DE SAS

Par acte SSP du 18 mars 2024, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : GBE FORETS
Objet social : Exploitation forestière
Négoce de grumes et bois de chauffage
Siège social : 7 Lieu-dit LES GUYOTS 89330 SAINT MARTIN D'ORDON
Capital : 1.000 €
Durée : 99 ans
Président : M. Pierre GUYOT, demeurant 7 Lieu-dit LES GUYOTS 89330 SAINT MARTIN D'ORDON
Admission aux assemblées et droits de votes : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées Chaque action donne droit à une voix.
Clause d'agrément : Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement sous réserve d'agrément
Immatriculation au RCS de SENS

AL24013094

AVIS DE CONSTITUTION

Avis de constitution Suivant acte reçu par Me Marie GANDRÉ, notaire à TONNERRE, le 16 MARS 2024 a été constituée la société civile immobilière dénommée
«MELISEY INCORPORATION»
Siège sociale : MELISEY (89430) 7 rue Neuve
Capital social : 350.000,00 € divisé en 3.500 parts de 100,00 € chacunes numérotées de 1 à 3.500
Objet social: la propriété, gestion et location à titre civil de tous biens immobiliers
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS
Cession de parts soumises à l'agréments des associés ou de la gérance
Nommé premier gérant : Monsieur Roderik DUCHARNE et Madame Sylvie DUCHARNE, demeurant ensemble à MELISEY (89430) 7 rue Neuve
Immatriculation auprès du greffe du Tribunal de Commerce d'AUXERRE
Pour avis Me GANDRÉ

AL24013077

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 20 mars 2024, il a été constitué une Société Civile d'Exploitation Agricole.
Dénomination sociale : SCEA DE LA PERRIERE
Forme : Société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil et par les décrets pris pour leur application.
Objet : L'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du Code rural et de la pêche maritime.
Capital social : 100 000 €.
Siège social : 25 Rue de la Porte de Coulon, 89800 SAINT-CYR-LES-COLONS.
Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.
Apports : Numéraire : 100 000 €.
Gérant : M. Thomas DERROUEN demeurant à SAINT-CYR-LES-COLONS (89800), 9 rue du Vezeau.
Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés.
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne).
Pour avis et mention, un fondateur.

AL24013114

// PATRIMOINE

Sur les rives du lac de Paladru

Grâce aux nombreux vestiges découverts sous les eaux du lac de Paladru, en Isère, le musée éponyme propose aux visiteurs un voyage dans les temps du Néolithique et de l'an Mil.



Flickr

Le lac de Paladru, connu aussi sous le nom de lac de Charavines, est le cinquième lac naturel d'origine glaciaire de France. Long de plus de 5 km et large d'1,5 km, il a une profondeur de 26 mètres et une superficie de 3,9 km².



TD Emprin

Le Musée archéologique du lac de Paladru (ou Malp) a ouvert ses portes en juin 2023.

Cela faisait plus de 50 ans que les acteurs locaux du territoire de Paladru dans les Terres froides, au nord de Grenoble, avaient en tête la création d'un musée qui exposerait les vestiges remontés des eaux du lac depuis les années 1970. Ce projet a vu le jour en juin 2023. Il renforce la dimension touristique du secteur. Ce nouveau musée, original par sa forme qui rappelle la pirogue extraite du lac (1), permet de découvrir grâce à ses collections composées de 600 objets, la vie qu'il y a eue à ces endroits aux époques du Néolithique et de l'an Mil, dans les sites des Baigneurs et de Colletière.

Une enquête

De part et d'autre du musée, deux allées, deux époques, deux territoires correspondants aux deux sites implantés sur les rives du lac, éloignés de quelques kilomètres l'un de l'autre. L'une présente les vestiges datant de 4 600 ans, soit de l'époque du Néolithique, l'autre ceux de l'an 1040. L'ensemble de ces découvertes ont permis grâce à une enquête menée par archéologues et historiens, de raconter l'histoire, la vie de ces hommes, qui ont vécu sur les rives du lac durant ces périodes. S'il demeure encore de nombreuses interrogations, les visiteurs peuvent tout de même découvrir de nombreux aspects du quotidien de ces hommes.

Le Néolithique

Le site des Baigneurs au travers de la découverte d'un alignement de pieux, a révélé la sédentarisation d'une quarantaine de personnes qui étaient jusque-là des nomades, mais qui cherchaient un site nourricier pour s'installer. *« La fouille complète des lieux a permis de reconstituer avec précision les cinq maisons et la vie quotidienne de ces familles, entre chasse, pêche et élevage, cueillette et cultures, fabrication d'outils en silex et de poteries, tissage et vannerie »*, explique Laurence Pinzetta, guide conférencière au musée. Les outils trouvés laissent penser que ces hommes et ces femmes savaient aussi coudre, travailler le bois, la pierre, tisser… et la terre argileuse du territoire leur a permis de confectionner de nombreuses poteries, cuites sans four, simplement avec de la pierre chaude. Ces hommes ont dû partir précipitamment à cause de la montée des eaux du lac. Les objets abandonnés en témoignent.

L'an Mil

Le temps a passé. Des périodes de réchauffement climatiques ont entraîné la montée des eaux du lac puis ont été suivies de refroidissements. Après cette première occupation, des populations gallo-romaines ont investi sporadiquement les rives du lac pour pêcher, récolter le chanvre ou les roseaux. La deuxième collection du musée présente quant à elle, les vestiges de l'époque de l'an Mil, où une nouvelle population s'est installée, dans un autre site que celui des Baigneurs, enseveli durant cette période à cause de la montée des eaux, et dénommé Colletière. *« Nous sommes au Moyen-Âge, dans une période de croissance démographique et d'émergence des pouvoirs féodaux. Le royaume dirigé par Rodolphe III est constitué de trois zones avec trois capitales : Genève, Lyon et Vienne. Le maillage religieux est également bien en place avec les archevêchés de ces mêmes villes et de Grenoble. Un puissant seigneur commande à un groupe d'une soixantaine de personnes de s'installer sur les bords du lac. Ce sont des éleveurs et des pêcheurs, qui pratiquaient la tonnellerie et travaillaient le cuivre. L'implantation des maisons montre qu'il y a une hiérarchie sociale entre eux »*, indique Laurence Pinzetta. *« Les vestiges retrouvés (lambeaux de tissus, peignes, parures, fers à chevaux) ont fait dire aux historiens qu'on était en présence d'une élite, pas de paysans »*, ajoute la guide. Une nouvelle montée des eaux en 1040 a fait que ces hommes ont quitté ce site de Colletière pour aller s'installer en hauteur. La visite guidée autour des objets exposés permet de bien s'imprégner de l'histoire racontée avec précision et force détails. Un joli voyage dans le temps dans un petit coin de l'Isère.

Isabelle Brenguier

(1) Datée du XIXe siècle, la pirogue ne correspond à aucune des deux époques présentées au sein du musée.



TD Emprin

Les nombreux vestiges de l'an Mil font dire que les personnes qui ont vécu à cette époque pratiquaient la pêche et de nombreuses activités artisanales telles la tonnellerie, le tissage. Les objets d'apparat, les parures laissent penser aux spécialistes qu'il ne s'agit pas d'une population agricole, mais plutôt d'une élite.

Musée archéologique du lac de Paladru

51 rue du musée, Les Villages du lac de Paladru (Paladru)
Tél. : 04 56 26 16 16 musee.archeologique (@) paysvoironnais.com
Horaires :
Période estivale : avril à octobre : du mardi au dimanche : 10 heures à 12 h 30 et de 14 heures à 18 heures Juillet, août : du mardi au dimanche de 10 heures à 18 heures
Période hivernale : novembre à mars : samedi et dimanche : 10 heures à 12 h 30 et de 14 heures à 17 heures.
Pendant les vacances scolaires de la zone A du mardi au dimanche de 10 heures à 12 h 30 et de 14 heures à 17 heures.
Notre avis : Suivre une visite guidée (payante) permet de mieux comprendre les sites fouillés.

ÉQUIPEMENT

// MATÉRIEL AGRICOLE

21 Portes ouvertes pour un nouveau bâtiment chez Morin

Du 21 au 23 mars, la Sarl Morin, basée à Vitteaux, en Côte-d'Or, a organisé des portes ouvertes pour inaugurer ses nouvelles installations. Le tout, pile 60 ans après que l'activité a été lancée par le grand-père du dirigeant actuel, Florent Morin.

Le chiffre 4 caractérise la famille Morin. En 1964, le grand-père de Florent Morin créait une activité de maréchal-ferrant, à Vitteaux, en Côte-d'Or, accompagnant la mécanisation croissante du monde agricole. 20 ans plus tard, en 1984, son père prenait la suite et développait l'activité de réparations de matériels agricoles. En 2014, Florent prenait les rênes de l'entreprise et adhérait quelques années plus tard au réseau coopératif Scar. À l'étroit dans les anciens locaux, un bâtiment de 800 m² a été construit sur le terrain de stockage de 3,5 ha, situé route d'Avallon. Avec la création d'un magasin libre-service de 350 m², un magasinier a été recruté, portant à 5 le nombre de collaborateurs. Même si le déménagement a eu lieu en 2023, c'est cette année que les nouvelles installations ont été inaugurées à l'occasion de trois jours de portes ouvertes, et en présence de nombreux fournisseurs.

Un large panel de marques

La vente de neuf et d'occasions et les réparations de matériel agricole reste l'activité principale de l'entreprise. Concessionnaire de la marque sud-coréenne de microtracteurs Kioti sur la Côte-d'Or, les établissements Morin sont distributeurs des gammes d'élevage Cosnet, Pasdeloup, Desvoys, Patura ainsi que la fenaison Samasz. Les bennes Thiévin, les outils du sol Grégoire et Besson, et Quivogne, les mélangeuses Tatoma, complètent l'offre. Avec le nouveau bâtiment, l'entreprise propose désormais une gamme espaces verts avec la distribution de Stiga et Pubert. Les forestiers trouveront aussi les gammes Rabaud et AMR. Pour répondre à la demande des clients, le magasin libre-service propose depuis peu des rayons bricolage et quincaillerie, un service de proximité fort apprécié selon Florent Morin.



Florent Morin : ***« Le nouveau bâtiment et le magasin de 350 m² nous donnent davantage de visibilité».***

// EN BREF

Agroéquipement Le Côte-d'Orien Alexandre Mortier à la présidence du Sedima

Le Syndicat des entreprises de service et distribution du machinisme agricole (Sedima) a procédé le 20 mars à l'élection de son nouveau président national. Cette élection est intervenue avec un an d'avance puisque le président en exercice, Loïc Morel, a choisi de mettre un terme à son mandat, en raison de l'évolution récente de sa carrière professionnelle. C'est donc le Côte-d'Orien, Alexandre Mortier, qui était, jusqu'alors, vice-président du bureau, qui a été élu pour terminer le mandat en cours. Il prendra fin à l'issue du prochain congrès en avril 2025. Alexandre Mortier dirige la concession éponyme basée à Censerey (21), concessionnaire Massey Ferguson sur le sud Côte-d'Or et l'Ouest de la Saône-et-Loire. Engagé depuis plusieurs années au sein du Sedima, il poursuivra, avec le bureau, la feuille de route initiée par son prédécesseur. Fédérer toujours plus la profession au sein du syndicat, accompagner la profession sur le service client avec l'arrivée des nouvelles technologies, valoriser les métiers et représenter la profession auprès des instances européennes, en constituent les axes principaux.

Entreprises de travaux agricoles Philippe Largeau à la présidence de la FNEDT

La FNEDT (entreprises de travaux agricoles) a annoncé le 28 mars l'élection de Philippe Largeau comme président. Il succède à Gérard Napias, qui n'a pas souhaité se représenter, après 23 ans à la tête de l'organisation. Philippe Largeau était jusqu'à présent vice-président délégué. Cet entrepreneur de travaux agricoles à Dienné (Vienne) n'avait que 21 ans lorsqu'il a créé sa société en 1986. Elu en 2005 président de l'EDT Poitou-Charentes (et de l'EDT Nouvelle-Aquitaine en 2016), Philippe Largeau a rejoint en 2009 le conseil d'administration de la fédération nationale et pris la tête des commissions Communication et Affaires sociales. Le nouveau patron de la FNEDT est entouré de quatre vice-présidents (Forêt, Biodiversité, Transitions écologique et énergétique, Souveraineté alimentaire).

// AGRITECHNO

Valeur nutritionnelle : l'évaluation en un cliché



Une fois par mois, Terres de Bourgogne vous propose une chronique, réalisée par Caroline Chanlon, consacrée aux technologies innovantes utilisées en agriculture. Cette semaine, notre chroniqueuse nous parle d'une technologie mise en œuvre pour évaluer la valeur nutritionnelle d'un méteil grain.

Valorisable en fourrage pour l'alimentation des animaux et nécessitant un très faible niveau d'intrant, le méteil grain semble aujourd'hui répondre aux enjeux climatiques actuels. De par sa composition, association d'une ou plusieurs graminées avec une ou plusieurs légumineuses, il présente de nombreux avantages tant pour la croissance des plantes que pour ses atouts nutritionnels. Pourtant, c'est justement sur cette mesure nutritionnelle que le bât blesse… L'évaluation, indispensable pour bien équilibrer les rations destinées aux animaux, est aujourd'hui complexe à mettre en œuvre puisqu'elle s'effectue la plupart du temps manuellement via un tri puis une évaluation moyenne grâce aux fiches techniques nutritionnelles, ou par l'envoi d'échantillons pour analyse. Il existe aujourd'hui un outil en ligne, gratuit et accessible à tous les agriculteurs en France métropolitaine, qui permet d'évaluer la valeur nutritionnelle de son méteil grain en quelques secondes à partir de plusieurs photos de sa production. Son nom : Esti'Méteil.

Gain de temps

Il est accessible à cette adresse : https://c4c.inria.fr/carpeso/ Sébastien Minette, de la Chambre régionale d'agriculture de Nouvelle-Aquitaine, a participé au projet Esti'Méteil : *« Il faut à un agriculteur entre 1 h 30 et 2 heures pour trier 300 g de méteil et définir la proportion de chaque espèce. À ce temps, il faut ajouter un coût d'envoi de l'échantillon pour analyse nutritionnelle. Avec l'outil en ligne, l'agriculteur gagne un temps considérable puisqu'il faut seulement quelques secondes pour obtenir un résultat fiable ».* Esti'Méteil est porté par le projet Concilier autonomie alimentaire et réduction significative des pesticides dans les systèmes de polyculture-élevage du sud-ouest de la France (Carpeso) et différents partenaires : Chambres départementales et régionales, institut technique (Idele) et organismes de recherche (Institut national de recherche en sciences et technologies du numérique (Inria), Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (Cirad).

Caroline Chanlon



Nicolas Ferrand, Chambre régionale d'agriculture de Nouvelle Aquitaine

C'est à partir d'une ou plusieurs photos du mélange que l'outil Esti'Méteil est en capacité d'évaluer sa valeur nutritive. (Crédit Nicolas Ferrand, Chambre régionale d'agriculture de Nouvelle Aquitaine)

LOISIRS

// RANDONNÉE PÉDESTRE

La 21e édition des Portes de Villeneuve-sur-Yonne, c'est ce dimanche

Le dimanche 7 avril a lieu la 21e édition des Portes de Villeneuve-sur-Yonne, une randonnée pédestre organisée par l'association Randoxygène.

Les randonneurs peuvent déjà préparer leurs chaussures. Les Portes de Villeneuve-sur-Yonne reviennent pour une 21e édition, ce dimanche 7 avril. « *C'est une randonnée qui est en boucle autour de Villeneuve-sur-Yonne, avec sept départs différents, pour des randonnées pédestres allant de 8 à 52 km. Il y en a un peu pour tout le monde : des circuits faciles, pour les familles, les enfants, jusqu'au grand parcours de 52 km pour les plus initiés, avec un dénivelé total de presque 1 200 m* », confie Véronique Breuillet, présidente du club Randoxygène (affilié à la fédération française de randonnées pédestres), qui organise l'événement.

Un système de navettes

Pour facilité l'accès des randonneurs aux différents points de départ, un système de navettes, avec des départs de Villeneuve-sur-Yonne, est mis en place, pour ceux qui le souhaitent. « *Cela permet aussi aux participants de faire leur parcours à leur rythme, sans devoir se presser pour arriver à temps pour reprendre un bus. Là, ils n'ont que leurs véhicules à rejoindre puisqu'en utilisant ce système, ces derniers seront déjà sur le lieu d'arrivée (toutes les arrivées se font à Villeneuve-sur-Yonne)* », continue Véronique Breuillet. « *On essaye également de faire en sorte d'étaler les départs pour que les arrivées se fassent toutes plus ou moins en même temps, à Villeneuve-sur-Yonne* ».

Des ravitaillements sont accessibles sur tout le parcours et dans tous les circuits. Les tarifs des randonnées, eux, vont de 3,50 à 16 €, en fonction des circuits. « *Avec les Portes de Villeneuve-sur-Yonne, on a des parcours très variés, de par le dénivelé et les paysages. On passe en plaine, au bord de l'Yonne, dans les bois, vers des chapelles, des châteaux et on a une belle vue sur toute la vallée de l'Yonne* », conclut la présidente de Randoxygène.

Christopher Levé

Renseignements au 06 81 48 80 14 et à randoxygene@wanadoo.fr, et inscriptions en ligne à randoxygene89.jimdofree.com.



L'événement a lieu ce dimanche 7 avril.

Les sept randonnées possibles

Sept randonnées différentes sont proposées aux participants, dont toutes les arrivées se font à Villeneuve-sur-Yonne :

- celle de 52 km avec un départ à 6 h 30 de Villeneuve-sur-Yonne ;
- celle de 40 km avec un départ à 8 h 30 de Saint-Julien-du-Sault ;
- celle de 30 km avec un départ à 9 h 45 de Villecien ;
- celle de 22 km avec un départ à 10 h 45 d'Armeau ;
- celle de 12 km avec un départ à 13 h 30 de Talouan ;
- celle de 8 km avec un départ à 14 h 30 de Passy ;
- la petite boucle de 8 km avec un départ libre entre 10 h 30 et 14 heures de Villeneuve-sur-Yonne.

Agenda Loisirs

DIJON CÉRÉALES
MEMBRE DE ALLIANCE BFC UNE RÉGION, DES AGRICULTEURS, UN FUTUR
ACTIFS POUR LE TERRITOIRE

Côte-d'Or

• 5 et 6 avril

// Salon fluvial à Saint-Jean-de-Losne

Le Salon fluvial de Saint-Jean-de-Losne est une référence en termes d'événements dédiés au tourisme fluvial en France. Plusieurs dizaines de professionnels de la filière, de la construction navale à la navigation se réuniront au sein du plus grand pôle fluvial de France. Au programme : savoir-faire fluvial à travers six pôles d'expositions, des conférences, des balades en bateau, des visites guidées…

le-salon-fluvial.fr

• 6 et 7 avril

// Découvrir la fabrication d'un livre, à Dijon

Dans le cadre des Journées européennes des Métiers d'art, le musée Magnin et l'atelier Pagina proposent de dévoiler les secrets de la fabrication du papier et des livres, ainsi que les techniques mises en oeuvre pour la restauration des reliures. Trois visites seront proposées pour découvrir l'élaboration des ouvrages, plus particulièrement aux XVIIe et XVIIIe siècles, de leur conception à leur réalisation. Elles seront aussi l'occasion de rencontrer le relieur Frédéric Marat dans son atelier, l'atelier Pagina, et de regarder autrement certaines œuvres du musée Magnin.

Musée Magnin, 4, rue des Bons Enfants à Dijon. Visites sur inscription au 03 80 67 11 10. musee-magnin.fr

• Jusqu'en mai 2024

// Exposition « *Fantaisies pour un palais* » au château de Bussy-Rabutin

Jusqu'au 5 mai 2024 se tient, au château de Bussy-Rabutin, l'exposition « Fantaisies pour un palais ». Elle évoque l'imaginaire des contes de fées rococo du XVIIIe siècle. Cette exposition est une invitation au voyage entre cabinet des fées, décors avec effets de lumière et vidéos, grotte merveilleuse ou salon des miroirs.

www.chateau-bussy-rabutin.fr

• Jusqu'au 5 mai

// La ruralité en peintures, à Châteauneuf

La galerie d'art Herbert-Fort, située à Châteauneuf, près de Pouilly-en-Auxois, propose une exposition des tableaux d'Armel Jullien, peintre renommé qui développe une vision autour de la vie paysanne et rurale française. Ses principaux sujets sont des éleveurs, leurs animaux et la nature qui les entoure.

Exposition jusqu'au 5 mai à la galerie Herbert-Fort, rue Bichot, à Châteauneuf. Ouvert du mardi au dimanche, de 11 heures à 18 heures. 06 22 62 38 89.

Nièvre

• 6 et 7 avril

// 11e Salon des vins de France

Le samedi 6 (de 10 h à 19 h) et dimanche 7 avril (de 10 h à 18 h), la salle des fêtes de Cosne-Cours-sur-Loire se mettra aux couleurs des vins du Centre-Loire et des vins des autres régions de France. Des produits du terroir seront aussi proposés. Entrée gratuite.

• 7 avril

// Randonnée

Une randonnée est organisée entre Nevers et Montenoison le 7 avril. Pour cette 41e édition, différents parcours sont possibles : 55 km au départ de Nevers à 6 h (Place Carnot) ; 40 km avec un départ de Montigny-aux-Amognes de 7 h à 7 h 30 (parking de l'école) ; 34 km, de Saint-Sulpice de 8 h à 8 h 30 (place de l'Église) ; 20 km de Nolay de 9 h à 10 h (place Sise) ; 12 km de Prémery de 13 h à 13 h 30 (champ de Foire). Enfin, les boucles de Montenoison sont orchestrées sur 5 ou 9 km avec un départ de la place au monument aux morts à partir de 14 h. Un marché du terroir avec les producteurs locaux attendra les participants à l'arrivée. Restauration possible sur place.

Renseignements et inscriptions : www.nevers-montenoison-rando.com/inscription.php

Yonne

• Dimanche 21 avril

// Randonnée 4x4 des JA

Le canton des Jeunes agriculteurs de Villeneuve-l'Archevêque organise leur traditionnelle randonnée 4x4. Soyez rapides, les places sont limitées !

Informations et inscriptions au 06 46 48 55 17.

• 31 août et 1er septembre

// Fête de l'agriculture

Comme tous les ans, les Jeunes agriculteurs de l'Yonne organisent la fête de l'agriculture. Cette année, celle-ci aura lieu les samedi 31 août et dimanche 1er septembre à Étais-la-Sauvin, en Puisaye, organisée par le canton de Saint-Sauveur. 10 ans après, le canton de Saint-Sauveur retrouve la fête de l'agriculture.



// BOIS-FORÊT

58 Le chêne : de la forêt à la barrique

Le 8 mars, le Centre national de la propriété forestière (CNPF) organisait une journée sur le chêne dans la Nièvre et le Cher afin de décliner l'usage de cette essence pour la fabrication du vin.



Maël Delavier (main sur le torse) à présenté toute l'activité de Charlois, dont le siège social et historique se trouve à Murlin.



Une barrique en cours de fabrication à la Manufacture tonnelière La Grange, tonnellerie de Charlois.



Les douelles des tonneaux réalisés à la Manufacture tonnelière La Grange sont spécifiques.

« Les années quatre-vingt-dix ont vu apparaître la mode des vins boisés. La demande en bois de chêne pour cet usage spécifique n'a alors cessé de croître. Au total, environ 300 000 m3 de grumes sont exploitées annuellement pour fabriquer plus de 500 000 barriques. Ce marché représente 10 % du volume bois d'œuvre exploité mais 30 % des revenus des ventes de chêne en France. La France est, sur le marché du tonneau, le leader mondial. Elle exporte cette production dans le monde entier. 80 % des tonneaux fabriqués sortent du territoire », explique Nicolas Rasse, technicien du secteur nivernais du Centre national de la propriété forestière (CNPF). Nicolas Rasse stipule : *« manifestement, les propriétaires sont très intéressés car les places pour cette journée se sont écoulées en quelques heures »*.

Une visite singulière

Ainsi, une trentaine de participants était présente au point de rendez-vous à Murlin, Nièvre, pour une visite de la merranderie/tonnellerie du groupe international Charlois. Les participants ont été émerveillés et ont pu apprécier le savoir-faire ancestral d'artisans tonneliers effectué à la Manufacture tonnelière La Grange, la seule des tonnelleries du groupe où toutes les étapes sont réalisées à la main sauf l'appareillage de la douelle, pièce de bois constituant un tonneau, fabriquée à partir d'une pièce de bois appelée merrain.

Un bois d'exception

L'après-midi, les participants se sont rendus en forêt du Bois du Jarrier, à Boulleret (18) pour aborder la sylviculture du chêne de qualité, afin de fournir la production de merrain. Pour l'occasion, ils furent accompagnés par Éric Leporcq, acheteur merrain chez Charlois, et Pascal Poubeau, expert forestier. Durant la rencontre, les échanges sont allés bon train entre les propriétaires forestiers mais aussi avec les professionnels, notamment sur la reconnaissance de la qualité merrain et sur le prix des chênes. Éric Leporcq a ainsi montré sur des arbres sur pied et abattu les principales singularités et défauts rédhibitoires. D'une longueur minimale de 1 m ou par multiple de 1 m, les bois doivent être droit et droit de fil (aux fibres du bois parallèle à l'axe de l'arbre), exempts de défauts et d'un diamètre minimum de 40 cm.

« Face aux stress engendrés par le changement climatique, il est indispensable de dynamiser la sylviculture du chêne. Avec un accroissement moyen entre 2 et 3 m3/ha/an, il faut réaliser des coupes légères et fréquentes, au profit de la qualité » martèle Pascal Poubeau. *« Les acheteurs visitent en moyenne 8 coupes pour en acheter 1. Ils ne se déplaceront pas pour des coupes de moins de 10 m3/ha. La vente bord de route permet non seulement de mettre en avant la qualité cachée des bois mais permet notamment de connaître précisément le volume des arbres à vendre »*, explique Pascal Poubeau.

Vers des vins boisés aux arômes inattendus

La rencontre se termina au domaine viticole Jean-Paul Balland à Bué (18) avec une visite et une dégustation orchestrées par deux œnologues, Bertrand Daulny, ancien directeur du Service Interprofessionnel de Conseil Agronomique, de Vinification et d'Analyses du Centre et Isabelle Balland en charge de la vinification au domaine. Jean-Paul Balland rappelle *« pour mémoire chaque bois offre une qualité de grain différente et présente donc des qualités organoleptiques distinctes. Une barrique neuve procure un pouvoir de transfert de 100 %, il y a donc des avantages à opter pour ce choix »*. La dégustation débuta sur un rosé afin que le palais des participants découvre le goût griotté du pinot noir à l'origine des rosés et des rouges. La découverte des vins s'acheva sur la dégustation de sauvignon blanc issu de la même vendange élevé dans deux demi-muids distincts (contenant de 600 litres), l'un issu de la forêt des Bertranges, au cœur du plateau Nivernais et l'autre d'une autre provenance. Jean-Paul Balland explique aux propriétaires forestiers que *« les mathématiques ne s'appliquent pas en vinification. En effet, l'assemblage de ces deux tonneaux ajoute de nouveaux arômes aux saveurs déjà présentes »*.

Ces trois visites ont permis au groupe de découvrir toute la chaîne de transformation : du chêne à la barrique jusqu'à la dégustation.

Chloé Monget et Nicolas Rasse (CNPF)



Après la visite du groupe Charlois, les participants se sont rendus en forêt du Bois du Jarrier, à Boulleret (18) puis au domaine viticole Jean-Paul Balland à Bué (18).



Les propriétaires forestiers étaient nombreux pour participer à la journée dédiée au chêne.